



Recueil des interventions de la manifestation du 25 janvier 2024,
recueil des interventions des délégations départementales
de la conférence nationale du 17 novembre 2023



Recueil des interventions de la manifestation du 25 janvier 2024,
recueil des interventions des délégations départementales
de la conférence nationale du 17 novembre 2023



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture
et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière

Supplément au n°234 du

SYNDICALISTE INDEPENDANT

Février 2024

Directeur de publication

Clément POULLET

Brochure réalisée par

Jérémie LEBRUNET

Table des matières

Recueil des interventions de la manifestation nationale du 25 janvier à Paris..... 7

1. Intervention de Frédéric SOUILLOT, secrétaire général de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière 8
2. Intervention de Clément POULLET, secrétaire général de la Fédération Nationale de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle (FNEC FP-FO) 9
3. Intervention de Christine HEUZÉ, secrétaire générale de FO Enseignement Agricole (FO EA) 11
4. Intervention d'Audrey THIBAUD, AESH de l'Essonne 12
5. Intervention de Samir ALIOUA, responsable à la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE) 13

Recueil des interventions de la conférence nationale du 17 novembre 2023.....15

1. Intervention de Clément POULLET, secrétaire général de la Fédération Nationale de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle (FNEC FP-FO) 16
2. Intervention de Patricia DREVON pour la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière (CGT FO)..... 18
3. Intervention de Jérôme THÉBAUT, secrétaire national du SNUDI-FO, en charge du dossier Inclusion 19
4. Intervention de Bruno COTTALORDA, de la Seine-et-Marne 20
5. Intervention de Fabien DUCLOY, de l'Isère 21
6. Intervention de Sandra BLANGY, directrice de SEGPA dans le Pas-de-Calais..... 23
7. Intervention de Christine GODART, AESH dans le Pas-de-Calais 26
8. Intervention de Pascal CORBEX, secrétaire général de la Fédération Nationale de l'Action Sociale (FNAS-FO) 27
9. Intervention de Frédérique DUCERF, de la Saône-et-Loire 29
10. Intervention de Jérôme THIRIET, de l'Yonne..... 31
11. Intervention de Yann LE FOLL, personnel médico-social de la Loire-Atlantique 34
12. Intervention d'Émilie ANQUETIL, de l'Eure 37
13. Intervention de Christine HEUZÉ, secrétaire générale de FO Enseignement Agricole (FO EA) 39

14. Intervention de Laura CHEBARDY BANSE, secrétaire départementale du Syndicat des Personnels Administratifs des Services Extérieurs de l'Éducation nationale (SPASEEN FO) du Maine-et-Loire et secrétaire nationale du SPASEEN FO	41
15. Intervention de Sandra MARQUES, secrétaire générale du syndicat national FO des infirmiers de l'Éducation nationale	43
16. Intervention de Samia AIT ELHADJ, du Val-de-Marne.....	44
17. Intervention de Chrystelle DUBUS, AESH en Ille-et-Vilaine	45
18. Intervention de Blaise LAURENT, du Vaucluse	46
19. Intervention de Christophe DECOKER, secrétaire général du Syndicat FO des Médecins de l'Éducation nationale (SMEDEN-FO)	48
20. Intervention de Laura COLIN, de Moselle.....	49
21. Intervention de Charles THONON, AESH du Bas-Rhin.....	51
22. Intervention de Stéphanie GRASSET, infirmière de Haute-Loire	53
23. Intervention de Laurence ROUVIÈRE, des Bouches-du-Rhône	55
24. Intervention d'Isabelle ODICHO, AESH dans les Bouches-du-Rhône	56
25. Intervention de Tom DESCHEPPER, AESH dans le 13 ^e à Paris.....	57
26. Intervention de Samir ALIOUA, responsable à la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE).....	58
27. Intervention de Laure VINCENT, de la Somme.....	60
28. Intervention d'Agathe ROUX-MICHOLLET, AESH de Haute-Savoie	62
29. Intervention de Marie NATHAN-DROUARD, de Seine-Saint-Denis.....	63
30. Intervention de Delphine MARTIN, de Charente-Maritime.....	65
31. Intervention de Laurent HISQUIN, du SNETAA-FO	67
32. Intervention d'Élodie SALLES, professeure des écoles en Côte d'Or et parent d'un enfant en situation de handicap.....	68
33. Intervention de Virginie LAMOUR, directrice d'école et coordonnatrice de PIAL en Côte d'Or	69
34. Intervention d'Arnaud ALBAREDE, de Seine-Saint-Denis.....	70
35. Intervention de Brice CAHLIK, du Val-d'Oise.....	71
36. Intervention de la Réunion, lue par Clément POULLET.....	72
37. Intervention d'Aurore BIYON, professeure de français dans le Rhône.....	73
38. Intervention de Jérémie LEBRUNET, coordonnateur ULIS école dans le Tarn	74
39. Intervention de Guillaume MELZESSARD, de Normandie	76
40. Intervention de Sabine RAYNAUD, de l'Hérault	77
41. Intervention de Véronique COUREAULT et Simon CLAEREBOU, des Landes	78
42. Intervention de Sébastien TOUZÉ, de la Mayenne	80

43. Intervention de Alexandra SCHWETZOFF, de Paris	81
44. Intervention de Romuald CARRY, de la Charente	83
45. Intervention de Johnny DURAND, de l'Ain	84
46. Intervention de Chrystèle GIN, de la Gironde.....	85
47. Intervention de Corinne PETTE, du Syndicat Départemental de l'Action Sociale (SDAS) de l'Indre-et-Loire	87
48. Intervention de Nicolas DUQUERROY, du Puy-de-Dôme	88
49. Intervention de Yves DOSDAT, de la Seine-Maritime	89
50. Intervention de Vincent SERMET, du Val-d'Oise	90
51. Intervention de Claire STACH, de l'Allier	91
52. Intervention de Nathalie PRINCE, AESH dans le Var.....	93
53. Intervention de Nathalie BOURCERET, de la Saône-et-Loire.....	95
54. Intervention de Nathalie, AESH en Saône-et-Loire.....	98
55. Intervention de Karine BERTRAND, AESH dans la Vienne.....	99
56. Intervention de Virginie VALADON, AESH ULIS dans l'Essonne	101
57. Intervention d'Audrey THIBAUT, AESH de l'Essonne.....	102
58. Intervention finale de Jérôme THÉBAUT, lisant l'appel des 230 délégués réunis à la conférence, adopté à l'unanimité.....	105
59. Conclusion de Clément POULLET.....	107

Recueil des interventions de la manifestation nationale du 25 janvier à Paris



1. Intervention de Frédéric SOUILLOT, secrétaire général de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

Mes chers camarades,

Vous êtes venus nombreux à cette manifestation, à l'appel de la fédération de l'enseignement Force Ouvrière. D'autres fédérations nous ont rejoint : l'action sociale, les services publics et de santé, les agents de l'État, la santé privée... Bravo pour cette mobilisation !

C'est une mobilisation pour l'Ecole publique, pour les élèves, tous les élèves, sans exception, y compris les plus fragiles, pour les personnels, pour exiger des moyens et revendiquer de meilleures conditions de travail !!

Nous nous mobilisons contre l'Acte II de l'Ecole inclusive. Cela ne signifie évidemment pas que nous serions contre l'inclusion, pour exclure tel ou tel de l'enseignement public... Et certainement pas les élèves à besoins particuliers, ou les élèves en situation de handicap. Bien au contraire, mais derrière les beaux discours sur l'inclusion, il y a une réalité et c'est cette réalité qui nous fait aujourd'hui nous mobiliser. Cette réalité, ce sont des mesures d'économies qui se font sans prise en compte des besoins des jeunes et de leur famille.

Cette réalité, c'est que l'inclusion systématique, ça ne marche pas !

Il n'est pas concevable de dissoudre les établissements spécialisés et adaptés dans les établissements scolaires. Défendre ces structures adaptées, c'est défendre les élèves les plus en difficulté, c'est défendre aussi notre école publique !

Et défendre l'Ecole publique, c'est maintenir et garantir des places pour ces élèves dans les structures adaptées, des structures dotées de véritables moyens. Des structures qui garantissent des rémunérations et des conditions de travail satisfaisantes pour les personnels, pour les enseignants, pour les AESH qui revendiquent toujours un vrai statut et un vrai salaire !

Alors faites-vous entendre, faisons-nous entendre, pour faire avancer nos revendications !

Vive Force Ouvrière, mes camarades !



2. Intervention de Clément POULLET, secrétaire général de la Fédération Nationale de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle (FNEC FP-FO)

Ce jeudi 25 janvier, des milliers de personnels de l'Éducation nationale, du secteur social et médico-social, agents territoriaux et hospitaliers, personnels de l'enseignement agricole, des parents d'élèves, de toute la France, sont venus crier leur colère à Paris :

Pour que cessent les économies sur le dos des élèves les plus fragiles et des personnels, pour que cesse la maltraitance !

Soutenus par la Confédération FO, et les Fédérations FNEC FP-FO, la Fédération des services publics et de Santé, la Fédération de l'Action Sociale, la Fédération des Agents de l'État, **plus de 5 000 manifestants, venus de plus de 80 départements, ont répondu à l'appel de la Conférence nationale des 230 délégués réunis le 17 novembre.**

Ensemble, nous avons organisé une journée de grève et de manifestation nationale au ministère : c'est-à-dire **là où ça se décide !**

Une délégation est reçue au ministère. La ministre Oudéa-Castéra doit répondre aux revendications qui sont exprimées par les manifestants :

- **Nous refusons le chaos de l'inclusion systématique et forcée ;**
- **Nous voulons les créations de postes dans les établissements spécialisés ;**
- **Nous voulons le retrait de l'Acte II de l'École inclusive, non aux PAS, non aux ARE !**
- **Un statut et un vrai salaire pour les AESH.**

Le Conseil Constitutionnel a censuré les mesures de l'Acte II de l'École inclusive inscrites dans la loi de Finances : c'est un encouragement à poursuivre jusqu'au retrait total et définitif des projets du gouvernement.

C'est le fruit de la mobilisation, des milliers de réunions que nous avons organisées dans les écoles, les établissements, pour établir les revendications, pour regrouper les personnels, les parents d'élèves.

Aujourd'hui des centaines d'écoles sont fermées, avec une grève qui est décidée aussi par des adhérents de la FSU, de la CGT.

Vous avez vu que les fédérations FO, FSU, CGT et Sud Éducation appellent à une journée de grève dans l'Éducation nationale pour l'augmentation des salaires, l'arrêt des suppressions de postes, mais également le maintien et la création de postes et de places dans les établissements spécialisés.

Ces revendications sont devenues incontournables !

Dans chaque école, chaque établissement, dès demain, nous allons réunir les personnels et chiffrer les besoins : le nombre de postes et de classes, le nombre d'enseignants spécialisés et de places nécessaires dans les établissements et les structures adaptées.

Nous allons également nous saisir de la grève du 1^{er} février pour constituer des délégations qui iront déposer les cahiers de revendications chez les recteurs et les DASEN.

Nous allons continuer de proposer l'action commune aux autres fédérations syndicales.

À l'heure où les personnels et les familles refusent **la destruction de l'École publique engagée par Macron,**

À l'heure où **les agriculteurs se mobilisent contre ce gouvernement qui sème la misère dans le monde paysan comme chez les salariés,**

À l'heure où **Macron veut imposer sa loi immigration, une loi de division des travailleurs et de remise en cause des droits sociaux,**

Alors qu'il soutient les gouvernements qui massacrent les peuples, et en particulier le peuple palestinien soumis à un véritable génocide,

Notre mobilisation s'inscrit dans un mouvement de résistance ouvrière, interprofessionnelle, pour la justice sociale.

C'est pourquoi FO appelle à **une campagne de réunions syndicales dans les écoles, les services et les établissements, pour dresser les cahiers de revendications et discuter des moyens de les arracher, dans l'action commune la plus large !**

On ne lâche rien !



3. Intervention de Christine HEUZÉ, secrétaire générale de FO Enseignement Agricole (FO EA)

Je vous apporte le salut fraternel de la Fédération de l'Administration Générale de l'État (FAGE), dans laquelle deux syndicats sont concernés par l'inclusion : le Syndicat National des Personnels des Affaires Sanitaires et Sociales (SNPASS-FO) avec les Instituts nationaux de jeunes sourds (INJS) et FO Enseignement Agricole (FO EA).

Celui-ci accueille proportionnellement plus de jeunes à besoins particuliers que l'EN. L'orientation en sortie de collège privilégie les publics prioritaires vers les classes de CAP. Nos classes de 4^e et 3^e sont réputées pour accueillir majoritairement des élèves à besoins particuliers. Les formations professionnelles sont concrètes. À faibles effectifs, elles apparaissent plus attractives pour les jeunes et leurs familles...

La majorité des établissements de l'Enseignement agricole public est réputée pour offrir une inclusion de qualité aux jeunes et aux familles.

Néanmoins, les moyens humains et financiers sont tendus. L'accueil de jeunes à besoins particuliers représente une charge psychologique et morale importante que portent parfois les équipes éducatives et enseignantes, mais aussi les camarades de ces jeunes. Certains jeunes ont besoin d'un encadrement très spécialisé dépassant les capacités des personnels de l'enseignement agricole.

Une de nos collègues a récemment été victime de l'agression d'une de ses élèves, en octobre 2023, peu de temps après l'assassinat de Dominique Bernard. Compte-tenu du fait que l'élève souffre « d'un trouble du comportement », le conseil de discipline n'a pas statué sur une éviction de l'établissement. Pour nous, les conditions d'accueil dans le lycée agricole ne répondent pas aux besoins de cette élève. Elle met en danger les équipes et ses camarades. Elle devrait bénéficier d'un accueil dans un établissement spécialisé.

Nous continuons de demander un vrai statut pour les AESH et la reconnaissance des professionnels spécialisés.



4. Intervention d'Audrey THIBAUD, AESH de l'Essonne

Chers camarades,

Nous, AESH, nous sommes présentes aujourd'hui afin de dénoncer les actes innommables du gouvernement envers l'école et les personnels !

Les AESH sont en situation d'extrême précarité et travaillent dans des conditions insupportables. Le gouvernement maltraite nos élèves, les AESH, les enseignants, les instituts spécialisés. Nous disons NON, chers camarades !

Aujourd'hui, nous refusons l'Acte II de l'école inclusive, la création des PAS, et toutes les mesures qui conduisent à la maltraitance des élèves et à la destruction de notre école publique.



5. Intervention de Samir ALIOUA, responsable à la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE)

Merci à tous !

Je remercie FO de me donner la parole, de donner la parole aux parents d'élèves et de donner la parole à la FCPE. Il est évident que l'école doit aujourd'hui encore mieux accueillir tous les enfants.

Nous sommes mobilisés aujourd'hui pour défendre l'école publique et l'école de la République. Nous sommes mobilisés aujourd'hui pour exiger les créations de postes nécessaires, pour exiger un vrai statut des AESH, pour le retrait immédiat de l'Acte II de l'École inclusive, pour l'abandon des PAS qui se traduiraient, entre autres, par la mainmise de l'Éducation nationale sur les notifications de la MDPH.

Et pour cela, nous avons besoin de moyens humains et financiers. Ça suffit de maltraiter l'ensemble de la communauté éducative en la privant des moyens indispensables à une véritable école inclusive.

Nos enfants en sont les premières victimes. Pourtant, la loi de 2005 est claire sur l'accueil de tous les enfants. Nous revendiquons clairement le recrutement, la formation et l'amélioration du statut des AESH, personnels de l'Éducation nationale incontournables au bon fonctionnement de l'école et à l'épanouissement des enfants.

Nous revendiquons également que chaque situation reçoive une réponse qui prenne en compte l'intérêt supérieur de chaque élève.

Est-il besoin de rappeler ici que l'école est le pilier d'un avenir serein pour la République ?

La FCPE est aux côtés de tous les enfants et poursuivra les combats aux côtés des personnels de l'Éducation nationale.

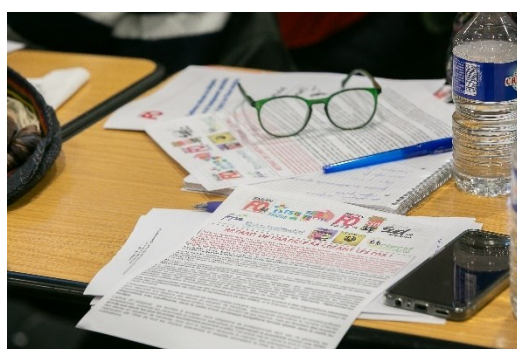
Merci beaucoup.





Recueil des interventions de la conférence nationale du 17 novembre 2023

L'intégralité des interventions peut être visionnée sur YouTube en flashant le code ci-contre, [en cliquant sur ce lien](#) ou en utilisant ce lien court : <http://bit.ly/3TV3S7Z>.



1. Intervention de Clément POULLET, secrétaire général de la Fédération Nationale de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle (FNEC FP-FO)

Bienvenue aux 220 délégués présents à cette conférence nationale en défense de l'enseignement et des structures spécialisées et contre l'Acte II de l'école inclusive. Vous êtes 220 délégués mandatés par les réunions, plus d'une centaine de réunions organisées dans les départements partout en France à l'appel de la Fédération FO de l'enseignement de la formation professionnelle et de ses syndicats, souvent dans un cadre interprofessionnel avec les unions départementales Force Ouvrière, avec les syndicats de l'action sociale, des services publics et de santé, avec des parents d'élèves.

Je remercie la Confédération Force Ouvrière de nous accueillir ici. Merci à Patricia DREVON, secrétaire confédérale présente pour apporter son soutien. Merci à Pascal CORBEX, secrétaire général de la Fédération nationale de l'action sociale. Merci également à Christine HEUZE qui interviendra au nom du syndicat Force Ouvrière de l'enseignement agricole.

Merci également à la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE) qui sera présente cet après-midi et qui a mandaté le camarade Samir ALIOUA, coordonnateur du comité régional FCPE Île-de-France et qui prendra de la parole cet après-midi.

Merci à tout l'appareil technique, aux camarades de la régie qui permettent que la conférence puisse être diffusée en direct sur YouTube et qui sera également diffusée en différé. Merci à Guillaume qui se charge de tout ce qui est technique du point de vue de la vidéo.

Je vais présenter les camarades qui sont à la tribune. Alors, ils ne sont tous pas là, parce qu'il y en a certains qui sont à l'extérieur pour l'accueil. Jérôme THEBAUT qui est le camarade qui a le mandat de la FNEC FP-FO pour tout ce qui est école inclusive, défense de l'enseignement spécialisé. Et Patricia que j'ai présentée tout à l'heure, secrétaire confédérale. Je présente également Christophe LALANDE qui est secrétaire fédéral et moi-même secrétaire général de la FNEC FP-FO.

Quelques mots pour introduire la discussion, mes camarades, je ne vais pas développer sur le tableau désastreux de l'inclusion scolaire systématique et l'offensive en cours contre l'enseignement spécialisé, je laisserai Jérôme introduire cette discussion précisément. Je dirai simplement en préalable que cette offensive contre l'école publique s'inscrit dans un plan d'ensemble qui vise à détruire tout l'édifice républicain des services publics pour les faire disparaître, pour faire passer l'école comme la santé dans la sphère privée.

Après plus de 60 ans de V^e République, le président Macron a dû faire le constat que les contre-réformes menées par les gouvernements successifs n'ont pu venir à bout de l'école publique et du statut de la fonction publique qui garantit à tous les mêmes droits à l'instruction. Et c'est le résultat d'une lutte continue des personnels et des parents d'élèves avec leur syndicat, leur fédération, et une lutte, je dirais même, de la classe ouvrière dans son ensemble pour bloquer, pour résister au plan destructeur des gouvernements successifs.

Alors il faut au président Macron trouver le moyen de pouvoir répondre aux exigences des marchés financiers qui réclament la fin du baccalauréat, la sélection à l'université avec Parcoursup, le développement de l'apprentissage, la mise au pas et le dressage des jeunes au moyen du service civique et du service national universel, et toutes les réductions budgétaires réalisées au nom de l'égalité des chances, qui est d'ailleurs le nom donné à la loi Montchamp de 2005.

Au lendemain du terrible assassinat de notre collègue à Arras, le ministre Attal a dit vouloir protéger l'école. Mais qui peut croire ce gouvernement qui déclare vouloir protéger l'école alors qu'il impose à coup de 49-3 un budget qui prévoit la suppression de 2 500 postes d'enseignants à la rentrée 2024 ? Il leur est beaucoup plus facile de dilapider des milliards, un pognon de dingue, dans les budgets militaires en hausse de 40%, 413 milliards jusqu'à 2030.

C'est dans ce contexte, mes camarades, que se tient cette conférence de délégués, non pas seulement pour témoigner, non pas seulement pour dresser le tableau noir de l'inclusion scolaire systématique, mais mes camarades pour engager la mobilisation pour la satisfaction des revendications.

Car mes chers camarades, nous pensons à Force Ouvrière que les carottes ne sont pas cuites. Les personnels et les salariés de ce pays sont loin d'être résignés. Il y a eu les puissantes manifestations, les mobilisations contre la réforme des retraites. Et même si nous n'avons pas obtenu le retrait de cette contre-réforme, inacceptable, injuste, la colère des salariés est intacte. La résistance est là.

Et cette résistance s'exprime de mille et une manières, que ce soit sur la question des salaires, ou en défense des services publics, de nos hôpitaux, de nos écoles, que ce soit également sur le terrain du refus de la barbarie guerrière dans les manifestations massives qui, aujourd'hui, exigent le cessez-le-feu au Proche-Orient, aux quatre coins de la planète. Et les syndicats qui manifesteront samedi pour la paix et pour dénoncer la complicité de notre gouvernement dans ce génocide ont raison. Ceux qui mènent la guerre contre les peuples sont les mêmes que ceux qui mènent la guerre contre les travailleurs et la jeunesse.

Alors je suis persuadé, mes camarades, que cette conférence nationale saura prendre les décisions qui s'imposent et décider des moyens à mettre en œuvre pour construire l'action commune en direction du gouvernement et arracher les revendications pour la défense de l'enseignement et des structures spécialisées, pour la création massive de places et de postes de personnel qualifiés dans les établissements spécialisés, pour le retrait de l'Acte II de l'école inclusive et pour un vrai statut pour nos camarades AESH.

Je vous remercie.



2. Intervention de Patricia DREVON pour la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière (CGT FO)

Bonjour mes camarades. Je vous apporte le salut fraternel de la Confédération. J'excuse mon secrétaire général qui est à Bayonne. Il essaie d'échapper à la pluie.

Vous savez qu'on est profondément attachés dans notre organisation à la République et à ses valeurs. Vous vous êtes tous mobilisés contre la réforme des retraites, pour combattre le projet du gouvernement de nous faire travailler deux années de plus. Effectivement, on n'est pas arrivés à faire reculer le gouvernement. Par contre, je suis d'accord avec Clément POULLET, la colère est encore là. On le voit régulièrement. On l'a vu au moment des matchs de rugby où la colère a explosé dans le stade et on a vu notre Président de la République sifflé copieusement. Toutes ces petites choses démontrent que la colère est bien présente, elle est prête à redémarrer à la moindre étincelle.

On est attachés à la République, on est attachés à l'école publique, à l'école républicaine. On n'est pas opposés à l'école inclusive, on est opposés à comment elle est mise en place par le gouvernement. Ça a commencé par le Roland-Montchamp de 2005. Vous avez fait une conférence en 2018 qui a tiré un tableau alarmant de cette situation, la situation des élèves, des familles, des personnels concernés.

Vous avez revendiqué, en juin 2021, lors d'une mobilisation, un statut pour le personnel AESH, contre le démantèlement de l'enseignement spécialisé, pour l'abandon du PIAL. Vous avez eu, à l'époque, le soutien de la Confédération sur cette mobilisation. Les oppositions sont nombreuses concernant cette école inclusive sur les textes. On s'était opposés au rapport Piveteau ainsi qu'au rapport de l'ONU qui disaient que la société inclusive passe par la fermeture des écoles où viennent les personnes handicapées. Comment c'est possible ? Comment fermer aujourd'hui toutes les écoles spécialisées ?

Ce serait méconnaître le handicap, ce serait méconnaître que des enfants ne peuvent pas être accueillis dans des écoles normales, dans des écoles de la République certes, mais dans des écoles où leur handicap ne leur permet pas de progresser, d'être intégrés, et que leur handicap soit pris en compte correctement.

Donc, dans cette logique, nous ne pouvons qu'être opposés à l'Acte II de l'école inclusive qui met en place plus de mutualisation, qui décide que ce soit le rectorat qui décide du nombre d'heures, de la présence d'une AESH ou pas, de quel enfant pourra en bénéficier alors que les MDPH sont tout à fait compétentes pour ça. Et que c'est leur rôle de mettre en place les AESH et tout l'accompagnement nécessaire dans le cadre d'une scolarisation en milieu normal.

Le Président de la République préconise la fermeture des établissements spécialisés qui seraient dissous dans les établissements scolaires. Les établissements spécialisés sont utiles, ils sont indispensables. Vous qui êtes en contact régulièrement avec des parents d'élèves, avec des élèves, vous le voyez. On peut encore regretter, à la limite, que tous les enfants ne puissent pas être scolarisés en milieu normal. Mais c'est une réalité, on doit y faire face et la République doit mettre les moyens pour que ces enfants puissent être accueillis correctement dans des établissements spécialisés quand c'est nécessaire.

Le statut des AESH est quelque chose qui nous préoccupe beaucoup. On veut un vrai statut, un vrai salaire pour vous et pour ça, il faut mettre en place une initiative d'ampleur nationale. Vous la construirez aujourd'hui et dans les jours qui viennent, vous aurez pour ça l'appui de la Confédération.

On sera à vos côtés tout le long de ce combat. Merci.

3. Intervention de Jérôme THÉBAUT, secrétaire national du SNUDI-FO, en charge du dossier Inclusion

Camarades, depuis des années, et notamment depuis la loi 2005 sur le handicap, au nom de l'inclusion systématique, des gouvernements successifs se sont attelés à s'attaquer aux droits des élèves les plus fragiles, à bénéficier d'un enseignement adapté à leur handicap ou à leurs difficultés.

Les contre-réformes se sont enchaînées et s'accroissent : suppression de milliers de postes de RASED ; transformation des enseignants spécialisés en personnel ressources, à qui il est désormais demandé de ne plus prendre en charge des élèves, mais plutôt de coacher leurs collègues ; le démantèlement des établissements médico-sociaux s'accroît, avec des listes d'attente d'élèves qui explosent. Des milliers d'élèves sont désormais sans soins, scolarisés en milieu ordinaire.

À cela s'ajoute un management culpabilisant, mis en place pour que les personnels acceptent des situations intolérables. Violence, mise en danger, et j'en passe. En effet, dans les établissements et les écoles, la situation est intenable. La priorité pour les enseignants devient d'éviter des accidents, de gérer la sécurité plutôt qu'enseigner. Bien souvent, la réponse de la hiérarchie n'est que culpabilisation et pression, notamment avec des visites de personnel ressources et la remise en cause de leurs compétences professionnelles.

Comme l'a dit Patricia DREVON, dès 2018, la FNEC FP-FO a pris l'initiative d'une conférence pour dresser le constat de la situation de l'inclusion scolaire systématique. En novembre 2022, vu le chaos dans les établissements scolaires, la FNEC FP-FO a pris l'initiative de demander une audience en urgence au ministère. Audience que nous avons obtenue en mars 2023.

À la veille de cette audience, nous avons sollicité les départements pour faire remonter les situations problématiques. En quelques jours, des centaines de témoignages sont remontés de tous les départements, avec des situations les plus inimaginables. Mais pour le gouvernement, ça ne suffit pas.

Le président Macron a donc annoncé son Acte II de l'école inclusive lors de la conférence nationale handicap d'avril 2023 : diminution du nombre d'AESH ; création du métier d'ARE ; dissolution des établissements médico-sociaux dans les établissements scolaires ; remplacement des PIAL qui sont déjà inacceptables par des pôles d'appui à la scolarité (PAS).

Le gouvernement veut aller très vite. Via son seizième 49-3, il a adopté le projet de loi de finances 2024. Dans l'article 53, ce projet de loi de finances instaure les pôles d'appui à la scolarité dont je viens de parler. L'Éducation nationale reprendrait donc la main sur les notifications de la MDPH. Les PAS deviendraient des pôles ressources XXL mis à disposition des équipes éducatives, remettant ainsi en cause le rôle des enseignants spécialisés (RASED, PsyEN, etc.).

Stop à cette maltraitance. La pédagogie ne peut en aucun cas se substituer aux soins. Nous devons construire le rapport de force dans l'unité la plus large possible. Nous pouvons nous féliciter de la centaine de réunions qui sont tenues dans les départements, avec des milliers de personnels. Nous devons donc sortir ce soir avec une initiative nationale qui donne une perspective, notamment pour les personnels confrontés aux situations intenable tous les jours.

Refusons la culpabilisation, la bienveillance est de notre côté. Revendiquer les places en établissements médico-sociaux, les soins pour les élèves et les moyens nécessaires, c'est défendre les élèves les plus fragiles et l'école de la République.

4. Intervention de Bruno COTTALORDA, de la Seine-et-Marne

Chers camarades, je vous apporte le salut du SNUDI-FO de la Seine-et-Marne.

L'inclusion est un problème majeur, voire le problème majeur pour les collègues dans nos écoles. En Seine-et-Marne, où nous avons effectué l'année dernière une grande enquête, un peu plus de 5% des enfants ont une notification ou auraient besoin d'une notification. Cela représente plus d'un enfant par classe en moyenne.

Vous avez toutes et tous ici des cas très lourds, parfois sans AESH, à gérer dans les écoles. Je vais donner quelques exemples rapidement.

Je vais commencer par mon école : un élève que j'ai d'ailleurs dans ma classe cette année en grande section. Il est arrivé en petite section en avril de l'étranger, sans jamais avoir été scolarisé. Inclus en petite section, puis en moyenne section, sans AESH bien sûr.

Comment faire cours pour lui, mais surtout pour les autres élèves, avec un enfant qui ne parle pas, qui grogne, qui crie, qui monte sur les meubles, sur les tables, saute partout, cherche à se sauver en permanence, lance les objets à travers la classe. Et quand enfin il obtient une notification, une aide mutualisée hein bien sûr, et que l'enseignant référente sur le handicap passe dans l'école, voici sa conclusion : « L'enfant n'entre absolument pas dans les apprentissages. Il n'est pas capable de rester plus d'une heure dans la classe. Et il ne peut pas être accueilli sans une surveillance exclusive d'un adulte. »

Cet enfant a-t-il sa place dans une classe banale ? Un enseignant donne de la pédagogie. Cet enfant a besoin de soins.

Sur une autre école, où je tournais, j'ai longuement échangé avec les AESH. Elles m'ont raconté le cas d'un enfant qui arrivait d'Espagne où il était scolarisé en institut spécialisé, en institut médical. En France, en ULIS. La raison : son dossier était rédigé en espagnol ! Donc on ne pouvait pas le traduire... Donc il ne pouvait pas être en institut spécialisé. Voilà, au niveau ubuesque, on fait rarement pire.

Petit état des lieux : cet enfant entrainait en crise régulièrement, il frappait, il mordait. Un matin, il a attrapé le bras d'une AESH, il a fallu que deux collègues lui ouvrent la mâchoire pour qu'il lâche !

Les AESH qui s'occupaient de cet enfant en fait s'organisaient pour le prendre à tour de rôle, tellement c'était lourd. Et quand c'était leur tour, une de ces collègues m'expliquait : « Ah ben, quand j'ai cet élève, je mets deux pulls pour me protéger des morsures et des tennies pour lui courir après. »

Dernier témoignage avant de conclure, mais je pourrais vous en livrer des dizaines... C'est un témoignage que nous avons eu lors de notre dernière Assemblée Générale que nous avons tenue l'année dernière par une enseignante spécialisée en dispositif ULIS collège.

Elle nous expliquait comment **une élève de son ULIS se déshabillait plusieurs fois par jour, étalait sur son corps, sur les murs, voire sur l'enseignante elle-même ses excréments.**

La seule réponse de la hiérarchie était : « Pas de vague. » Il a fallu l'intervention du SNUDI 77 pour que l'ensemble des collègues du collège se mettent en grève pour obtenir enfin une petite avancée. Loin d'être suffisante, mais une petite avancée.

Vous le savez, pour s'en sortir, la FNEC doit agir avec force. Nous devons agir déjà localement pour aider les collègues, pour résister, pour dénoncer et, très important, pour témoigner. C'est un combat qui ne peut non plus se gagner sans des actions fortes au niveau national. **Et contre cette inclusion systématique à marche forcée, contre cette inclusion qui n'a pour seul but que de réduire les coûts, nous ne pourrions pas lutter efficacement sans entraîner l'opinion politique.** Je salue d'ailleurs la présence de la FCPE cet après-midi.

Les lignes commencent à bouger. Les citoyens sont de moins en moins dupes. Je fais confiance à la FNEC pour adopter une communication offensive et pour engager des actions marquantes. Il faut inverser le processus. Nous devons gagner pour éviter l'implosion de l'école entraînant dans sa chute l'ensemble des camarades qui y travaillent.

Je vous remercie.

5. Intervention de Fabien DUCLOY, de l'Isère

Camarades, je vous apporte le salut fraternel du SNUDI-FO 38.

En Isère, le SNUDI-FO a élaboré un questionnaire en direction des collègues pour préparer cette conférence ainsi que cinq stages syndicaux et deux réunions d'information syndicale. Une chose est claire : il n'y a pas une école qui ne soit touchée par des difficultés liées à l'inclusion systématique.

Les enseignants sont en souffrance, les élèves, qu'ils soient ou non en situation de handicap, sont en souffrance, les familles sont en souffrance.

Voici une réponse à notre questionnaire qui synthétise bien ce qui est vécu dans les écoles avec l'inclusion systématique.

Cette école a deux élèves en attente de notification et voici ce que souhaiterait l'équipe :

- accélérer le traitement des demandes de notification ;
- que des solutions soient trouvées pour que les élèves soient scolarisés uniquement sur les temps où l'AESH est présent(e). Mais cela soulève une autre question : comment feront les parents qui travaillent ?
- que les élèves en situation de handicap puissent être pris en charge par des structures spécialisées qui prennent réellement en compte leur handicap pour les faire progresser et évoluer dans le respect de leur personne et de leurs besoins ;
- que les temps d'attente pour une place en IME ou autre, une fois la notification reçue, soient nuls ou de moins de trois mois, contre cinq à six ans actuellement. Le maintien en grande section ne suffit pas. L'élève va devoir poursuivre sa scolarité en CP, CE1... Quelle violence pour lui, les autres élèves, et l'enseignant !

Comment les autres élèves vont-ils pouvoir apprendre à lire avec un enfant TSA important en train de crier dans la classe ? Comment l'enseignant va-t-il pouvoir faire son travail ?

L'équipe souhaiterait enfin :

- que ne soient inclus que les enfants dont le handicap correspond à une scolarisation qui ne soit pas violente voir traumatisante pour eux ;

- qu'on arrête de croire que les enseignants sont de « super héros » capables de tout concilier sans y laisser des plumes : le handicap, la différenciation, la protection de l'enfance... Où sont l'humanité et le respect de chacun dans tout cela ?

Nous voyons bien que partout en France, nous, enseignants, AESH et parents, constatons la même chose. Déjà en 2017 nous faisons le même constat lors d'une première conférence organisée par la FNEC FP-FO.

En Isère, 500 élèves sont en attente d'une place en IME : nous ne pouvons plus nous contenter de constater et nous devons passer à la vitesse supérieure. C'est ce que nos collègues, nos élèves et leurs parents attendent de notre fédération. Et il est urgent d'agir, car la discussion que nous avons eue dans nos stages et réunions se résume en un cri d'alarme : « Arrêtons la maltraitance ! »

D'autant plus que la situation va se dégrader encore et encore puisque dans le cadre de l'Acte II de l'inclusion, l'article 53 de la loi de programmation des finances crée un « pôle d'appui à la scolarisation ». Ce que cela impliquera ? Que les notifications seront décidées par le payeur. Qui paye ? L'Éducation nationale qui deviendra aussi juge et partie puisqu'elle décidera des besoins des élèves alors même qu'elle détermine les moyens disponibles !

Chacun comprend que le budget pour les élèves en situation de handicap sera réduit. L'article 53 de la loi de programmation des finances est un recul, et un certain nombre d'associations de parents l'ont bien compris et réagissent à cela. Nous allons tous les jours vers une régression des droits et cela parce que ça coûte cher. Quelle honte !

Dans notre département, nous accompagnons pour défendre les collègues confrontés à ces situations d'élèves scolarisés alors qu'ils ne peuvent pas l'être. Si l'on règle assez souvent la situation du collègue, de l'école ; celle de l'élève en situation de handicap et de sa famille ne l'est pas.

Lors de nos stages et RIS, nous avons échangé sur « quoi faire ? », « comment faire ? ».

Cette question nationale qui concerne à la fois les enseignants, mais aussi les familles mérite, exige, une initiative nationale avec la recherche d'unité avec les associations de parents d'enfants en situation de handicap.

Pourquoi pas un rassemblement ou une manifestation en direction du ministère de l'Éducation nationale, du ministère de la Santé ?

Ce que nous demandons, c'est :

- l'abandon de l'article 53 de la loi de programmation des finances ;
- la création de postes d'enseignants spécialisés ;
- l'ouverture ou la réouverture de structures spécialisées accueillant ces enfants en fonction de leurs besoins en soin et de leurs capacités d'apprentissage.

Il faut donc que le gouvernement fasse le choix de débloquer de l'argent pour répondre à ces besoins.

Je vous remercie.

6. Intervention de Sandra BLANGY, directrice de SEGPA dans le Pas-de-Calais

Bonjour, je suis Sandra Blangy, membre du Conseil Syndical du SNUDI Pas-de-Calais.

J'interviens ici en tant que PE spécialisée. J'exerce en SEGPA (Section d'Enseignement Général et Adapté) depuis 10 ans. L'année dernière, j'ai exercé une mission de Directrice Adjointe chargée de la SEGPA et coordinatrice de PIAL.

Si la mission de directrice de SEGPA m'a intéressée, le pilotage du PIAL m'a conduit à renoncer à relayer la maltraitance institutionnelle qui est faite aux AESH et aux élèves. Je voulais apporter mon témoignage.

Je tiens donc ici à évoquer la situation des SEGPA et des PIAL.

Au cours de ces dernières années, nous avons assisté à un démantèlement de la SEGPA au détriment de ces élèves à besoins éducatifs particuliers.

Quand je suis arrivée en SEGPA, seuls les élèves qui avaient les compétences nécessaires étaient inclus, aujourd'hui on pousse à l'inclusion systématique, quelles que soient leurs compétences. Auparavant, les élèves n'étaient jamais mis en comparaison avec des élèves issus du milieu ordinaire sur des enseignements disciplinaires. En revanche, nous les amenions à échanger avec les autres élèves du collège sur des projets innovants, artistiques, culturels, sportifs...

Aujourd'hui, la classe de 6^e SEGPA n'existe plus, elle devenue une 6^e inclusive. Les élèves présentant des difficultés graves et persistantes sont aujourd'hui préorientés à la fin du CM2 vers une 6^e ordinaire dite inclusive. Il s'agit d'une classe de 6^e mêlant des enfants qui suivront un parcours ordinaire avec des enfants ayant d'importantes difficultés d'apprentissage. La difficulté scolaire se trouve diluée dans une classe de 30 élèves. L'élève de SEGPA ne bénéficie plus de ses 26h d'enseignement adapté. L'enseignant spécialisé est amené à prendre en charge ponctuellement quelques heures par semaine et en tenant compte de la disponibilité des salles de classe, des groupes mélangeant des élèves avec une notification SEGPA et des collégiens ordinaires. La co-animation avec des classes de 30 élèves ne présente que peu d'intérêt et sortir physiquement chaque jour ces élèves des classes ne fait que renforcer leur stigmatisation.

Il existe des disparités si l'enfant réside près d'un collège avec une SEGPA ou non. Les élèves sont préorientés en SEGPA uniquement si leur collège de secteur comporte une SEGPA. Si ça n'est pas le cas, ces élèves sont inscrits en 6^e ordinaire et intégreront le dispositif SEGPA au mieux en début de 5^e, si le dossier est accepté, ou en début de 4^e. Des enseignants spécialisés peuvent se trouver face à 20 élèves en classe de 4^e.

Enfin, certaines familles contestent l'affectation de leur enfant dans ces classes et préfèrent les inscrire dans les établissements privés.

Mais aujourd'hui, la mission des directeurs adjoints chargés de la SEGPA n'est plus centrée sur la SEGPA.

Depuis l'instauration des PIAL, les missions du directeur de SEGPA ont évolué vers un rôle de gestion de ressources humaines. Les directeurs de SEGPA se sont vus attribuer un secteur géographique comprenant un nombre variable d'établissements scolaires allant de la maternelle au lycée. Ces secteurs

sont sous la responsabilité de plusieurs IEN (ASH ou non) et plusieurs enseignants référents. Chacun de ces personnels veut le maximum pour son secteur. Le Directeur de la SEGPA se retrouve tiraillé entre plusieurs interlocuteurs aux exigences diverses, mais sans la possibilité d'y répondre avec les maigres moyens dont il dispose.

À chaque coordonnateur de PIAL est attribué un nombre d'AESH à répartir dans ces écoles sur notification de la MDPH. L'un des grands objectifs du PIAL était de mutualiser les moyens humains entre les écoles, afin d'éviter les déserts humains... Seulement, la réalité du terrain est toute autre, ce dispositif nécessite beaucoup de moyens pour une mise en œuvre à la hauteur de la demande. Seulement ces moyens se sont avérés très limités, ce qui a de nombreuses conséquences délétères sur la prise en charge de la difficulté.

Au 1^{er} septembre de chaque année, chaque secteur de PIAL se voit attribuer « une enveloppe » par le SAGERE (gestionnaire des AESH au rectorat). Il s'agit en fait d'un nombre d'heure d'AESH réévalué en fonction du nombre de notifications au 1^{er} septembre. Un premier point est que cette enveloppe ne prend pas en compte les accompagnants qui sont en arrêt maladie longue durée, suite à un burn-out au cours de l'année précédente, bien légitime aux vues des conditions de travail qui se dégradent.

Cette enveloppe n'est pas non plus actualisée en cours d'année. En revanche la MPDH ordonne des notifications individuelles ou mutualisées d'accompagnement tout au long de l'année. C'est mathématique, le système montre déjà ses limites, des notifications tout au long de l'année contre une attribution unique en septembre.

En ce qui concerne les notifications d'aides mutualisées, le nombre d'heures n'est plus précisé. Ainsi, même 1 ou 2h d'aide est considérée comme une présence et légalement la notification mutualisée est respectée... L'année dernière j'ai vu, comme beaucoup de mes collègues, le nombre de notifications doubler, sans aucun recrutement supplémentaire.

Les recrutements en cours d'année n'existent que lorsqu'un ou une AESH démissionne.

La situation devient donc très rapidement ingérable lorsque l'on a à cœur de faire respecter les droits de ces élèves. (Le nombre de notifications double, les moyens sont attribués en septembre pour l'entièreté de l'année scolaire. Je me suis très rapidement trouvée dans une situation très problématique.) Dans ce cas, la demande est d'étirer les moyens, prioriser les notifications individuelles au détriment des notifications mutualisées. Insidieusement, cela signifie de faire des choix et des notifications non respectées. Existerait-il un classement des situations au niveau départemental ou par secteur, des priorités pour aider un enfant plutôt qu'un autre ?

Quand plus de la moitié des AESH du secteur sont affectées aux notifications individuelles, il ne reste que peu d'heures pour les autres enfants, au mieux 4h sur les 24h d'enseignement. Ces enfants ont nécessairement besoin d'aide et faute de moyens, cette aide supplémentaire n'est pas attribuée. Les enseignants se trouvent en grande difficulté dans des classes de 30, ne pouvant pallier l'absence de l'AESH et sa mission spécifique. Les parents, plein d'espoir, qui ont fait un nombre conséquent de démarches et ont patienté des mois pour obtenir une réponse positive de la MDPH, pour que leur enfant bénéficie d'un soutien en vue d'une scolarisation réussie, subissent cette absence de moyens une fois le précieux sésame obtenu.

Les directeurs d'école ne peuvent que déplorer cette situation et se tournent vers le coordonnateur du PIAL qui ne peut justifier une situation dont il n'est pas responsable, lui-même se tourne vers le rectorat qui explique qu'aucune dotation supplémentaire n'est prévue. Les AESH se trouvent à saupoudrer leurs interventions, ne se retrouvant plus dans leurs missions.

« Gérer un PIAL c'est gérer une pénurie. » Voilà une phrase entendue l'année dernière. Trouver des solutions quand il n'y en a pas et être le réceptacle de la colère et la frustration de toutes les personnes concernées par la situation, sans avoir de réponse à apporter. Une autre phrase entendue de la part de ma hiérarchie en réunion : « Un PIAL bien préparé ne prend pas plus de quelques minutes par jour. » Il faut en effet être très loin de la réalité pour affirmer cela, voire dans un déni total de la situation pour porter un jugement si méprisant sur le travail accompli.

Non. Gérer un PIAL, qui plus est, sans moyen, c'est passer plusieurs heures chaque jour à faire des choix contraires à ses convictions, rémunéré à hauteur de 30 euros par semaine, au détriment de la gestion de la SEGPA. À quel élève retirer des heures pour en ajouter ailleurs ? Éteindre un incendie, en attendant qu'une autre école s'embrase ? Se réveiller la nuit pour reprendre ses tableaux (que l'on connaît déjà par cœur) et répartir à nouveau de maigres heures entre des élèves en grande difficulté ?

Comment demander à un AESH de se répartir entre 8 / 10 / 12 élèves, quand ce n'est pas entre 2, 3 ou 4 écoles **sans le ou la maltraiter ?**

L'inclusion est nécessaire pour faire évoluer la société, mais une inclusion réfléchie, juste, avec suffisamment de moyens pour la mettre en œuvre afin qu'elle soit efficace. Elle doit permettre une scolarité ambitieuse, sereine et réussie, avec des moyens, avec une vraie considération pour l'élève, pour ses parents et pour les personnels de l'Éducation nationale qui ont pour mission de la mettre en place.

Il faut rétablir les postes et les structures, en finir avec les PIAL qui sont des machines à broyer de l'humain !

Je vous remercie pour votre écoute.



7. Intervention de Christine GODART, AESH dans le Pas-de-Calais

Mes camarades, je vous apporte le salut fraternel de la FNEC FP-FO de l'Académie de Lille. Je suis Christine, AESH, membre du bureau du SNUDI 62 et de l'Inter FNEC.

Pour préparer cette Conférence Inclusion, nous avons réuni nos instances, assuré des RIS et mis à disposition des personnels un recueil de témoignages à renseigner.

C'est ainsi que nous sommes en possession de 18 pages de témoignages (imprimées tout petit), soit plus de 80 expressions libres de collègues et camarades écrites et encore bien plus recueillies lors des RIS.

Faute de pouvoir faire ici une synthèse complète, quelques faits peuvent être relevés.

=> des classes entières où le travail de l'enseignante ou de l'AESH se résume presque à assurer la sécurité des élèves puisque les élèves inclus sont violents et incontrôlables.

=> des situations où l'IEN indique au directeur que si l'enfant est incontrôlable, il faut appeler les pompiers, dans des scènes traumatisantes

=> des AESH non remplacées ou déplacées alors qu'elles ont mis des semaines à tisser, avec un enfant autiste, des relations de confiance

=> des collègues PLP qui voient débarquer dans leurs ateliers de chaudronnerie ou de menuiserie, un élève amputé d'un bras ou en fauteuil roulant. Je vous laisse imaginer la détresse de l'enseignant et celle de l'élève brutalement ramené à son handicap

=> un manque d'AESH qui force les équipes à regrouper les élèves inclus dans la même classe et mène les titulaires et les AESH au burn-out

=> des situations dans lesquelles l'enseignant et l'AESH ont été poussés à l'épuisement total après quelques semaines de scolarisation d'un élève violent

=> un IEN qui impose le silence à des collègues s'exprimant lors d'une réunion

=> un ITEP qui refuse un élève trop compliqué à gérer et le laissant donc dans une classe ordinaire

=> des AESH repris à des élèves dont les familles en difficulté ne protesteront pas, au profit d'élèves dont les familles menacent de procès l'institution.

Ce ne sont pas des anecdotes, des ressentis. Ce sont les parties émergées de l'iceberg. Chaque tournée d'école, chaque RIS, chaque instance propose son lot de souffrances pour les collègues, les élèves, les familles.

L'inclusion systématique est devenue une façon de gagner de l'argent sur le dos des élèves en situation de handicap en les privant de l'enseignement auquel ils ont droit.

La FNEC FP-FO de l'Académie de Lille s'inscrit complètement dans les revendications de sa fédération. Elle demande aussi :

- la baisse des effectifs dans toutes les classes et ateliers accueillant des élèves inclus
- un nombre maximum de deux élèves inclus par classe ;
- le rétablissement des postes et structures fermés au profit de dispositifs, le rétablissement des 6e SEGPA comme classe ;
- des AESH plus nombreux dans les lycées professionnels ;

- le rétablissement de RASED complets pour 800 élèves, l'augmentation des départs en formation CAPPEI et pour l'y encourager, l'amélioration des rémunérations des enseignants spécialisés ;
- le renforcement de l'attractivité et le recrutement dans le secteur médico-social d'infirmières, de médecins scolaires, de PsyEN, d'assistantes sociales ;
- le recrutement de remplaçants pour assurer la continuité du service lors des ESS sur le temps de classe ;
- un groupe de travail de notre fédération sur la rédaction d'un statut précis pour les AESH
- le recrutement de personnels administratifs pour les missions particulières qui découlent de l'inclusion.

La FNEC FP-FO de l'académie de Lille mandate sa fédération pour prendre toutes les mesures nécessaires pour faire avancer nos revendications et s'inscrire dans l'action : rassemblements, manifestations.

Je vous remercie de votre attention.

8. Intervention de Pascal CORBEX, secrétaire général de la Fédération Nationale de l'Action Sociale (FNAS-FO)

Je vous apporte le salut fraternel de la Fédération Nationale de l'Action Sociale. Nous répondons à l'invitation de la FNEC FP-FO et de son secrétaire général, Clément POULLET, merci.

Dans les délégations aujourd'hui sont présents nombre de camarades de l'Action Sociale directement concernés par les conséquences de l'Acte II de l'école inclusive. Comme vous tous, nous tous, ils sont engagés dans ce combat contre la mise en œuvre de mesures qui ne font qu'aggraver la situation déjà catastrophique de l'inclusion forcée.

Fin 2023, le constat reste sans appel. Le manque de moyens médico-sociaux et de professionnels qualifiés va à l'encontre des missions de services publics indispensables pour des milliers d'enfants et leurs familles qui se trouvent sans prise en charge dans les structures spécialisées et adaptées.

Dans cette situation, vous en témoignez et vous en témoignerez, les conditions même de travail des personnels et des salariés s'aggravent. Nous étions en 2005 opposés à la loi Montchamp et nous fûmes partie prenante avec la Fédération de l'Enseignement de la Conférence Nationale de 2018 qui avait déjà dressé un tableau extrêmement alarmant de la situation des élèves, des familles et des personnes en situation de travail.

Nous avons appelé à la mobilisation en 2021 avec la Fédération de l'Administration Générale de l'État (la FAGE FO), les services publics et de santé de la Fédération pour obtenir contre le démantèlement de l'enseignement spécialisé. Et en toute cohérence, nous avons déclaré notre opposition au rapport Piveteau présenté lors de la Conférence des Métiers du Travail Social en 2022 qui prônait la société inclusive, ainsi qu'au rapport de l'ONU, de Catalina de Vandas-Aguilar, pour qui la société inclusive passe par la fermeture des établissements où viennent les personnes handicapées.

Ainsi, nous ne pouvons qu'être opposés à l'Acte II de l'école inclusive, en demander le retrait et mener le combat avec vous.

Vous le savez, le Président de la République préconise entre autres la fermeture des établissements médico-sociaux qui seraient dissous dans les établissements scolaires. Il remet en cause le nombre

d'accompagnants des élèves en situation de handicap, qui, selon lui, est trop élevé, ainsi que leur mission. Le projet veut regrouper les métiers d'AESH et d'AED dans le métier d'accompagnement à la réussite éducative (ARE), salariés multitâches qui effectueraient à la fois de la surveillance, de l'aide aux devoirs, du périscolaire et ne seraient plus seulement affectés aux élèves.

Il vise à instaurer le pôle d'appui à la scolarité (PAS) qui prévoit de supprimer la maison départementale pour les personnes handicapées, services indépendants, lieux d'évaluation des besoins et d'orientation, composés de professionnels.

Ainsi, conformément au mandat issu de notre XIX^e congrès, qui vient de se tenir pour la Fédération Nationale de l'Action Sociale (FNAS), et je tiens à le réaffirmer à cette tribune, une scolarisation adaptée ne pourra se faire sans le retrait de l'Acte II de l'école inclusive, la création d'un véritable statut pour les AESH et les AED, l'abandon des pôles inclusifs, la création massive de postes, l'annulation des suppressions de postes, le maintien et la création de toutes les places nécessaires, l'abrogation des lois et des réformes attentatoires aux droits fondamentaux et aux valeurs républicaines, la défense et le rétablissement des formations spécialisées, le respect des statuts, des missions et des conventions collectives des personnels, et le retrait de l'article 53 du projet de loi de finances 2024 instaurant le pôle d'appui à la scolarité.

Continuons ensemble de dresser le livre noir de l'inclusion systématique, de construire le rapport de force, et décidons de la mobilisation en direction des ministères concernés, pour déposer nos cahiers de revendications, afin d'obtenir satisfaction.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Vive la conférence des délégués !

Vive la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle !

Vive la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière !

Merci camarades !



9. Intervention de Frédérique DUCERF, de la Saône-et-Loire

Chers camarades, je vous apporte le salut fraternel et le témoignage de Nathalie Laturaz, AESH, et de l'ensemble de la délégation de Saône-et-Loire.

Témoignage de Nathalie, AESH :

« En 12 ans de carrière, j'ai vu la situation se dégrader. Le nombre d'élèves devenait de plus en plus important, les pathologies devenaient de plus en plus difficiles avec des enfants violents, et j'étais toujours aussi peu formée, uniquement la formation des 60 heures qui survolait allègrement tous les handicaps.

De plus, avec la création des PIAL, j'ai constaté que ma situation se dégradait, malgré un CDI qui finalement ne sert strictement à rien, un niveau d'études qui n'est plus pris en compte, et je me suis retrouvé à être affectée dans plusieurs établissements, y compris en établissement privé du jour au lendemain, sans la moindre considération, comme un pion que l'on déplace à souhait sur un échiquier. Avec en tête une impression de travailler comme une machine, d'un élève à un autre, jusqu'à cinq accompagnements et de les faire souffrir. Avec le PIAL, soi-disant pour une meilleure gestion, à chaque rentrée je connais mon affectation la veille.

La situation est de plus en plus lourde et alarmante dans le dispositif ULIS, où j'interviens en qualité d'AESH individualisée pour un enfant autiste avec orientation IME, que j'accompagne en classe ordinaire, en anglais, en sciences, en musique. Imaginez un enfant, là on ne peut pas parler d'élève, car aucune posture d'élève, pas de langage, poussant des cris, des grognements, des pleurs, des hurlements, poussant des chaises, mettant en danger lui-même et les autres élèves.

Un élève autiste violent a nécessité trois adultes pour le maîtriser. Un autre, incontinent, pas de douche.

Depuis plusieurs semaines, je travaille avec cet enfant dans un couloir, les bruits, sa façon d'être gênent ses petits camarades d'ULIS, la salle doit faire 40 mètres carrés.

Il y a douze élèves avec des pathologies différentes, allant de l'autisme sévère, troubles du comportement, troubles moteurs, la liste est longue...

Imaginez encore les conditions de travail : ma proche collègue, qui est AESH co, distribue à certains élèves des neuroleptiques, des enzymes de croissance, de la Ventoline. Elle n'est pas infirmière. Les médicaments sont stockés dans un placard avec le matériel scolaire, donc pas sécurisé.

Nous ne sommes pas éducatrices, nous ne sommes pas un punching-ball, car oui, nous avons été mordus, pincés, nous avons reçu des coups de pied. Est-ce cela l'école inclusive ? Et tout cela pour un salaire médiocre ?

Aujourd'hui, j'ai 62 ans, je suis las de me battre au quotidien pour assurer un minimum de confort et de compassion aux enfants dont j'ai la charge. »

Témoignage de Stéphanie, professeure d'école :

« Bienvenue dans mon école inclusive.

Année 2022-2023 : 226 élèves inscrits, 17 dossiers MDPH, 5 AESH à plein temps, 2 élèves perturbateurs sans AESH. Nombreuses équipes éducatives régulières pour gérer le comportement de 5 autres élèves. Appel au RASED et psy très souvent.

L'école inclusive, c'est dès la petite section de maternelle : une enfant qui, même à côté de l'enseignante, mord 1 ou 2 élèves par jour, tire les cheveux, pince, frappe. Une agressivité permanente qui demande une surveillance permanente. Au niveau des apprentissages, cette enfant ne fait strictement rien si la maîtresse n'est pas à ses côtés. **Aucun accompagnement.**

L'école inclusive, c'est toujours en petite section : un enfant qui fait caprice sur caprice, se roule par terre, donne des coups à tout va, insulte. « C'est mort, je vais te tuer ! » en accompagnant ses paroles de gestes évocateurs. **Aucun accompagnement.**

C'est encore en grande section : une enfant qui veut tout le temps être au centre de l'attention et pour qui tous les moyens sont bons pour y parvenir. Elle est sans arrêt dans la provocation, en insultant enfants comme adultes, mais également en frappant, en poussant, en mordant le premier qui passe à proximité. **Aucun accompagnement.**

C'est en CE1 : une enfant qui, à la moindre contrariété, se met à hurler pendant des heures et à lancer tout ce qui se trouve à sa proximité, obligeant l'enseignant et les autres élèves à sortir de classe. Elle finira par faire ce qu'elle veut après avoir utilisé plusieurs AESH et afin d'éviter toute crise. **Aucun accompagnement.** Mais en cours d'année, un remplaçant lui sera affecté en permanence.

Toutes ces situations non exhaustives entraînent finalement la mise à mal d'une équipe pédagogique entière, toujours sur le qui-vive pour éviter au maximum les incidents, mais qui, malheureusement, arrivent quand même parfois.

Ce sont des élèves qui subissent au quotidien des perturbations dans le meilleur des cas, des agressions verbales et physiques dans le pire des cas.

Ce sont des parents inquiets pour leurs enfants.

Ce sont des enfants dont les besoins particuliers ne sont pas pris en compte.

Alors oui à l'inclusion, mais pas à n'importe quel prix, en mettant les moyens nécessaires et suffisants pour le faire : maintien et création des structures, classes, enseignants spécialisés à la hauteur des besoins. »

Témoignage de Frédéric, directeur d'école :

« L'inclusion systématique ne concerne pas seulement des enfants souffrant d'un handicap validé comme tel par la MDPH. Combien d'enfants présentant de graves troubles du comportement sans AESH, car leurs cas ne sont pas reconnus comme relevant du handicap par la MDPH ?

Antoine, 8 ans : tous les matins, il crise, refuse d'entrer en classe, il se débat, mord, griffe, frappe tout et tout le monde autour de lui. Le combat fut dur aussi avec la hiérarchie, dont le premier réflexe est la culpabilisation des enseignants et l'inaction. À la fin, mise à disposition d'un remplaçant, choisi pour son mètre 90 et ses 120 kilos. Antoine finit par lâcher prise, épuisé de lutter. On finira par apprendre que cet enfant ne supportait pas le sevrage de tablettes un quart d'heure avant d'arriver à l'école.

Aucune obligation de soins, aucune contrainte pour les parents.

Cédric, 10 ans : violence envers les autres élèves et les enseignants. Ses parents l'encourageant eux-mêmes, violant et terrorisant l'ensemble de la communauté éducative. Pendant deux années, cette

famille a pourri la vie de dizaines de personnes, empêché la classe d'apprendre normalement, découragé de services municipaux, commissariats, mobilisé et usé plusieurs remplaçants. La famille continue de parader, toute puissante.

Léo, 5 ans : mord, frappe, retourne la classe à la moindre contrariété. L'AESH, en charge d'un autre élève, fait néanmoins face, mais présente un jour une trace de morsure, un autre jour un coquard digne d'une boxeuse. Parents dans le déni, encouragés par une amie psychologue. Culpabilisation de l'enseignante et de l'AESH, qui ne sauraient pas s'y prendre. »

Ces exemples témoignent de carences éducatives, de difficultés sociales dépassant de très loin le cadre scolaire. Culpabilisation, désengagement de l'État, démagogie envers les familles et les enfants. Les familles et l'école finalement livrées à eux-mêmes. Le thermomètre montre une fièvre en augmentation. Proposition de l'État : cassons le thermomètre. Violence institutionnelle insupportable.

Alors, nos revendications urgentes :

- maintien et développement des établissements médico-sociaux ;
- arrêt de la culpabilisation des personnels pour lesquels l'administration laisse entendre que les compétences professionnelles sont insuffisantes. **La pédagogie ne peut en aucun cas se substituer aux soins !**
- ouverture de places en dispositifs spécialisés et adaptés ;
- recrutement d'enseignements spécialisés avec maintien des missions d'aide ;
- abandon des PIAL et des futurs PAS ;
- rétablissement de l'aide humaine individualisée ;
- statut de fonctionnaire et vrai salaire pour les AESH ;
- un temps plein à 24 heures pour les AESH ;
- une vraie formation.

Enfin, en Saône-et-Loire, devant la brutalité des faits, pour le SNUDI-FO 71, nous souhaitons une montée à Paris, pour tous les acteurs, parents, enseignants, AESH, éducateurs, qui seraient porteurs de sens. Et pour la préparer, nous proposons de multiples actions : AG, RIS, HIS.

Merci pour votre écoute.

10. Intervention de Jérôme THIRIET, de l'Yonne

Ce mardi 7 novembre, la conférence sur l'inclusion scolaire systématique, organisée par FO, dans le cadre de la préparation de la Conférence nationale du 17 novembre, a réuni 23 participants : enseignants 1^{er} et 2^d degré, AESH, éducateurs et enseignants spécialisés en IME et hôpital de jour, RASED, parents d'élèves (dont une représentante de la FCPE) et notamment parents d'enfants en situation de handicap. Les échanges ont été particulièrement riches et une volonté claire d'action commune et collective s'est dégagée face au constat d'échec de cette politique d'inclusion systématique et démagogique.

Le constat est accablant : enseignants culpabilisés, parents laissés à l'abandon, AESH maltraités, enfants en souffrance... et les structures spécialisées désossées, du fait d'une politique visant avant tout

à réduire le coût de ces élèves pour l'État et à ouvrir le marché à des organismes recherchant profit et rentabilité.

Un véritable glissement s'opère depuis des années : les moyens sont réduits, les projets menés sont abandonnés, les postes supprimés... Les structures inclusives dans les écoles, pour lesquelles les grands moyens avaient été mis à leur création, pour vendre le principe, sont très vite dessaisies de leurs moyens humains et matériels et deviennent des structures violentes et maltraitantes pour tous, comme en témoignent les près de 30 signalements depuis le début de l'année scolaire dans le registre santé et sécurité, liés aux difficultés de l'inclusion. La souffrance est immense et se généralise.

Et même dans l'Yonne, une des premières MDPH de France, alors qu'on manque de tout, les moyens sont toujours réduits. Dans certaines circonscriptions il n'y a même plus aucun psychologue scolaire. Pour les parents d'enfants en situation de handicap, c'est un désastre : le parcours du combattant, le mépris institutionnel, l'abandon et l'isolement. Sans compter l'entretien du déni du handicap par les promesses démagogiques d'une scolarité « ordinaire » : c'est avant tout un moyen de ne pas donner davantage à ceux qui en ont le plus besoin.

Bien évidemment, du fait de regards multiples et d'origines différentes sur la situation, les appréciations sur certains points peuvent varier, mais nous partageons tous un accord total sur les revendications globales, en particulier sur la nécessité d'une réponse en fonction des besoins des élèves et dans le respect des missions de chacun, à l'opposé de cette politique destructrice menée en fonction de moyens contraints.

L'inclusion, ça se construit, ça ne se décrète pas : la situation de maltraitance des élèves et des personnels confrontés à l'inclusion systématique et forcée, ainsi qu'à l'absence de soins, ne peut plus durer.

Le bilan de la politique d'inclusion scolaire systématique est catastrophique, tant pour les élèves et leurs familles que pour les personnels : les témoignages sont accablants. Et les annonces du président Macron lors de la Conférence Nationale Handicap, confirmées par le ministre Attal le 18 septembre 2023, poursuit cette dégradation, avec l'Acte II de l'école inclusive qui prévoit de dissoudre les établissements spécialisés, de fusionner AESH et AED, de mettre en place les PAS, machine à démanteler les structures et à mettre en place des plateformes, véritables usines à gaz saupoudrant l'aide apportée aux élèves en situation de handicap.

Au contraire, la multiplication de véritables structures médico-socio-éducatives, permettant d'adapter les réponses aux besoins, notamment en soins, est plus que jamais nécessaire.

Nous portons les revendications suivantes :

- le maintien, le développement et le renforcement des établissements médico-socio-éducatifs, en particulier publics, créations de nouvelles structures adaptées aux besoins. Pour un véritable service public du médico-social.
- l'arrêt de la culpabilisation des personnels enseignants : **la pédagogie ne peut se substituer aux soins !**

- la simplification, la clarification de l'accès aux soins, aux dossiers et aux structures, la diminution drastique des temps d'attente pour le traitement des dossier MDPH, d'admission dans les structures...
- l'abandon des protocoles internes qui dédouanent l'administration de ses responsabilités et laisse les collègues, les parents et les élèves en souffrance.
- l'ouverture de places en classes et structures spécialisées (ESMS, ULIS et CLIS) et adaptées (SEGPA).
- le recrutement des PsyEN : aucun poste ne doit rester vacant !
- le recrutement d'enseignants spécialisés (RASED, ULIS, SEGPA, ESMS) avec le maintien des missions de prise en charge des élèves et les départs en formation nécessaires.
- l'abandon des PIAL et des futurs PAS, et le retrait de l'Acte II de l'école inclusive, un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH.

Nous mandatons 2 délégués qui participeront à la conférence nationale pour y porter ces revendications et proposer à la discussion qu'une initiative d'ampleur nationale à Paris soit décidée, si possible dans l'unité, pour exiger l'arrêt des politiques dites « d'inclusion scolaire systématique ».

Ce constat et ces revendications seront portés à la connaissance de la direction académique de l'Yonne à l'occasion du prochain FS-SSCT du 10 novembre et du CDEN du 17 novembre.

Un prochain rendez-vous est donné, à l'issue de la conférence nationale.

À Auxerre, le 7 novembre 2023



11. Intervention de Yann LE FOLL, personnel médico-social de la Loire-Atlantique

Bonjour mes camarades. Je vous apporte le salut fraternel du Groupement Départemental FO Santé de Loire-Atlantique, ainsi que du Syndicat FO des Établissements Publics Sociaux et Médico-Sociaux de Saint-Brévin.

Je suis ici en tant que délégué issu d'une réunion où il a été décidé que j'interviendrais sur le médico-social, secteur handicap.

Les établissements de Mindin, ce sont 1 Établissement Public Médico-Social (EPMS), 1 Foyer de Vie, 1 Institut Médico-Éducatif (IME) et un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) qui comprend cuisine, blanchisserie, logistique... Ça correspond à plus de 500 places d'hébergement pour l'accueil d'enfants, d'adolescents et d'adultes handicapés, ainsi que des accueils de jour et du soin à domicile. Toutes catégories confondues, il y a plus de 900 professionnels qui exercent sur l'ensemble des établissements, ce qui fait de nous le plus gros employeur du Pays de Retz et nous classe parmi les 3 plus gros établissements médico-sociaux publics de France.

Le médico-social secteur handicap est loin d'être un secteur épargné dans la Santé. Déjà au moment de la signature des accords du Ségur en 2020, il s'est avéré qu'aucun médico-social du secteur handicap n'avait les 183 euros, malgré notre appartenance à la grande famille de la « Fonction Publique Hospitalière » ! Dès cette annonce, le Syndicat FO de Mindin a mis en place la bagarre avec le soutien de l'interpro et une première mobilisation a eu lieu le 8 septembre 2020. S'en est suivi 2 années de combat où notre volonté première était d'aller « là où ça se décide » pour arracher les 183 euros au gouvernement de l'époque « Macron, Castex, Vèran ». On a tenu en visio des conférences nationales de délégués en intersyndicale FO, CGT et Solidaires au début sur un périmètre Grand Ouest qui se sont vite généralisées au niveau national, on est allé au Ministère de la Santé, etc. Bref nous avons obtenu au final les 183 euros pour 280 000 fonctionnaires hospitaliers du secteur handicap, il en reste aujourd'hui 3 000 exclus au niveau national ! Tout comme dans votre secteur où les AESH n'ont toujours pas de statut ! On continue le combat !

Camarades, **le gouvernement met en œuvre sa politique d'effondrement**. Il continue les fermetures de lits ou de services entiers, voire cède des missions de Service Public au privé ou à de grands groupes financiers ne pensant qu'aux dividendes et aucunement à la prise en charge des patients ou résidents. Pour nous c'est clair, la volonté du gouvernement est bel et bien de se séparer de ses établissements médico-sociaux publics du secteur handicap.

J'en arrive au nouveau combat en cours sur les établissements de Mindin et en lien avec la politique d'effondrement du gouvernement précitée, mais aussi en lien avec leur envie d'en finir avec les IME.

Nos tarificateurs que sont l'ARS des Pays de Loire et le Conseil Départemental de Loire-Atlantique ont annoncé le 7 mars 2019, une délocalisation de l'ensemble du site de Mindin, suite à un risque de submersion en cas de tempête supérieure à celle de Xynthia en 2010 (sachant qu'à l'époque nous n'avions pas été impactés par la tempête). Cette décision fait suite au Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) qui a identifié une vulnérabilité du site, et un arrêté préfectoral est venu ensuite interdire toute construction pour l'accueil de personnes vulnérables.

L'annonce s'est faite sans aucune concertation, ni avec les professionnels, ni les usagers et leurs familles, ni avec les élus et les habitants de la commune. La primauté de l'annonce a donc été faite à la

presse. Pourtant le site de Mindin, c'est 150 ans d'histoire sur Saint-Brévin dont plus de 60 ans pour l'accueil de personnes en situation de handicap.

Dès le départ nous nous sommes opposés au projet au travers de manifestations, de médiatisations via la presse ainsi qu'auprès des habitants de Saint-Brévin, d'interpellations des élus locaux ou nationaux, et nous avons sollicité ARS et CD pour des rencontres. L'ARS ne nous a pas répondu et le CD a refusé de nous rencontrer.

Le constat est là :

- Un tiers des places seulement sera conservé sur Saint-Brévin alors que la commune propose 2 terrains permettant de répondre au besoin de sécurité, et à une reconstruction intégrale des établissements.
- Un second tiers sera délocalisé sur le territoire de la Carène (partie au nord de la Loire). Jusqu'à présent, seule la commune de Trignac (distante de seulement quelques km de Saint-Brévin) s'est positionnée en proposant deux terrains. L'un se trouve dans un quartier excentré de son centre-ville, l'autre plus vaste est en bordure directe de la nationale 171 qui relie Saint-Nazaire à Nantes, et est extrêmement fréquentée voire saturée, en semaine comme le WE. Il est aussi sous le couloir aérien du Beluga avion porteur pour l'entreprise Airbus.
- Enfin le dernier tiers, et c'est là le projet le plus avancé, sera intégré à la commune de Bouaye (qui fait partie de Nantes Métropole) avec un terrain déjà identifié et en passe d'être acheté, complètement inadapté pour les besoins divertissants des usagers : éloigné de plusieurs kilomètres du centre-ville, à proximité d'une 4 voies, proche d'une zone artisanale inadaptée face aux besoins des résidents comme une auto-école et un vendeur de panneaux solaires (alors que sur Saint-Brévin il y a cinéma, piscine, bowling, restaurants, divers commerces...), sans possibilité de promenade immédiate autour de la zone réservée.

C'est la destruction totale des projets de vie des enfants et adultes accueillis. Jusqu'ici sur Saint-Brévin, ces projets s'organisent dans un cadre favorable : lien avec des commerçants, liens sportifs et culturels, proximité de la mer pour les activités et promenades, entraide inter-établissements notamment pendant le Covid, festivités inter-établissements, biens communs avec le bassin aquatique, la cafétéria, les ateliers éducatifs ou encore une Chapelle historiquement implantée sur le site...

Demain, les résidents devront être orientés vers les structures municipales des nouvelles communes d'accueil (ex : piscine...), sans tenir compte de l'impossibilité pour certains d'y participer en raison de leur handicap, troubles du comportement ou sinon nous aurons les créneaux de 5h à 7h le matin ou 23h 00h le soir... ..

Cette délocalisation coupe aussi avec la scolarisation des enfants sur l'IME puisque nous avons une classe sur site avec une enseignante détachée par l'Éducation nationale qui prend en charge 3 à 5 enfants suivant les pathologies. Nous avons aussi un partenariat avec l'école François DALLET avec la convention « Ribambelle ». La première classe a ouvert en 2014, elle permet d'inclure des enfants atteints de troubles autistiques niveau maternelle encadrés par une équipe de l'IME au sein de l'école. Une seconde classe a ouvert en 2019 qui concerne des enfants du niveau élémentaire. L'Inspectrice de l'Éducation nationale du Pays de Retz soutient ce projet depuis le départ et pourtant avec ce projet de délocalisation, tout ce qui a été construit va disparaître !

Sans parler des conventions avec l'hôpital de Saint-Nazaire, des dentistes, médecins, etc. que nous avons sur Saint-Brévin et qu'on aura beaucoup de mal à retrouver ailleurs.

Aucune place d'hébergement supplémentaire ne sera créée dans le département, puisqu'on ne fait que déplacer des résidents aujourd'hui accueillis sur Saint-Brévin, qui se verront déracinés de leur lieu de vie pour intégrer la métropole nantaise et le territoire de la Carène.

Dernièrement, **l'association des familles Handicap 44 en Danger** a manifesté devant l'ARS à Nantes pour exiger la création de places face à l'urgence des familles démunies. Rien que sur le département de Loire-Atlantique (démographiquement en pleine expansion), 1 000 enfants et 1 200 adultes sont en attente de places, 500 jeunes vont passer sous amendement Creton pour les maintenir en IME et 5 jeunes adolescents sont en hôpital psychiatrique secteur adulte faute de places adaptées. Le système est sclérosé. L'urgence pour les enfants et adultes handicapés, ainsi que leurs familles souvent à bout de souffle, est factuelle et incontestable. Et pourtant, le projet de l'ARS et du CD est ailleurs... Lorsqu'ils sont à court de réponses face à nos arguments, leur seule réaction est de nous dire qu'ils sont seuls décisionnaires sur le sujet !!!



Depuis le début, **nous avons le soutien de la mairie de Saint-Brévin**. Les élus de Saint-Brévin ont déjà rencontré 2 ministres pour expliquer l'incohérence humaine et financière du projet, et présenter un dossier permettant une relocalisation complète sur la commune.

L'ensemble des maires de la Communauté de Commune du Sud Estuaire (Corsept, Paimboeuf, Saint-Père-en-Retz, Saint-Viaud, Frossay) a publié un communiqué soutenant fermement l'intérêt pour tous (résidents et salariés) de rester sur Saint-Brévin. Des députés ou Sénateurs de Loire-Atlantique ont également œuvré pour ce maintien. Mais en face, rien ne semble altérer la logique destructrice de l'ARS et du Conseil Départemental, enfermés dans leur dogme.

Alors mes camarades, il ne nous reste plus qu'une solution... la mobilisation. Nous étions 500 à tracter sur le pont de Saint-Nazaire le 16 octobre avec le soutien de l'interpro, en intersyndical avec la CGT. Il en va des emplois, des conditions de travail des professionnels, de la qualité de prise en charge

des résidents dans un service public fort, mais également de la survie de notre syndicat, qu'ils veulent aussi faire exploser afin d'éviter tout risque de mobilisation dans le futur !

Le Président du Conseil Départemental se veut rassurant. Il a annoncé à la presse : « Que les agents se rassurent, quand le projet se fera, la moitié sera en retraite et l'autre moitié aura changé de métier » ! La vice-présidente secteur handicap, quant à elle, rétorque aux parents en conseil d'administration : « Si vous n'êtes pas contents, récupérez-les, vos enfants » ! Qu'est-ce qu'ils peuvent en dire comme conneries pour passer ce projet politique véreux servant simplement les intérêts de leurs amis maires de la métropole nantaise et nazairienne !

Alors mes camarades, on va se battre et on va gagner ! On ne les laissera pas faire !

- Maintien des établissements de Mindin à Saint-Brévin ;
- Créations de nouvelles places dans le département ;
- Un vrai statut pour les AESH ;
- Retrait de l'Acte II de l'école inclusive !

Vive le syndicalisme libre et indépendant, vive Force Ouvrière !

Merci mes camarades !

12. Intervention d'Émilie ANQUETIL, de l'Eure

Les 150 personnels de l'Éducation nationale (enseignants, AESH, infirmières, personnels de laboratoires, etc.) et parents d'élèves représentant 40 écoles, 39 établissements du second degré (collèges, lycées et LP) et IME de l'Eure, réunis à l'initiative de la FNEC FP-FO 27 dans le cadre de la préparation de la Conférence nationale du 17 novembre, considèrent que la situation de maltraitance des élèves et des personnels confrontés à l'inclusion scolaire systématique et au manque de soins et de moyens ne peut plus durer !

Ils décident de rendre publique la situation dramatique qui est la leur.

Ils font le constat suivant :

1) Les personnels et les parents sont démunis face à l'inclusion scolaire systématique d'élèves en situation de handicap.

2) L'inclusion scolaire qui était perçue au départ dans les établissements comme une possibilité et une chance pour l'élève est vécue désormais comme un problème, pour les élèves, les familles, les personnels.

3) La détresse des élèves, des familles et des personnels crée souffrance, tension, sentiment d'abandon et augmentation de la charge mentale.

4) La suppression de la formation sur temps de travail pour les personnels (aussi bien enseignants qu'AESH) ajoute une charge en plus des missions classiques. Cela va à l'encontre de leur besoin de formation.

5) Les personnels et les parents sont désarmés lorsqu'ils sont confrontés au déni de la situation de leurs enfants, ce qui met en danger l'enfant.

6) Le manque voire l'absence de matériel adapté (c'est même le cas en IME !) pour aider les élèves.

7) Le transfert de charge et de responsabilité de cette inclusion scolaire sur les AESH et les personnels, accompagné d'une forte culpabilisation.

8) Les AESH ont en moyenne 5 élèves en responsabilité dans l'Eure, alors qu'officiellement il est question de 3 élèves. Cette moyenne ignore les élèves non notifiés ou en cours de notification qui sont pourtant attribués aux AESH.

9) Le parcours du combattant du parent d'élève pour faire reconnaître le handicap de son enfant et le coût financier du suivi (ergothérapeute, orthophoniste, etc.)

10) La paupérisation de tous les personnels, et en particulier des AESH, auxquels on demande de plus en plus de travail pour adapter leur aide et auxquels on confie de plus en plus d'élèves sans le prendre en compte dans leur rémunération.

11) La pénurie d'infirmières et de médecins scolaires. La charge de travail accrue alors que la NBI handicap n'est plus versée aux infirmières de l'Eure depuis la fusion des académies de Caen et Rouen.

12) De plus en plus d'interventions qui relèvent du médical sont à la charge des AESH, AED et des enseignants, ce qui pose un problème de responsabilité et de surcharge de travail.

13) Le non-respect des effectifs maximum réglementaires en SEGPA et ULIS.

Ils ont pris connaissance des annonces du président Macron lors de la Conférence Nationale Handicap.

À ces mesures, ils opposent les revendications suivantes :

- le maintien et le développement des établissements médico-sociaux ;
- l'arrêt de la culpabilisation des personnels pour lesquels l'administration laisse entendre que les compétences professionnelles sont insuffisantes : **la pédagogie ne peut en aucun cas se substituer aux soins !**
- l'ouverture de places en dispositifs spécialisés (ESMS, ULIS) et adaptées (SEGPA), et le respect des seuils ;
- le recrutement d'enseignants spécialisés (RASED, ULIS, SEGPA, ESMS, UPE2A) avec le maintien des missions d'aide ou d'accompagnement des élèves ;
- l'abandon des PIAL et des futurs PAS ;
- le rétablissement de l'aide humaine individualisée ;
- une aide humaine en petite section de maternelle quand aucun dossier n'est encore monté pour l'enfant ;
- un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH ;
- un temps plein à 24h pour les AESH ;
- une vraie formation pour celles et ceux qui le demandent ;
- le retour à une formation spécialisée par options A B C D E F G, telles qu'elles existaient auparavant, le rétablissement des heures de formations supprimées et l'augmentation des départs en formation à hauteur des besoins ;
- dans les calculs d'effectifs, prendre en compte 1 élève notifié MDPH = 3 élèves.

Ils décident :

- de dresser l'état des lieux de l'inclusion scolaire systématique des élèves en situation de handicap dans l'Eure à partir des 34 témoignages et interventions recueillis lors de la réunion de ce jour ;
- de recenser les difficultés et les revendications formulées lors de la réunion, de les porter auprès de l'Inspection académique et du rectorat dont la responsabilité est pleine et entière dans ce dossier. Ils invitent les collègues dans les réunions syndicales et dans les écoles et établissements à s'associer à ces demandes.
- de remplir les fiches du registre santé sécurité au travail (RSST) pour signaler les difficultés rencontrées ;
- d'organiser une conférence de presse pour rendre publique la situation dramatique pour tous de l'inclusion scolaire systématique des élèves en situation de handicap dans le département de l'Eure ;
- de mandater la FNEC FP-FO 27 pour s'adresser à son service juridique afin de connaître les possibilités de saisir la justice à chaque fois qu'il y a mise en danger des personnels ;
- de s'adresser aux autres organisations syndicales représentatives du département et aux associations de parents d'élèves afin qu'ils portent ces revendications en commun à tous les niveaux et notamment dans les prochaines instances départementales (CSAD, F3SCT...).

Ils mandatent trois délégués (Michèle, Valérie et Émilie) qui participeront à la conférence nationale pour y porter ces revendications et y demander que soit organisée une initiative d'ampleur nationale avec les organisations syndicales qui souhaiteront s'y associer.

Adopté à l'unanimité

13. Intervention de Christine HEUZÉ, secrétaire générale de FO Enseignement Agricole (FO EA)

Bonjour, je vous apporte le salut fraternel de l'enseignement agricole. Merci à la FNEC FP-FO de nous avoir invités aujourd'hui.

L'enseignement agricole accueille proportionnellement plus de jeunes à besoins particuliers que l'Éducation nationale. Nos établissements sont à taille humaine. Nos classes de 4^e, 3^e et CAP agricole accueillent majoritairement des élèves à besoins particuliers. Les formations professionnelles sont concrètes, comme on dit « proches de la nature et des animaux ». Elles apparaissent donc plus attractives pour les jeunes et leurs familles.

La question de l'inclusion ne touche pas uniquement les enseignements eux-mêmes, mais aussi tout le quotidien hors temps scolaire, et nos élèves sont le plus souvent internes. L'accueil des jeunes à besoins particuliers représente une charge psychologique et morale importante que portent parfois les équipes éducatives et enseignantes, mais aussi les camarades des jeunes. Des familles hésitent maintenant à inscrire leurs enfants dans ces classes. Certaines en viennent à retirer leurs enfants de nos établissements, sous prétexte que les équipes consacrent trop de temps et d'énergie à l'inclusion.

FO Enseignement Agricole souligne une gestion disparate. L'accueil des jeunes à besoins particuliers sur le territoire, notamment en ce qui concerne les moyens de repérage et de mise en œuvre des compensations. Nos établissements, recrutant en général sur plusieurs départements, voire sur

plusieurs régions, sont confrontés au traitement variable des dossiers par les MDPH et à compétences départementales. L'aménagement des locaux dépend des conseils régionaux et l'organisation d'activités spécifiques est souvent laissée à la discrétion des directeurs.

Une question remonte régulièrement de nos camarades sur le terrain. « **Qui assume la responsabilité ? Et qui participe à la mise en place des PPS, des PAP et des PAI ?** » Les situations sont très variables d'un établissement à l'autre.

Pour FO Enseignement Agricole, le système ne peut pas fonctionner sans une personne référente au sein de l'établissement et à qui une décharge doit être accordée pour la reconnaissance du temps de travail, avec une lettre de mission. Ce ne sont pas les « briques » du Pacte qui augmentent le temps de travail qui sont LA solution. Parce que c'est prévu comme ça chez nous quand même...

D'ailleurs, **un rapport de l'Inspection de l'Enseignement Agricole de 2020** précise : « Les référents handicap sont dans 50% des cas des enseignants, 30% des personnels de direction, 17% des CPE et 15% des personnels infirmiers. Dans certains établissements, plusieurs personnes sont référentes handicap. »

Le rapport corrobore notre demande d'un référent inclusion identifié par tous dans l'établissement. Cette personne doit faire l'objet d'une lettre de mission. Le rapport précise encore : « À terme, il serait utile d'identifier un référent au niveau de l'Inspection de l'Enseignement Agricole consacré à l'inclusion scolaire : accompagnement, conseil, contrôle, évaluation, expertise. »

Ce rapport note aussi que la formation des acteurs et la formation des apprenants est disparate.

Nous n'avons pas de psychologue scolaire, ni de médecin scolaire dans l'enseignement agricole. En tout cas, ils veulent employer là actuellement 13 médecins scolaires sur tout le territoire. Et évidemment, il y a zéro candidature.

Les examens : les services interrégionaux en charge des examens sont débordés devant l'explosion du nombre de dossiers. Les MDPH rendent leurs réponses trop tardivement et les acteurs, surveillants, AESH, lecteurs, scripteurs, doivent être mis en place pour le contrôle continu dès le début du cycle, puis pour les examens finaux. Dans un établissement, par exemple, pour un CCF en classe de CAP agricole concernant 19 élèves, 9 salles et 9 personnes ont été réquisitionnées.

Les établissements spécialisés : en 2018, l'action intersyndicale a fait reculer l'administration qui avait décidé unilatéralement de fermer le lycée de Moissac, seul établissement public d'Occitanie, à offrir un dispositif ULIS, qui concernait alors une dizaine d'élèves sur les 150 du lycée agricole.

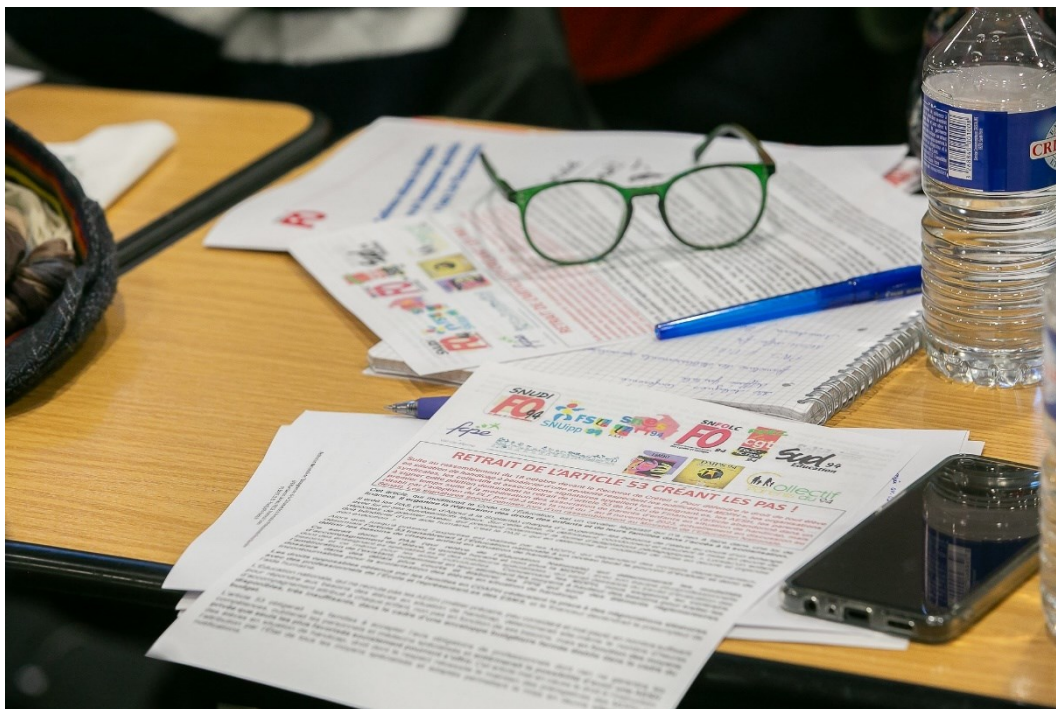
Les collaborations avec ces établissements se comptent sur les doigts d'une main et sont le fait d'initiatives particulières des personnels ou des directions. Le 14 septembre 2022, une convention a été signée entre l'Éducation nationale et le ministère de l'Agriculture. Nous n'en voyons pas l'impact.

Pour les AESH, nous étions associés au mouvement du 3 octobre et nous partageons vos revendications et notamment, évidemment, un statut de fonctionnaire pour les AESH. Nous ne sommes pas dans le dispositif des PIAL.

FO Enseignement Agricole a rencontré la conseillère du ministre de l'Agriculture en audience en février 2023 pour porter ses mandats sur les questions de l'inclusion des jeunes à besoins particuliers. Nous constatons que l'administration se targue de faire avancer cette cause, mais que dans les établissements, les choses ont du mal à percoler ou le font d'une manière assez inégale.

Il n'y a eu aucun groupe de travail depuis 2020. Un est programmé fin novembre. Nous continuerons d'y porter nos mandats et notamment la défense des AESH.

Je vous remercie.



14. Intervention de Laura CHEBARDY BANSE, secrétaire départementale du Syndicat des Personnels Administratifs des Services Extérieurs de l'Éducation nationale (SPASEEN FO) du Maine-et-Loire et secrétaire nationale du SPASEEN FO

Chers camarades, Le lundi 6 novembre, se sont réunis à la bourse du travail à Angers, plus de 40 camarades (AESH, PE, personnels administratifs, mais aussi des agents de la territoriale) pour échanger et rédiger une motion contre l'école inclusive systématique.

Une délégation a été désignée pour venir porter cette motion aujourd'hui. Après de nombreux témoignages et débats, il a été décidé de porter une demande pour une journée nationale contre l'école inclusive systématique, avec une montée à Paris en janvier par exemple.

Mais j'allais oublier ! Avant de poursuivre, je me présente !

Laure Chebardy, SAENES en poste à la DSDEN 49, secrétaire départementale du SPASEEN FO 49 et secrétaire nationale du SPASEEN FO.

À ce titre je porte aujourd'hui le mandat du SPASEEN et de ses adhérents pour vous exposer les conséquences et impacts négatifs de l'école inclusive pour les personnels administratifs de l'Éducation nationale.

Un petit retour historique s'impose : en septembre 2019, face à la mise en place des PIAL, le SPASEEN FO alertait le ministère et les directions académiques sur les conséquences néfastes pour les personnels administratifs de ce nouveau dispositif.

Après 4 années de mise en œuvre, force est de constater que nous avons raison ! Depuis, la situation s'est encore dégradée pour les personnels administratifs :

- Dans les EPLE (collèges et lycées), les secrétariats de direction doivent absorber des missions supplémentaires sans les moyens nécessaires : signature des contrats et PV d'installation de toutes les AESH rattachées à l'établissement, gestion des emplois du temps, nombreuses sollicitations des AESH ne sachant plus à qui s'adresser, saisie des arrêts de travail, ventilation des heures restantes accordées par les services déconcentrés, etc.

Avec toutes les questions que cela pose : est-ce bien à un personnel, de catégorie C ou B, sans aucune formation sur le handicap, encore moins de psychologues ou autre... de décider, certes sous couvert de son chef d'établissement, de la répartition des heures d'encadrement des enfants handicapés pour les AESH mutualisés ! ? ! Quelle responsabilité et surtout quelle culpabilité sur leurs épaules !

- Dans les services académiques et les services mutualisateurs de gestion des contrats et de la paye des AESH, les personnels croulent sous des charges de travail intenable et ne parviennent pas à tenir des délais impossibles. La gestion de personnels contractuels est rendue compliquée par la multiplication des contrats et des mises à jour sur les salaires pour rattraper le niveau du SMIC notamment.

Lors de nos tournées d'établissements, à la rencontre des collègues administratifs, nous avons été alertés par des collègues d'une conséquence inattendue de la mise en place de l'école inclusive impactant directement les personnels administratifs : en l'absence d'AESH, afin de soulager l'enseignant, certains collègues dans les secrétariats se voient obligés de prendre en charge des élèves en situation de handicap, pendant plusieurs heures, leur proposant des activités telles que des jeux de société ou des coloriages !

Ces mêmes collègues se retrouvent seuls, en première ligne, face aux nombreuses demandes, questions, angoisses, voire énervements des parents dont l'enfant n'a pas d'AESH.

Si les collègues le comprennent, ils avouent que cela est très dur psychologiquement à porter !

Pour le SPASEEN FO cela est inadmissible ! C'est de la maltraitance tant pour les élèves que pour les personnels administratifs qui n'ont pas à porter la responsabilité des manquements de l'administration !

Je pourrais encore multiplier les exemples ! La lutte contre l'école inclusive est bien un combat fédéral, et comme chaque fois qu'il est nécessaire le SPASEEN FO, pleinement engagé dans notre fédération aux côtés de tous les personnels, s'inscrit dans ce combat contre l'école inclusive systématique !

Lorsque l'école inclusive est abordée en groupes de travail ou en instance avec les organisations syndicales, l'administration minimise la situation liée à l'inclusion systématique dans le milieu ordinaire, admettant seulement un manque d'AESH pour un certain nombre d'élèves.

Selon l'administration, « il n'y a pas « tant que ça » d'enfants qui attendent une place en IME, ou en structure spécialisée. » Propos mensongers ! La réalité est toute autre. Et tous les personnels de l'Éducation nationale sont concernés par l'école inclusive, y compris les personnels administratifs !

Et que dire des propos outrageants de notre ministre qui voudrait nous étiqueter d'extrême droite, car contre l'école inclusive ! ? ! Rien si ce n'est que notre liberté et notre indépendance lui fait peur mes camarades ! Force Ouvrière, qui depuis toujours dénonce l'indécence, la maltraitance des enfants, des personnels, lui fait peur, mes camarades !

Car l'école inclusive, ce n'est que cela mes camarades : de la maltraitance ! De la maltraitance des enfants, des familles et des personnels ! Et que dire de l'indécence du salaire perçu par nos collègues AESH !

L'école inclusive ne fait que répondre à un besoin d'économiser encore sur le dos de l'éducation. C'est une honte mes camarades. **L'école inclusive est tout simplement indigne de notre République !**

Alors oui, notre fédération a raison de combattre l'école inclusive ! Et le SPASEEN FO, avec tous les syndicats de la FNEC FP-FO revendique :

- la défense de l'enseignement spécialisé, la création des places nécessaires dans les établissements spécialisés ;
- un statut et un vrai salaire pour les AESH ;
- et le retrait de l'Acte II de l'École inclusive.

Car comme on le dit toujours au SPASEEN mes camarades : « ON A RAISON, DONC ON NE LÂCHE RIEN ! »

Vive le syndicalisme libre et indépendant !

15. Intervention de Sandra MARQUES, secrétaire générale du syndicat national FO des infirmiers de l'Éducation nationale

Bonjour, je vous apporte le salut fraternel des infirmières de l'Éducation nationale et aujourd'hui je suis mandatée par les infirmières scolaires du Gers réunies le 20 octobre dernier.

Ces collègues ont indiqué que l'inclusion scolaire systématique entraîne sur les infirmières une charge de travail qui se traduit par :

- par une participation aux nombreuses ESS dans un contexte de charge de travail déjà bien surchargé ;
- par une gestion des soins physiques, psychologiques et relationnels en l'absence de personnel suffisant et de structure adaptée ;
- par la formation et les réponses aux sollicitations des autres personnels enseignants et éducatifs qui font face à des pathologies et à des comportements inconnus pour eux ;
- par des collègues enseignants référents débordés ;
- par le fait d'être le réceptacle de la colère de parents qui ne comprennent pas pourquoi leur enfant n'a pas d'AESH ;
- par des difficultés à savoir quels élèves relèvent d'un pps et est en situation de handicap ;
- par l'écoute et le soutien des élèves en situation de handicap et de leurs camarades en souffrance face à une institution qui ne répond pas à leurs besoins ;
- par la gestion de l'impact émotionnel sur les élèves de la classe face aux difficultés comportementales de certains de leurs camarades en situation de handicap et notamment les gestes violents ;

- par l'écoute des parents en détresse, car leurs enfants n'accèdent pas aux soins et accompagnements suffisants.

Et enfin, elles évoquent l'incohérence de l'administration par rapport à la NBI dite « handicap ». En effet, les infirmières scolaires ont droit à une NBI handicap depuis 1991. Ce n'est donc pas nouveau. Cette NBI est censée rémunérer les infirmières qui s'occupent dans leurs écoles et établissements des élèves lourdement handicapés. Pourtant, même si le ministère est dans une politique d'inclusion systématique, il refuse à la grande majorité des infirmières cette NBI de 20 points.

Merci de votre écoute.

16. Intervention de Samia AIT ELHADJ, du Val-de-Marne

Le SNUDI-FO 94 et le SNFOLC 94, avec l'Union départementale du Val-de-Marne, ont tenu une conférence départementale, le 2 octobre, « pour le retrait de l'Acte II de l'École inclusive et la défense de l'enseignement spécialisé, la création des places nécessaires dans les établissements médico-sociaux, pour un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH ».

Près de 80 personnels enseignants, AESH, directeurs d'école, enseignants spécialisés en ULIS, en IME, psychologues de l'Éducation nationale, enseignants référents, parents ont fait état, lors de cette conférence, des conditions désastreuses de scolarisation des élèves en situation de handicap de notre département :

- 18 élèves orientés en ULIS TSA pour 180 notifiés ;
- des centaines d'élèves en attente d'une place en IME avec un délai moyen de 4 à 5 ans ;
- les trois quarts des orientations faites par défaut ;
- des RASED incomplets, avec des postes de PSY ou d'ERSEH non pourvus, rendant impossible la rédaction des GEVASco demandant des orientations ou des accompagnements ;
- des élèves qui explosent littéralement en classe banale, faute d'accueil dans une structure spécialisée adaptée, des ULIS ingérables, des enfants privés de soins, d'accompagnement par un AESH...

La conférence départementale a tenu une conférence de presse (un article est paru dans la presse locale). Des interventions y ont été relayées.

Durant cette conférence départementale, au vu de la situation dramatique, il a été décidé :

- ☞ une demande d'audience, faite par l'Union départementale, auprès de la préfète, pour le rétablissement et le développement des structures médico-sociales ;
- ☞ de saisir la Direction académique de toutes les situations de collègues ou d'écoles rencontrant des difficultés liées à l'inclusion systématique, et pour lesquelles nous sommes saisis quasi quotidiennement. Nous sommes reçus le 22 novembre, et nous exigerons que des réponses soient apportées par l'Institution pour chaque situation dénoncée.
- ☞ de prendre contact avec les autres syndicats et associations de parents d'élèves en situation de handicap afin de prendre une initiative, si possible dans l'unité d'action. Ce qui a été fait et qui a abouti à un premier rassemblement le 18 octobre, à l'appel de 16 OS et associations de parents,

devant le rectorat de Créteil « pour défendre le droit de tout élève en situation de handicap à bénéficier d'une scolarité respectant les notifications MDPH ».

Une centaine de personnes était rassemblée devant le rectorat. Déjà, le 18 octobre, les pancartes demandant l'abandon des PAS étaient en nombre. Ce qui nous a amenés à proposer une pétition à ces mêmes OS et associations de parents, pour l'abandon des PAS et de l'article 53 du projet de loi de finances. 6 syndicats sont signataires (SNUDI-FO, SNFOLC, CGT, SUD, SNUipp et SNES), ainsi que 5 associations de parents d'élèves.

Il y a urgence ! L'article 53, abandonné dans un premier temps suite à la mobilisation des associations de parents d'enfants en situation de handicap, a été rétabli par l'adoption du PLF par l'Assemblée nationale via le 49-3 dans la nuit du 7 au 8 novembre. Le Sénat procède actuellement à l'examen du projet de loi de finances ; l'article aurait été supprimé en commission. Mais ce gouvernement peut le rétablir à nouveau ! Il n'y a rien à attendre du Sénat ou de l'éventuelle commission mixte paritaire qui pourrait suivre ou d'un nouveau vote à l'Assemblée nationale. Tout va se jouer début décembre.

Aussi, nous attendons de cette conférence un appel clair exigeant le retrait de l'article 53 de la loi de finances, l'abandon des PAS et de leur expérimentation dans trois départements à la rentrée prochaine. Il faut aller vite, et décider d'une mobilisation nationale en direction du ministère, dans l'unité la plus large si possible ! Dans le 94, les signataires de la pétition se sont d'ores et déjà entendus pour une manifestation début décembre en direction du ministère, afin d'y déposer les pétitions recueillies. Il faut réaffirmer l'abandon de l'Acte II de l'École inclusive, dont les PAS sont la mise en œuvre immédiate.

17. Intervention de Chrystelle DUBUS, AESH en Ille-et-Vilaine

Mes camarades, bonjour. AESH, je représente le SNFOLC 35 et le SNUDI 35.

Nous saluons tout d'abord la mise en place de cette conférence. Nous sommes venus témoigner de la réalité de l'inclusion à marche forcée en Ille-et-Vilaine.

Ce sont plus de 1 000 enfants dont les droits à une scolarisation adaptée sont bafoués. 900 élèves qui ne sont pas accompagnés par un AESH alors qu'ils ont une notification. Au-delà des chiffres, ce sont des enfants, des personnels en souffrance, des personnels qui culpabilisent et qui parlent de maltraitance.

La maltraitance est institutionnelle et la bienveillance est du côté des personnels, qui réclament des moyens pour l'enseignement adapté et la mise en place d'une école inclusive, ambitieuse.

Dans le PIAL auquel j'appartiens, il y a 80 élèves notifiés, 8 postes d'AESH manquants. Dans mon collège, 257 heures d'accompagnement à couvrir, mais seulement 171 heures effectives. Dans une école près de mon collège, il manque 87 heures pour satisfaire toutes les notifications. Il y a eu 32 fiches RSST rédigées par les personnels liés à des situations d'inclusion problématiques.

Il y a quelque temps, nous avons organisé une réunion publique dans mon secteur avec des profs, des AESH et des parents. Je vais vous lire un petit témoignage d'une maman.

« Ma fille a eu une délétion chromosomique. Au prétexte qu'elle doit devenir autonome, on lui enlève des heures d'accompagnement auxquelles elle a le droit. Depuis septembre, le PIAL reçoit mon mail tous les trois jours pour obtenir un prolongement des droits de notification de ma fille. Trois semaines plus tard, je reçois enfin un mail : pas d'AESH disponible. »

On pourrait en écrire davantage, en dire davantage. Vous connaissez la situation.

Donc les AESH et les enseignants sont en lutte pour nous lancer dans une bataille contre l'Acte II. Non à la fusion des AESH et des AED, non à la disparition de notre métier. Soutenez les AESH, soutenez l'école inclusive. Les élèves mutualisés ont besoin d'accompagnement de qualité. Il faut agir ensemble, nationalement et localement. D'ailleurs mon collègue qui est avec moi, de Dol-de-Bretagne, a créé un site qui est en construction : AESHinfo.fr.

Toutes les idées sont bonnes à prendre évidemment, mais grâce à des petites actions comme ça, on peut se rallier et créer de grands mouvements parce que finalement nous sommes nombreux. Deuxième emploi de l'Éducation nationale, n'oublions pas.

Donc en perspective, c'est de continuer de mettre en place... .. Pardon, je suis un peu émue. C'est ma première conférence (*applaudissements*). Première conférence, mais quatorze ans de métier non reconnu. Premier CDI cette année, quand même, il faut le faire (*applaudissements*).

Donc les perspectives : continuer de mettre la pression en se mobilisant par des tracts, des banderoles et des mobilisations, départementales évidemment, et nationales. Conférences de presse devant les établissements, devant les ARS. Audiences auprès du recteur, du DASEN, des DASEN, des recteurs. S'organiser avec les personnels des autres PIAL.

Merci à vous !

18. Intervention de Blaise LAURENT, du Vaucluse



Bonjour, mes camarades, je vous adresse le salut fraternel des camarades du Vaucluse qui nous ont mandatés avec Karine pour participer à cette conférence nationale bienvenue et nécessaire.

« Elle m'a mis un coup de tête dans le ventre. La crise a duré une heure et demie. Nous étions quatre adultes pour la contenir. Les élèves n'arrivent pas à travailler, ils sont très perturbés, terrorisés. L'angoisse d'une nouvelle crise est permanente. »

Ces mots, vous les avez probablement déjà lus dans les fiches RSST qui vous sont remontées. Vous les avez sûrement déjà entendus au téléphone lorsque les collègues vous ont appelés à l'aide. Et vous avez peut-être même vécu personnellement certaines de ces situations. Ce ne sont pas des événements isolés, j'en veux pour preuve votre présence à tous ici.

Dans le pays tout entier, l'inclusion systématique sans les moyens nécessaires plonge l'école et ses personnels dans une crise profonde qui génère une souffrance insupportable. Depuis 2005, les gouvernements successifs ont menti aux parents d'élèves en leur faisant croire que tous les enfants pourraient intégrer l'école de secteur pour y vivre une scolarité ordinaire, banale ou la plus ordinaire possible. Mais l'école ne peut apporter les soins nécessaires à certains élèves, soins auxquels ils ont droit.

Le gouvernement actuel persiste et projette de fermer toujours plus de places en ITEP et en IME. Il est en train d'achever l'enseignement spécialisé. Et l'administration culpabilise les collègues qui, selon elle, ne sauraient pas s'y prendre correctement.

Mais comment s'y prendre correctement ? Comment faire classe à nos élèves quand l'un d'entre eux en pleine crise se met en danger ou met en danger les autres ? Combien de dépressions, combien de burn-out et combien de démissions faudra-t-il encore pour que le gouvernement change de direction sur l'inclusion ?

Dans notre département, où au passage nous avons un DASEN par intérim, puisque la précédente est suspendue pour prétendument « un management toxique ». Mais elle a droit, elle aussi, de se défendre, donc je ne vais pas aller plus loin. Dans notre département donc, nous rédigeons un livre noir de l'inclusion scolaire systématique, sur la base de témoignages que nous recevons et que nous rendons, bien sûr, anonymes.

Nous comptons organiser une conférence de presse où nous demanderons audience auprès du DASEN pour lui remettre ce livre noir et lui poser nos revendications, partagées par nombre d'entre vous, en termes de postes, de classes et de structures spécialisées, de recrutements d'AESH sous statut, pour respecter les notifications de la MDPH et pour abandonner ces PIAL mis en place pour faire de sordides économies, en réduisant l'aide apportée aux élèves sur le dos des collègues qui s'épuisent au quotidien.

Le SNUDI-FO soutiendra toute initiative nationale.

Mes camarades, nous avons ici une responsabilité, celle d'alerter l'ensemble de la société sur l'implosion silencieuse qui détruit l'école de la République et rend impossible la mise en œuvre de son projet émancipateur.

Trop de collègues subissent et n'osent pas dénoncer cette véritable maltraitance institutionnelle. À nous de les aider à relever la tête, à ne plus accepter l'inacceptable.

Vive le syndicalisme libre et indépendant, vive Force Ouvrière, je vous remercie.

19. Intervention de Christophe DECOKER, secrétaire général du Syndicat FO des Médecins de l'Éducation nationale (SMEDEN-FO)

Mes camarades, je vous apporte les saluts confraternels des médecins de l'Éducation nationale. Il en reste... (*applaudissements*) ... Je ne sais pas si j'ai l'air d'un dinosaure, mais en tout cas, c'est une espèce en voie de disparition.

La loi Montchamp a créé un nouveau paradigme dans la vision du handicap. Auparavant, vu comme un état, le handicap est actuellement défini comme une situation. Je ne vous ferai pas l'affront de vous rappeler la définition du handicap, mais force est de constater qu'il s'agit d'une définition large et que tout un chacun peut, à un moment de sa vie, être en situation de handicap.

Idéalement, les médecins de l'Éducation nationale ont pour mission de participer à la définition des aménagements ou des adaptations des enfants à besoins éducatifs particuliers, dont font partie les enfants en situation de handicap. Mais ça, c'est quand il en reste sur les secteurs.

À la création de la mission de promotion de la santé en faveur des élèves en 1991, un rapport recommandait qu'un médecin accompagne entre 5 000 et 7 000 élèves. Ça n'a jamais été le cas. Actuellement, il y a 699 ETP médecins pour 1 400 postes budgétés. Je vous laisse faire le compte. Sur les 12 millions d'élèves, cela fait un médecin pour un peu plus de 20 000 élèves actuellement.

Ça ne va d'ailleurs pas s'améliorer, car le 49-3 qui a permis la création des PAS contre l'avis même de la commission des finances de l'Assemblée nationale va précipiter également la disparition des médecins scolaires. En effet, un amendement visant à abonder le budget de l'Éducation nationale pour pallier au manque d'attractivité qui a été voté avec une large majorité en commission des finances, a été rejeté par le gouvernement au prétexte que cela pourrait inciter les médecins hospitaliers ou libéraux à venir en médecine scolaire, méprisant ainsi le travail, le rôle et l'importance de la santé scolaire.

Je vous rassure, au bout de la différence de traitement entre les médecins de l'Éducation nationale et les autres médecins, il n'y aura pas d'inquiétude à avoir. Il faudrait plusieurs siècles pour que les salaires coïncident. Et les médecins hospitaliers et libéraux ne quitteront jamais leur poste.

Les médecins de l'Éducation nationale participent donc à l'inclusion des élèves en situation de handicap à tous les niveaux, de la maternelle au lycée, en apportant leur expertise médicale et leur connaissance spécifique du milieu scolaire. Ils répondent d'ailleurs parfois à des demandes surprenantes venant de la MDPH, comme l'obligation pour les familles de produire un certificat médical d'un médecin de l'Éducation nationale lors de la constitution du dossier. On peut s'en étonner.

Dans mon département, le Nord, comme il y a pléthore de médecins (45% des postes pourvus), une convention avait été signée avec la MDPH dégageant un demi-ETP pour travailler à la MDPH. Actuellement, il n'est plus pourvu. Nous avons cependant des consœurs qui y travaillent et rapportent un fonctionnement pour le moins surprenant où les décisions sont prises sans avis médical lors des commissions pour les enfants présentant des troubles des apprentissages.

Les situations les plus notables se trouvent au niveau de l'école maternelle et du lycée professionnel.

À l'école maternelle, révélatrice la plupart du temps du handicap, les enseignants sont confrontés aux familles en souffrance et à l'absence d'aide, car, outre le temps d'instruction des dossiers très longs,

les aménagements de scolarité sont exceptionnels à ce niveau. Ainsi, l'enseignant développant un sentiment de culpabilité se retrouve seul face à ces enfants, mais aussi au reste de la classe qu'il doit faire progresser.

J'ai été confronté personnellement à ce genre de situations où une enfant polyhandicapée qui n'avait pas développé le langage, qui se déplaçait difficilement et qui n'avait pas acquis la propreté, était scolarisée dans une de mes écoles en grande section, à temps partiel bien sûr. Nous avons eu plusieurs réunions au sein de l'école pour la scolarisation de cette élève, qui avait d'ailleurs une notification en IME. Et avec les professionnels de santé, après maintes et maintes réunions, nous avons quand même réussi à décider la famille que cette enfant n'avait pas sa place finalement dans un milieu ordinaire.

En lycée professionnel où le travail sur machine est réglementé pour les élèves mineurs, une autorisation doit être adressée à l'inspection du travail comportant un avis médical. Cette mission est assurée, quand ils sont présents, par les médecins de l'Éducation nationale. Au vu de l'inclusion systématique des enfants handicapés, ces avis sont quelquefois difficiles à donner, surtout quand le jeune n'a pas les capacités cognitives pour comprendre les mesures de sécurité essentielles d'un atelier. Nous sommes ainsi dans l'obligation de proposer une réorientation vers une autre voie de formation, entraînant la plupart du temps une baisse d'estime de soi de l'enfant.

Je conclus en disant que l'Acte II de l'inclusion scolaire ne répond qu'à des impératifs budgétaires et financiers, et, comme l'a précisé Clément POULLET au début, on assiste à une libéralisation de la prise en charge des enfants en situation de handicap, avec l'entrée – ça c'est plus problématique – des professionnels de santé dans les écoles et la disparition programmée de la médecine scolaire.

Le SMEDEN, Syndicat National des Médecins de l'Éducation nationale Force Ouvrière, est donc opposé à la mise en place de l'Acte II de l'inclusion scolaire. Il revendique le recrutement de médecins de l'Éducation nationale, un nouveau statut pour les AESH et l'ouverture massive de places en établissements médico-sociaux.

Je vous remercie de votre écoute.

20. Intervention de Laura COLIN, de Moselle

Je vous apporte le salut fraternel du SNUDI et du SNFOLC de Moselle.

Cette intervention a été préparée à partir de deux réunions que nous avons organisées la semaine dernière. Elles ont regroupé des personnels 1^{er} et 2^d degré, enseignants et AESH.

Le constat est unanime : les conditions de travail des personnels se dégradent fortement. Elles sont liées à l'inclusion scolaire de plus en plus massive, aux innombrables dispositifs s'appuyant sur la conscience professionnelle et le démerdenzizich local, voire la culpabilisation, souvent imposée sur le mode « on n'a pas le choix », au nombre insuffisant des AESH face aux besoins grandissants en matière d'accompagnement, aux difficultés grandissantes face à des publics difficiles et à l'inclusion de handicaps totalement inincluables pour certains, notamment ceux liés aux troubles du comportement violent.

Les AESH et enseignants qui se font frapper par des enfants incontrôlables sont légion. On a même le cas d'une AESH devant s'occuper d'un élève inscolarisable, mais accueilli dans une école, dans une salle spéciale, en tête à tête avec l'AESH, qui évidemment se faisait frapper. Et la réponse du DASEN a été : « de remplacer les AESH usées par des neuves. » C'est véridique.

Impossible de ne pas citer le cas de cette élève géorgienne sourde, ne parlant pas un mot de français, scolarisée, si l'on peut dire, au collège de Moyeuve, commune qui a accueilli sa famille dans un foyer pour immigrés, famille expulsée de la région parisienne, pour faire de la place pour les JO.

À Marange, le collège accueille un IME hors les murs. Les douze élèves jugés les plus aptes sont inclus dans des classes de collège. Ils sont encadrés par deux éducateurs et un professeur des écoles spécialisées. L'objectif de cette inclusion est, de l'avis de tous, davantage la sociabilisation que les apprentissages. La collègue présente à notre réunion de préparation nous a expliqué qu'il s'agissait, je la cite, de « faire plaisir aux parents », car ils ont ainsi l'impression que leur enfant peut suivre un enseignement général. Mais pas sûr que l'institution poursuive le même objectif.

En Moselle, depuis 2017, les élèves de 6^e SEGPA sont inclus de manière systématique dans les classes de collège. Cette pratique commence à se répandre au niveau 5^e et suscite le rejet des personnels. À la rentrée, alors qu'une expérimentation similaire avait été menée et abandonnée trois ans plus tôt, le collège de Mézières a mis en place l'inclusion totale des 5^{es} SEGPA en classe ordinaire.

Les personnels et les représentants de parents d'élèves ont signé une pétition, voté une motion en CA, demandé des audiences à la DSDEN, organisé un rassemblement médiatisé pour s'y opposer. Malgré le rejet des personnels et des parents, le principal, avec l'appui du DASEN, s'entête à poursuivre cette inclusion, alors que le bilan est catastrophique.

Nous poursuivons la bataille pour stopper cette inclusion forcée qui se fait au détriment de tous, personnels et élèves, et parents à qui l'on ment alors que leurs enfants ont été affectés dans une structure spécialisée qui sait répondre à la grande difficulté scolaire.

Dans d'autres collèges, on inclut dans des classes à 30, voire 33, des élèves de SEGPA et d'ULIS. Pour masquer la terrible réalité de la difficulté scolaire, on abandonne les résultats chiffrés au profit des compétences moins alarmistes. Les enseignants coordonnateurs ULIS ne sont d'ailleurs pas toujours convaincus de la pertinence de l'inclusion de leurs élèves. Souvent parachutés sur ces postes, sans qualification ni même formation, ceux qui ont participé à notre réunion nous ont bien dit que sans l'inclusion d'une majorité de leurs élèves, il leur était impossible de faire cours aux quelques-uns qu'ils prenaient en charge. C'est en tout cas bien la preuve que l'effectif réduit est la clé pour pouvoir accompagner ces élèves à besoins particuliers.

Dans l'école de Rohrbach, on inclut des élèves d'ULIS et des élèves autistes, en plus des élèves notifiés et non notifiés, dans une classe de 29 élèves de CM1. Ces multiples profils n'ont pas empêché la DSDEN de fermer une classe à la rentrée, aggravant encore les conditions de cette inclusion désastreuse.

Au collège de Guénange, qui comprend deux ULIS et une SEGPA, où l'inclusion pose de multiples difficultés et situations dangereuses, on en arrive malgré tout à une situation exceptionnelle, pleine de bon sens. Un élève de 5^e générale en mal-être, qui présente des maux de ventre, des douleurs, des crises, de l'absentéisme, dont la famille avait refusé l'orientation en SEGPA, est depuis fin septembre en immersion en SEGPA, et cette immersion va se poursuivre. Constat à ce jour, je cite la CPE : « Tout semble se passer pour le mieux, l'élève est demandeur et semble se sentir bien mieux. »

Nous signalons également que nombre des personnels, auxquels on ne pense pas toujours, croulent eux aussi sous le travail supplémentaire du fait de l'orientation d'élèves à besoins particuliers dans les établissements, en plus parfois de situations sociales non traitées.

Les professeurs principaux, certes, mais aussi les administratifs, les PsyEN, les assistantes sociales, les infirmières. Une infirmière, justement, nous a transmis son témoignage". Elle exerce dans un collège et fait face à une explosion de difficultés. Elle dit :

« Je passe d'une consultation à l'autre avec une valse très variée et ininterrompue chaque journée. De la morsure du chien à la vaccination. De la violence familiale et conjugale à la gestion des crises de comportement ou à la pilule du lendemain. Des interventions d'éducation à la santé à la gestion des hyperactifs. Des 137 dépistages infirmiers des 6^{es} aux 30 mails par jour auxquels il faut répondre. Aux soins à apporter, car les élèves ne se soignent plus chez eux, car il n'y a plus de médecin traitant. Aux violences physiques et verbales qu'il faut prendre en charge. Aux instances auxquelles il faut participer. Les élèves harcelés à voir, les rendez-vous parents, la rédaction des informations préoccupantes, etc. »

Dans notre réunion de Metz, la secrétaire du syndicat FO de l'INJS, l'Institut National des Jeunes Sourds (il y en a quatre en France), a expliqué que leur existence était aussi clairement menacée alors que cette structure, comme les autres, donne entière satisfaction depuis des dizaines d'années. Elle fera une contribution écrite.

À l'évidence, le rejet de cette inclusion aveugle est très largement partagé. Les personnels rencontrés disent avoir fait au mieux jusqu'à présent, mais tous affirment désormais que ce n'est plus possible et qu'ils ont l'impression de maltraiter les élèves et d'être maltraités. Et pas seulement les enseignants et les AESH.

Sur les réunions préparatoires qui ont regroupé environ 150 personnels et qui ont abouti à notre intervention aujourd'hui, nous n'avons rencontré aucun défenseur de l'Acte II de l'école inclusive.

Aucun.

Et pourtant, ces réunions ont regroupé des syndiqués de plusieurs syndicats. Syndicats qui, pour l'instant, ne se sont pas opposés à l'Acte II.

Aussi, forts de ce rejet massif, nous sommes évidemment favorables à une initiative nationale élargie de défense de l'enseignement spécialisé, lancée par cette conférence, peut-être même sous l'égide de la Confédération, en interpellant aussi les associations en charge du handicap, ainsi que les parents d'élèves. Il nous semble nécessaire d'envisager une riposte à la hauteur des attaques. Merci.

21. Intervention de Charles THONON, AESH du Bas-Rhin

Bonjour à tous, donc je vous apporte le salut fraternel du SNUDI-FO du Bas-Rhin.

Nous avons la chance d'être aujourd'hui quatre délégués, deux enseignants et deux AESH. Je suis moi-même AESH et je monte pour FO pour la deuxième fois à Paris, la première fois étant le grand rassemblement qu'il y avait eu le 19 octobre 2021.

Notre section est en plein développement avec 270 adhérents, dont 10% d'AESH. Dans notre département à la rentrée, selon les chiffres du service de l'inclusive, sur environ 3 200 élèves notifiés, seuls 2 800 sont accompagnés, donc 400 ne le sont pas ! Nous ignorons le chiffre noir du nombre d'élèves non accompagnés à la hauteur de leur notification. Plus de 500 élèves sont en attente d'une place en IME et plus de 500 en attente d'une place en ULIS, donc ils sont inclus en attente dans une classe ordinaire...

Constatant l'isolement important des AESH dans notre département, nous avons lancé un groupe WhatsApp qui a permis dans un premier temps d'apporter des solutions aux besoins concrets dans la pratique professionnelle, dans les aides administratives et sociales, une aide pour rédiger les fiches RSST, etc. Progressivement, la parole s'est libérée et on a vu naître une conscience collective et une envie de se fédérer et de s'engager. Le groupe compte actuellement 170 AESH.

De nombreux AESH ont adhéré et ont eu un poids significatif dans l'obtention d'un siège supplémentaire en CAPD et deux AESH sièges à la CCP ! Cette incroyable dynamique s'est concrétisée cette année, le 3 octobre, par une manifestation extrêmement suivie sous la bannière FO, où une bonne centaine d'AESH ont exprimé leur colère et leur témoignage devant le rectorat. Ma collègue Soumya, ici présente, a été reçue par la Secrétaire Générale. Cette dernière s'est engagée à sortir de son bureau afin de prendre connaissance des réalités du terrain et venir vivre une journée d'AESH. La pauvreté des réponses de l'administration n'a fait que renforcer le désir de poursuivre et amplifier la mobilisation.

Nous avons choisi de vous lire la résolution adoptée lors des stages dans le département qui ont réuni plus de 100 enseignants et AESH. Nous vous remettons en mains propres le livre noir qui recueille les témoignages des enseignants et AESH du Bas-Rhin.

Voici la résolution adoptée le 16 novembre 2023 :

Une centaine d'AESH et enseignants réunis avec le SNUDI-FO en formation syndicale ont adopté à l'unanimité la résolution suivante. Les nombreux témoignages apportés par les différents intervenants dressent un constat accablant de cette politique d'inclusion systématique dans les classes ordinaires, quel que soit le handicap. Les élèves en situation de handicap ne bénéficient pas d'un enseignement adapté auquel ils ont droit, et ce, quel que soit le coût en moyens humains et financiers. L'inclusion scolaire systématique est source de grandes souffrances de tous, élèves en situation de handicap, enseignants, AESH, parents d'enfants, ATSEM des écoles maternelles... La situation est de plus en plus insoutenable et inacceptable et dégrade toujours un peu plus l'enseignement dans les classes, également pour les élèves qui ne sont pas en situation de handicap. Les participants dénoncent et rejettent cette maltraitance institutionnalisée.

En réponse, ils revendiquent :

- le maintien et le développement des établissements médico-sociaux et la création de tous les postes nécessaires pour respecter systématiquement et intégralement l'ensemble des notifications ;
- l'arrêt de la culpabilisation des personnels pour lesquels l'administration laisse entendre que les compétences professionnelles sont insuffisantes, **la pédagogie ne peut en aucun cas se substituer aux soins !**
- l'ouverture de places en classes et dispositifs spécialisés et en classes adaptées ;
- la prise en compte du handicap, également, chez des élèves allophones non ressortissants de l'Union européenne ;
- le recrutement d'enseignants spécialisés, le retour à une réelle formation spécialisée sur temps de service et le maintien des missions de prise en charge des élèves ;
- l'abandon des PIAL et des futurs PAS ;
- l'abandon du projet de fusion AESH et AED en ARE ;
- un statut de fonctionnaire d'État et un vrai salaire pour les AESH, et une vraie formation professionnelle et diplômante sur le temps de classe.

Nous décidons de poursuivre la rédaction du livre noir de l'inclusion systématique que nous remettrons à la conférence nationale organisée par la FNEC FP-FO le vendredi 17 novembre afin que toutes les situations délétères que nous vivons dans nos écoles soient transmises au ministère.

Dans ce cadre, nous estimons nécessaire de poursuivre dans nos écoles, nos établissements, nos secteurs, des réunions pour informer le plus grand nombre de collègues des projets à venir, sur l'inclusion scolaire, pour organiser la résistance et la riposte face à cette nouvelle dégradation des conditions de travail, d'enseignement et de prise en charge des élèves les plus fragiles. Cette situation ne peut plus durer ! L'Acte II de l'école inclusive ne doit pas se mettre en place. L'institution malmène les élèves, les personnels et les familles depuis de trop nombreuses années.

Ainsi, nous mandatos quatre délégués du SNUDI-FO du Bas-Rhin pour remonter toutes les situations évoquées aujourd'hui lors de la conférence nationale, du 17 novembre 2023 à Paris, à l'initiative de la FNEC FP-FO et ouvrir la discussion aux associations sur le handicap afin de peser dans les décisions politiques à venir.

En conclusion, nous constatons qu'une dynamique au sein de l'ensemble du personnel de l'Éducation nationale est là pour dire stop à l'inclusion scolaire systématique et forcée. Il reste à continuer à informer l'ensemble des acteurs concernés et nous invitons la conférence nationale à acter qu'il faille élargir le plus rapidement possible notre action en direction des parents d'élèves, des associations et d'autres organisations syndicales qui n'ont pas pris conscience à l'époque des dommages collatéraux de la loi de 2005.

Vous pouvez compter sur le SNUDI-FO 67 pour rassembler l'ensemble des acteurs concernés par l'accélération des mesures rétrogrades et injustes de l'Acte II de l'école inclusive, car c'est l'école de la République qui est en grand danger. Poursuivons ensemble la construction du rapport de force pour peser sur les décisions politiques à venir afin que soit retiré cet Acte II ! L'école est un bien commun, elle est à nous, reprenons-la. On continue le combat !

Je vous remercie.

22. Intervention de Stéphanie GRASSET, infirmière de Haute-Loire

Je vous apporte le salut fraternel des personnels hospitaliers, territoriaux, médico-sociaux, AESH, parents et enseignants de Haute-Loire qui ont échangé et débattu sur le problème de l'Acte II de l'école inclusive avec l'UD Force Ouvrière de Haute-Loire.

Le problème de l'inclusion scolaire systématique n'étant pas qu'un problème inhérent à l'Éducation nationale, nous avons tenu à préparer la conférence d'aujourd'hui dans un cadre interprofessionnel.

S'il fallait résumer les interventions en une phrase ce serait : « Arrêtez le massacre ! »

Moi-même, je suis infirmière FO Hôpital Sainte Marie Puy dans un établissement qui intervient dans les secteurs de la psychiatrie et du médico-social, je suis référente handicap et je siège à la CDAPH. Il me tenait à cœur d'être avec vous aujourd'hui, car le combat contre inclusion à tout prix est l'affaire de tous.

L'inclusion scolaire et plus largement l'inclusion dans notre société des personnes en situation de handicap ne peut être que si la singularité de ces personnes est reconnue, respectée et valorisée.

L'inclusion ne peut se résumer comme semble le croire le gouvernement, à la seule présence en classe dite « normale » et à tout prix des enfants en situation de handicap. Nier leur différence, leurs besoins spécifiques ne peuvent que conduire à l'échec et l'exclusion.

Nous ne sommes pas contre l'inclusion, mais contre l'inclusion à tout prix et sans moyen qui conduit à l'exclusion. Il serait temps que le gouvernement écoute les personnes de terrain qui parfois au péril de leur santé travaillent chaque jour au contact de ces enfants.

Autre exemple flagrant, un éducateur en IME nous a expliqué que son établissement récupérait des enfants en échec dans leur inclusion. Il a décrit des enfants en état de souffrance. D'après ce collègue, les envoyer en classe est un jeu de massacre, tout cela pour de sombres histoires d'économies budgétaires qui remettent en cause son métier.

Une professeure des écoles nous explique que pour protéger les élèves de sa classe lors de crise d'un enfant qui n'a pas encore de place en ITEP, elle met son corps en opposition au détriment même de sa sécurité. Plus question d'apprentissage dans ces moments-là. Seule solution de l'administration : déscolarisation. **Au nom de l'inclusion, on exclut.**

Une autre enseignante indique qu'un enfant griffe, mord, frappe élèves et adultes. Des élèves de la classe, en rentrant chez eux ont dit à leurs parents : « Maman, aujourd'hui la maîtresse, elle a encore saigné. » Réponse de l'administration : « scolarisation hors des murs » c'est-à-dire dans la famille ! Et on appelle ça l'inclusion ? C'est du rejet !

Un éducateur territorial nous a ensuite expliqué qu'il intervenait pendant les pauses méridiennes durant lesquelles un enfant violent qui devrait être en structure spécialisée le menace de coups de couteau. Le problème a été posé à leur hiérarchie, la solution trouvée : c'est de mettre l'enfant dans la famille pendant les temps extra-scolaires. Résultat : il ne voit plus les copains ailleurs qu'en classe, classe où il y a aussi des problèmes de violences.

Une AESH nous a expliqué quant à elle qu'elle s'occupait de 13 enfants sur 3 jours au collège. Avec la mise en œuvre des PIAL et la logique de mutualisation, on ne s'occupe plus des élèves. Par exemple cette AESH voit une élève 1h tous les 15j pour l'aider en math. De plus cette AESH est représentante syndicale. De par sa fonction, il ne se passe pas une semaine sans qu'une AESH l'appelle pour lui dire qu'elle s'est fait taper, cracher dessus, etc. Et le pire c'est que les AESH seraient d'après le ministère considérés comme un frein au développement des élèves, c'est pourquoi ils veulent les transformer en ARE avec d'autres missions. La situation va empirer !

Une maman d'enfant à handicap présente à la réunion nous a décrit son parcours du combattant pour que son enfant soit scolarisé dans de bonnes conditions. « Sans les camarades du syndicat, je n'y serai jamais arrivée », nous a-t-elle dit. Pas d'interlocuteurs, notifications d'AESH non respectées, puis attente de 6 mois pour que cela soit pris en compte, un enfer ! La maman nous a indiqué que l'école avait de faibles effectifs, mais que jamais son enfant ne pourrait supporter des classes surchargées, ce qui risque d'arriver l'année prochaine, car l'école va sûrement perdre une classe...

En Haute-Loire, le Schéma Régional de Santé élaboré par l'ARS estime que le département est surdoté en ce qui concerne la prise en charge du handicap et que si de nouvelles structures sont nécessaires, elles devront se faire par redéploiement de places notamment de celles en IME suite à l'Acte II de l'inclusion scolaire.

Pourtant, actuellement, en Haute-Loire, plus de 200 personnes en situation de handicap sont en attente de places dans les établissements médico-sociaux.

Le gouvernement a d'ailleurs inscrit l'Acte II de l'École Inclusive dans son Projet de Loi de Finances 2024 adopté sans débat au parlement à coup de 49-3, qui prévoit 16 milliards d'économies.

Oui, la lutte contre l'inclusion scolaire est l'affaire de tous. Les situations que nous présentons aujourd'hui, c'est de la barbarie. Il est urgent de réagir. C'est pourquoi les personnels et parents présents à la conférence départementale de Haute-Loire ont rédigé une motion que nous avons envoyée à Fédération de l'enseignement où nous affirmons qu'il est nécessaire d'organiser dans les plus brefs délais une manifestation à caractère nationale et à destination du gouvernement afin d'obtenir satisfaction sur toutes nos revendications :

- de maintenir toutes les structures spécialisées et adaptées et tous les emplois s'y attachant ;
- d'exiger le maintien et la création de toutes les places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;
- de créer à hauteur des besoins de postes d'enseignants spécialisés, d'éducateurs spécialisés, d'animateurs-éducateurs et de personnels de santé ;
- de créer un statut et un vrai salaire pour les AESH et les AED, et d'abandonner les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé ;
- de retirer l'Acte II de l'École inclusive.

23. Intervention de Laurence ROUVIÈRE, des Bouches-du-Rhône

On ne fera pas un nouveau constat de la situation dramatique de l'inclusion dans les Bouches-du-Rhône, tant pour les élèves en situation de handicap, que pour les personnels et pour les autres élèves.

Lors de notre stage fédéral, organisé la semaine dernière avec des AESH, professeurs des écoles, professeurs du 2^d degré, professeurs en lycées professionnels et enseignants du privé, les camarades ont témoigné des mobilisations engagées pour résister à ce qui se passe.

Dans un lycée, à l'initiative de la section FO, c'est dans l'unité avec les organisations syndicales et les parents d'élèves, que les postes d'AESH manquants ont été arrachés. Dans un collège, toujours à l'initiative de la section FO, c'est dans l'unité avec les parents, les profs, les AESH qu'est demandée une audience chez le DASEN pour exiger le rétablissement de postes de médecins scolaires, d'infirmières scolaires et des postes d'AESH.

À l'issue du stage, forts de ces exemples, les rendez-vous sont pris pour aider les collègues à poser leurs revendications et aider à mobiliser pour les satisfaire. C'est à la construction de cette mobilisation que nous devons aider, car les collègues ne veulent plus subir.

Lors du stage nous avons également informé de la mise en place de l'Acte II de l'inclusion via l'article 53 du projet de loi de finances. C'est une attaque sans précédent avec un changement systémique, on ne notifiera plus les élèves en fonction de leurs besoins, mais en fonction des moyens.

À l'issue du stage les 130 personnels réunis ont adopté la motion suivante :

- Abrogation de l'article 53 de la loi de finances
- Un vrai salaire, un vrai statut pour les AESH
- Respect des notifications MDPH : les élèves handicapés doivent être pris en charge à hauteur de leurs besoins et non pas à hauteur des moyens.

Nous exigeons que la conférence nationale décide une manifestation nationale au ministère pour obtenir la satisfaction de ces revendications et la création des moyens à hauteur des besoins des élèves handicapés !

24. Intervention d'Isabelle ODICHO, AESH dans les Bouches-du-Rhône

Je suis Isabelle. Vous avez le salut fraternel du 13. Ça n'était pas préparé, donc c'est la première fois que je parle au micro en national. Donc, nous avons préparé, comme l'a dit ma collègue, cette réunion avec 150 collègues, dont 80 du 2^d degré.

Nous sommes allés le 3 octobre à l'inspection académique pour défendre tous les collègues. Je leur ai dit : « Qui veut être à AESH de nos jours ? Venez vivre ma vie, venez prendre un café, vis ma vie d'AESH. Venez voir la maltraitance que nous subissons. Venez avec nous voir cette maltraitance institutionnelle. Où avons-nous vu qu'il faut 3 ans pour signer un CDI ? Ça n'existe pas. » Ils ont été d'accord. Alors qu'au bout d'un an, ils peuvent très bien voir nos capacités.

Le PIAL : les 5 heures. Où est le texte pour les 5 heures ? Il n'y a pas de texte. Il n'y a aucun texte pour les 5 heures. Les chefs d'établissement, l'IA saupoudrent : 5 heures par ci, 5 heures par là.

Nos collègues ont 6, 7, 8 élèves à suivre. Comment pouvons-nous faire du bon travail avec 6, 7, 8 élèves ? 12, 13, 14 élèves en ULIS ?

La maltraitance institutionnelle : pas de formation. J'ai 14 ans d'expérience, j'ai fait qu'une formation. Il n'y a pas assez de formation. Trop d'AESH et pas assez de formation.

La maltraitance par les élèves : on se fait cracher dessus, on se fait frapper, on se fait mordre, on se fait insulter.

La maltraitance aussi par les parents, parce qu'on est le reflet de leur handicap, aussi, il faut le savoir, qui nous parlent parfois mal, qui parfois ont des mots très blessants à notre égard. Nous sommes les oubliés, les oubliés de l'Éducation nationale.

Nous sommes les couteaux suisses et pourtant, nous sommes les fondations de l'inclusion.

Et malheureusement, c'est l'enveloppe qui s'adapte aux besoins et non le contraire. Nous sommes très mobilisés dans le 13, très très en colère et très mobilisés. Nous faisons les tournées d'établissement, nous faisons remonter à l'inspection académique, nous reprenons toutes les revendications.

Et nous dans le 13, on est prêts. On est prêts à monter à Paris pour la montée nationale. On est prêts à monter sur Paris pour toutes les revendications, pour toute notre maltraitance, parce que les collègues, on est en souffrance. Et sans nous, que feraient après les élèves ? Que feront-ils ? Que feront les professeurs sans nous ? Où iront ces élèves ? Nulle part. Ben nulle part, parce qu'il n'y a plus d'IME, il n'y a plus rien du tout.

Donc nous sommes les piliers de l'inclusion. Maintenant, il y en a marre, il faut y aller, nous on se bat, on se bat vraiment, et maintenant on ne va plus se laisser faire.



25. Intervention de Tom DESCHEPPER, AESH dans le 13^e à Paris

Bonjour camarades. C'est beau de voir tellement de gens réunis. D'abord, merci beaucoup d'être là dans ces moments qui sont vraiment compliqués, où en fait, on pense désespérer, vouloir juste abandonner le poste et essayer de faire un autre métier. Merci de continuer la lutte.

Voilà, je me présente, je m'appelle Tom, je suis membre du bureau du SNFOLC 75, élu à la CCP AESH AED, et je suis AESH dans un collège du 13^e qui s'appelle Elsa Triolet.

L'inclusion systématique ne marche pas dans les collèges et lycées de Paris. De nombreux incidents ont lieu. La clinique Heuyer, un établissement psychiatrique de « soins études » pour lycéens, perd des heures de DHG à chaque rentrée, alors que dans le lycée Gabriel Forêt, à côté, les lycéens souffrent de tendances suicidaires. Des élèves notifiés refusent le peu d'aide que les AESH leur donnent.

Dans mon collège Elsa Triolet, **une élève d'ULIS a menacé de mort par décapitation plusieurs enseignants**. Lors du groupe de travail sur l'école inclusive, la DASEN a dit que l'exclusion de cet élève n'était pas la solution, mais qu'il aurait fallu faire une ESS avant le Conseil de Discipline pour savoir si l'élève était responsable de ses actes. Le SNFOLC 75 a demandé ce qui est alors fait pour la protection des personnels entre les moments des menaces de mort, l'ESS et le Conseil de Discipline. Réponse de la DASEN, écoutez bien : « **Les personnels ne sont pas seuls dans un collège. En cas de menace de mort, serrez-vous les coudes.** »

Alors dans la classe de SEGPA où j'exerce mon métier, pas de menaces de mort. Néanmoins, les « Wesh », les « Ferme ta gorge » et séparer les élèves qui se tabassent font partie de notre quotidien. Un collègue en est resté avec une blessure au dos, qui pose encore problème aujourd'hui, après un an. Mais le pire dans tout ça, c'est qu'en fait il m'a dit : « Cela fait partie de nos missions. » **En fait, le rectorat ne fait rien et en conséquence, la violence est banalisée.** Une violence qui se manifeste aussi par un salaire misérable et l'absence d'un statut pour les AESH et les AED.

Petite anecdote : 57 AESH n'ont pas perçu de salaire depuis septembre. On a demandé au chef de service ce qu'il en pense. Le chef de service qui gère les paiements des AESH. Il a dit, et je cite : « **57 AESH sur 1000, statistiquement, ce n'est pas beaucoup.** » On peut donc en conclure, pour le rectorat, les personnels sont des chiffres et non des humains.

Les enseignants et les AESH de Triolet se sont réunis hier en AG. Je cite la motion.

Nous, personnels, enseignants et AESH réunis en AG d'urgence, le 16 novembre 2023 par le SNFOLC 75, dénonçons la fermeture et les manques de centres spécialisés dans l'accueil des enfants en situation de handicap qui permettraient d'accueillir au mieux des élèves aux besoins éducatifs particuliers, plutôt que de les inclure systématiquement en ULIS collège et en collège, sans moyens nécessaires adaptés à leur profil.

Autre exemple parmi d'autres. Il y a plein de collèges qui disent la même chose, mais j'en cite un : Raymond Queneau. Les enseignants ont été mis en grave difficulté à cause de l'inclusion systématique et du peu d'accompagnement AESH malgré les notifications. Les personnels ont présenté au CA une motion qui demande les moyens nécessaires pour une inclusion réussie.

Le SNFOLC 75 organise des HIS et des AG pour revendiquer de vrais statuts pour les AESH, de vrais salaires, l'abandon des PIAL, l'arrêt de l'inclusion systématique obligatoire et l'ouverture de structures spécialisées pour les élèves en situation de handicap.

Je vous remercie.

26. Intervention de Samir ALIOUA, responsable à la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE)

Bonjour à toutes et à tous, je pourrais même dire « chers camarades ». Je suis ravi d'être parmi vous aujourd'hui. Je vous remercie pour l'invitation. C'est en tant que responsable bénévole de la FCPE et militant pour une école publique forte, où chaque enfant a sa place, que je souhaite à travers ces quelques mots, et à quelques jours de la date anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant le 20 novembre, dire combien il est urgent de continuer à se battre pour avoir une véritable école inclusive.

Nous en sommes encore très loin. Les enfants à besoins éducatifs particuliers et leurs parents doivent toujours faire face à un parcours semé d'embûches. La question de la formation et de la rémunération des personnels de l'Éducation nationale qui accompagnent nos enfants n'est pas résolue. Le combat doit se poursuivre pour exiger de meilleures conditions de travail et un véritable statut.

Pour continuer et avancer, parents FCPE, mais pas seulement, ont créé un collectif IMPACT, dont la finalité est d'œuvrer pour le bien-vivre de tous les enfants dans leur scolarité. Il a pour but de réunir des familles, des associations, des équipes éducatives et des professionnels du soin qui entourent l'enfant.

Notre ambition est d'élaborer collectivement une société du vivre-ensemble et de rendre le chemin citoyen plus accessible. IMPACT s'appuie sur les savoir-faire et savoir être de chacun. Dans son rapport annuel de 2022, la défenseur des droits note et rappelle que ce sont des failles et des angles morts des

politiques publiques qui ont des conséquences directes ou indirectes sur les personnes et portent atteinte à leurs droits.

Nous travaillons à recueillir les failles afin de les combler. Chaque personne doit être force de proposition pour la création d'outils au service de tous. C'est ensemble que nous pourrons penser et construire une école et une société autour de valeurs communes en rassemblant toutes les forces vives afin d'être plus forts et efficaces.

Nous avons travaillé sur une charte qui s'appuie sur 10 points fondamentaux :

1. Mettre l'élève et sa famille au centre de toute action.
2. Recueillir les failles.
3. Mettre tout en œuvre pour une adaptation aux nouveaux besoins des élèves et l'évolution de la société.
4. Travailler à ce que l'accompagnement des élèves en situation de handicap ou aux besoins éducatifs particuliers soit réel, efficient et sans heurt.
5. Travailler avec les pouvoirs publics et les acteurs afin que les textes législatifs soient clairs, précis et dans l'intérêt supérieur de l'enfant.
6. Travailler au changement de paradigme que l'inclusion ne soit plus nécessaire, le handicap et les différences faisant partie intégrante de notre société.
7. Lutter contre la violence et le harcèlement.
8. Parcoursup : mettre en place des outils et effectuer les modifications nécessaires.
9. Faire que l'instruction soit réellement gratuite pour tous.
10. Réfléchir à une action au sein des établissements médico-sociaux.



Très vite, vous aurez des informations sur notre collectif à votre disposition sur nos réseaux sociaux en cours de création. Sachez que la FCPE et notre collectif IMPACT seront à vos côtés. Je tiens vraiment à dire que je suis ravi d'être parmi vous aujourd'hui.

Au nom de mes camarades FCPE, Karine, Carla et d'autres, je ne peux tous les citer, nous souhaitons particulièrement remercier Force Ouvrière – Clément, merci à toi – pour l'organisation de cette conférence nationale de défense de l'enseignement spécialisé de l'école inclusive.

Sur chacun de nos territoires enfin, sachez que la FCPE est disponible pour défendre le service public d'éducation et l'inclusion scolaire. N'hésitez donc pas à les solliciter. Vraiment, merci à vous.

Merci pour votre attention.

À très bientôt.

27. Intervention de Laure VINCENT, de la Somme

Notre délégation composée d'un AESH, d'un parent d'élèves en situation de handicap et d'un professeur des écoles a été mandatée par la réunion du SNUDI-FO 80, regroupant PE et AESH le 21 septembre.

Dans la Somme, nous avons développé le sujet de l'inclusion systématique dans toutes nos actions depuis la rentrée de septembre : 14 RIS avec adoption de motion, dont 3 spéciales AESH. Dans l'académie, c'est plus d'une quarantaine de RIS et stages. À chaque fois, les collègues se disent « à bout », « découragés », « désabusés ». Ils ont besoin de vider leur sac.

Nous avons également mis en place une enquête en ligne auprès des personnels afin d'avoir leur ressenti sur la question. Nous avons eu une quarantaine de réponses et témoignages. Ces derniers sont effarants et le verdict est clair : c'est LE sujet qui déchaîne les passions et auquel est associé le mot « souffrance ».

Souffrance des professeurs, des AESH, des parents, des élèves en situation de handicap et des autres élèves. La plupart des témoignages relatent des situations que nous connaissons bien. Élèves sans notification, en attente d'orientation, temps d'AESH insuffisant...

En voici 3 qui révèlent bien les réponses inadaptées de l'administration.

Une professeure des écoles brigade :

« J'ai été appelée en renfort dans une école pour aider une collègue dans le désarroi à cause d'un élève qui n'avait plus d'AESH, car elle avait démissionné. J'ai donc joué le rôle d'AESH pendant une semaine, puis j'ai rappelé l'inspection, car la situation était insupportable : violences physiques, courir derrière l'enfant en permanence...

Ils ont donc envoyé une autre brigade et cela a duré jusqu'à la fin de l'année. L'AESH, la troisième, car les deux autres avaient démissionné, n'est jamais revenue. »

Témoignage d'une AESH :

« Je suis AESH depuis 2018. Les conditions de travail se dégradent, pas de moyens financiers, investissements personnels pour mettre en place des outils d'aide, autoformation sur les différents handicaps, situations violentes avec coups et insultes. »

Enfin, le témoignage d'un parent d'élève en situation de handicap :

« Parcours du combattant d'un parent qui a un fils multi-dys et ayant un trouble de l'attention et de l'hyperactivité. En grande section, après un signalement au RASED, j'ai contacté le CMP : deux ans

d'attente. Pour le bilan orthophonique : un an d'attente avec des relances. Pour le centre de référence des troubles de l'apprentissage du CHU : neuf mois d'attente.

Pour remplir le complexe dossier MDPH, j'ai fait appel à une assistante sociale du CMP qui a corrigé des erreurs sans quoi il aurait été refusé. Maintenant, j'attends depuis sept mois la décision MDPH pour seulement 6h d'AESH. Rien n'est fait pour aider et soutenir les parents d'enfants en situation de handicap.

Dans la Somme, une camarade professeure des écoles en maternelle a réussi, à force de grande insistance, à **obtenir une aide humaine provisoire en attendant la notification**, la MDPH ayant un retard de traitement d'environ 6 mois. Ce cas est important à souligner, car la secrétaire générale du rectorat, en instance et en bilatérale, nous affirme que cela est impossible. Or, lors du CDEN, il est apparu une différence entre les équivalents temps plein affectés à des élèves et les équivalents temps plein attribués au département. **Il existe donc une réserve de temps d'AESH.** Nous encourageons donc les collègues à la solliciter.

La multiplication des cas d'élèves en situation de handicap, d'élèves avec troubles du comportement, voire violents, est exponentielle. À l'origine de cette situation alarmante, il y a bien évidemment les causes institutionnelles avec l'application sans moyens de la loi handicap de 2005.

Mais les causes sont aussi sociétales. Le milieu médical alerte sur la multiplication des cas et plusieurs études soulignent les conséquences de l'usage excessif du numérique qui impacte dramatiquement nos conditions d'enseignement. La mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives indique : « Pour les enfants et les adolescents, le temps passé devant un écran peut empiéter sur des apprentissages essentiels à leur développement physique, psychique et social. Un usage excessif peut avoir des conséquences sur le développement du cerveau des enfants, leurs apprentissages et compétences fondamentales, leur capacité d'attention et leur comportement. » Le service de pédopsychiatrie du CHU d'Amiens alerte sur l'explosion des demandes concernant des enfants de plus en plus jeunes et ne peut plus y répondre.

Pour autant, aucune reconnaissance de ces faits n'apparaît dans les communications de notre ministère et aucune aide ne nous est apportée. Bien au contraire, l'école est comme d'habitude chargée de prendre en charge les difficultés sans moyens adaptés. Et ce n'est pas avec des formations de 3h pour accueillir ces enfants à besoins particuliers ou en nous envoyant les équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation que la situation s'arrangera.

L'Éducation nationale ne pourra assumer à elle seule les difficultés liées au handicap. Le ministère de la Santé doit également assumer sa part. L'État doit donc arrêter ses coupes sombres dans le budget de la santé et de la santé mentale. Il doit rendre à l'hôpital public les moyens d'assurer ses missions. Le secteur médico-social est lui aussi en proie aux coupes budgétaires et à une crise de vocation, avec comme conséquence des conditions d'accompagnement dégradées. Le feuilleton interminable du Ségur de la Santé avec ses revalorisations tardives, restrictives a achevé de plomber le secteur.

Comme nous l'avons dit, l'école ne peut et ne veut assumer tous les maux de la société. Nous refusons d'être instrumentalisés par un gouvernement qui répond aux demandes onusiennes de désinstitutionnalisation totale de la prise en charge du handicap, dont on voit les limites dans les pays qui l'ont appliquée et où les listes d'attente pour obtenir des services d'accompagnement s'allongent. Nous refusons d'être instrumentalisés par un gouvernement qui annihile l'enseignement spécialisé et fait des économies sous couvert d'inclusions humanistes.

Le conseil syndical du SNUDI-FO de la Somme a prévu de demander audience au préfet avec les syndicats FO Santé et Action Sociale de la Somme.

Mes chers camarades, nous sommes Force Ouvrière, un syndicat revendicatif. À ce titre, nous ne pouvons rester assis devant tant de souffrances. Et le gouvernement doit entendre nos revendications.

Allons crier sous ses fenêtres, tous à Paris, en manifestation nationale contre l'Acte II de l'école inclusive pour une réelle revalorisation salariale professeurs et AESH et contre les suppressions de postes et la dégradation des conditions de travail.

28. Intervention d'Agathe ROUX-MICHOLLET, AESH de Haute-Savoie

Il me tenait à cœur de prendre la parole aujourd'hui, car la question de l'inclusion touche mes valeurs et mon éthique personnelle et professionnelle. Cependant je ne suis pas une grande oratrice et cet exercice m'effraie un peu donc je vais faire de mon mieux et je vous remercie par avance pour votre bienveillance. Finalement n'est-ce pas un peu ça aussi, l'inclusion.

Je suis diplômée éducatrice spécialisée. J'ai exercé ce métier trois ans. J'ai d'abord travaillé dans un service d'accompagnement pour personnes sans domicile fixe. Service qui a fermé, non pas par faute de besoins, mais par faute de financements. Je vous passe les détails des autres expériences qui m'ont poussée à arrêter ce métier (qui me passionnait), mais que ce soit dans le social ou le médico-social, en deux mots je peux résumer cela par « politique et management ».

À la suite de ça, je suis donc devenue AESH. Lors de l'entretien, j'ai entendu que j'étais surqualifiée pour ce poste. En tant que professionnelle qualifiée, je peux vous dire que non. J'ai d'ailleurs fait les 60 heures de formations obligatoires qui m'ont paru un peu légères face aux compétences requises pour exercer ce métier.

Nous parlons ici d'enfants ayant différents troubles et/ou handicaps, avec des problématiques de plus en plus lourdes puisqu'il n'y a plus de places dans les structures spécialisées. C'est de la maltraitance, tant pour les élèves, accompagnés ou non, que pour les professionnels.

Au fil du temps, j'ai réalisé à quel point ce métier est précaire. J'aurais adoré me projeter dans cette profession, mais la question de la reconnaissance et du salaire s'est rapidement posée.

Que ce soit en tant qu'éducatrice ou AESH, j'ai exercé des métiers au service de l'autre, pour l'État, mais celui-ci ne reconnaît et ne valorise pas cet engagement. On entend que l'inclusion est une priorité, mais aucun moyen n'est donné donc on ne va pas du tout dans ce sens-là.

Ce constat a été largement partagé lors d'une journée de formation syndicale sur l'école inclusive qui a réuni, en Haute-Savoie, une cinquantaine de personnes de plusieurs corps de métiers : enseignants du 1^{er} et du 2^d degré, AESH, infirmières de l'Éducation nationale et personnels de l'action sociale.

Nous avons constaté, au travers des expériences des participants, les dégâts causés par l'inclusion scolaire systématique dans les classes ordinaires. Je vais vous partager quelques témoignages entendus lors de cette journée :

- Une collègue AESH exerçant depuis 12 ans nous a fait part de ses interrogations sur son métier. C'est la première année qu'elle envisage de démissionner, car elle a l'impression de devenir complice de la maltraitance institutionnelle. Elle a d'ailleurs assisté à une audience de la DSDEN où la délégation, composée d'AESH et d'enseignants FO ainsi que de parents d'élèves, a entendu effarée que la pénurie d'AESH était la faute de la MDPH. Elle notifierait trop, car les parents seraient trop informés de leurs droits.
- Une psychomotricienne en CAMPS alerte sur la destruction de ces centres, ce qui a pour conséquence un retard sur le diagnostic précoce et de fait la prise en charge.
- Un monitrice éducatrice précise que dans le secteur médico-social les employeurs répondent aux demandes d'inclusion en créant des pôles et des plateformes qui vident les institutions, ce qui ne permet plus une prise en charge globale. Cette liquidation des établissements spécialisés aurait donc un impact négatif sur tous et ce serait également un véritable plan social préparé par le gouvernement.
- Une professeure des écoles signale que lorsqu'elle est confrontée à de la violence en lien avec une situation d'inclusion, la solution apportée par sa hiérarchie est de se mettre en arrêt de travail.

Tous ces témoignages vont dans le même sens. Sous couvert de bienveillance, le gouvernement nie le handicap, limite l'accompagnement humain et détruit les structures spécialisées (Macron ayant affirmé vouloir fermer 100 IME d'ici 2024).

Cette logique génère une grande souffrance de tous. Lors de cette journée, nous avons donc unanimement pris position contre l'inclusion systématique et l'Acte II de l'école inclusive, qui ne fait qu'aggraver encore une situation déjà intolérable.

Nous sommes en souffrance, mais nous sommes également prêts à nous organiser pour résister et porter nos revendications.

29. Intervention de Marie NATHAN-DROUARD, de Seine-Saint-Denis

Bonjour. Je viens du 93. Suite à des RIS qui se sont déroulées sur le thème de l'école inclusive et qui ont réuni plus de 180 collègues, on a décidé d'apporter le témoignage d'une enseignante dans son école.

« La première étape de l'école inclusive, l'acte 1, engendre déjà beaucoup de souffrances au quotidien, tant pour les élèves concernés que pour leurs camarades et pour le personnel enseignant et AESH.

Nous sommes une grande école : 500 élèves. Nous voyons depuis plusieurs années une augmentation exponentielle de cas de plus en plus lourds. Il y a le refus du diagnostic, le déni de certaines familles qui entraînent des situations dangereuses, mais aussi des élèves diagnostiqués qui se trouvent

dans des situations qui ne permettent pas d'assurer leur sécurité et celle des autres dans les établissements.

Nous avons, nous, 127 heures notifiées et nous avons la chance d'en avoir 56% de couverts. On avait normalement une personne en plus qui a démissionné. En réalité, de nombreux enfants ne peuvent pas avoir le suivi qui leur est notifié et ça pose de plus en plus de problèmes.

Certaines demandes sont parfois surréalistes : on aurait dû avoir à la rentrée un élève handicapé moteur non-verbal et scolarisé 1h30 par semaine dans le préau, puisque nous sommes une école en étages qui n'a pas d'ascenseur. Il y a une autre école dans la commune qui en a, mais ça a été notifié dans notre école.

Et donc, qu'est-ce qu'on peut faire dans un préau ? De l'EPS. Donc un élève en fauteuil roulant qui regarde d'autres élèves, qu'il ne voit que 1h30 par semaine, faire de l'EPS. Quel bénéfice et pour qui ?



Ce genre de demandes va se multiplier avec des élèves qui, pour l'inclusion systématique, vont se retrouver dans des situations qui n'ont aucun intérêt pour eux et pour les camarades, pour le personnel, pour les parents, c'est de la maltraitance.

Cette année, on a un cas d'autisme lourd. On n'a plus de psychologue scolaire depuis cette année. Il y a eu un départ en retraite et sur le regroupement de notre circonscription, il y en a plusieurs, mais notre secteur n'est pas pourvu. Il n'y a pas de rotation, donc on n'a personne. On a une maman qui est en souffrance aussi et qui pense que peut-être son enfant va guérir. C'est un handicap, c'est de l'autisme, c'est de naissance, ça ne peut pas se guérir. Scolariser cet enfant dans une énorme école, avec énormément de bruit – puisque 500 élèves, c'est une sollicitation permanente, visuelle, sonore – ça génère des crises régulières. Comment peut-on croire que cet environnement est adapté à son cas ?

Les collègues ont acheté du matériel spécifique pour l'isoler, pour lui permettre d'avoir des moments de calme, mais ce n'est pas tenable au quotidien. La réalité des jours de classe, c'est qu'on essaye de survivre à chaque heure qui passe. Cet enfant tient quelques minutes et puis après, on a des

crises, on a des hurlements. Un signal a été créé pour que les autres élèves puissent se mettre à couvert, accroupis sous les fenêtres quand il commence à jeter du matériel, des chaises...

Je ne pense pas que ce soit une situation normale. Comment peut-on avoir un apprentissage serein dans ces conditions ? Est-ce que ça va devenir le quotidien des classes avec l'Acte II ? La collègue a de l'expérience et elle est au bord du burn-out.

Elle a aussi eu une visite de l'ERC qui lui a demandé pourquoi l'élève ne faisait pas le fichier de CP comme les autres, parce que ça le mettait de côté. Donc bon, elle a un petit peu craqué... On a eu une visite des équipes mobiles d'appui à la scolarisation qui ont d'abord proposé de mettre un trampoline dans le couloir pour que l'élève se défoule un petit peu.

Alors, on pourrait croire un canular, tant les solutions proposées sont impossibles à mettre en œuvre. Alors ils sont revenus, ils sont restés une matinée, ils sont revenus sur leur première constatation en disant c'est un petit peu compliqué de le scolariser en milieu ordinaire, mais qu'on ne pouvait rien faire puisque les parents pouvaient décider d'augmenter même le temps de scolarisation parce que pour l'instant, il est uniquement sur les matinées.

Elle n'a jamais vu autant de violence au quotidien. Son AESH se fait frapper. Les éducatrices qui sont venues le visiter se sont fait frapper, le directeur aussi. L'AESH a peur de remplir le registre de sécurité au travail, elle a peur de porter plainte. On est dans une situation que j'ai entendue plusieurs fois depuis ce matin : c'est la peur de mal faire. Le fait que ce ne soit pas de leur faute et supporter la violence au quotidien. Mais on n'est pas médecin. On n'a pas des structures adaptées pour scolariser ce type d'enfants. Et ce n'est pas lui rendre service à lui ni à ses camarades que de le laisser dans un milieu ordinaire. Alors la solution, c'est d'appeler la maman ou d'appeler les secours. Ce n'est pas une situation pérenne. Et le nombre de cas va se multiplier. »

Alors, il faut une mobilisation pour réagir à cette situation qui s'aggrave, reconnaître un vrai statut pour les AESH, un vrai salaire, ne pas enclencher l'Acte II de l'école inclusive et augmenter les places dans les IME plutôt que de les fermer.

Je vous remercie.

30. Intervention de Delphine MARTIN, de Charente-Maritime

Bonjour à toutes et à tous. Bonjour, camarades. Essayons de garder le sourire, parce que ce qu'on entend depuis ce matin n'est pas réjouissant. Gardons le sourire tout en restant mobilisés. Je vous apporte les salutations fraternelles de la FNEC FP-FO de la Charente-Maritime. Je suis le porte-parole des camarades qui se sont réunis. Trois réunions publiques ont eu lieu sur le département.

Je vous donnerai d'abord un aperçu des dysfonctionnements dans les établissements de notre département et leurs conséquences. Je vous apporterai le témoignage éclairant d'une éducatrice spécialisée en IME. Et je terminerai par les revendications et les moyens d'action que nous proposons.

Un aperçu des dysfonctionnements

Les RASED manquent de moyens. Et de plus en plus, les enseignants du RASED deviennent des conseillers pour d'autres enseignants au lieu d'intervenir eux-mêmes auprès des élèves. Le nombre des élèves à besoins particuliers augmente. Certaines demandes n'aboutissent pas et des parents se pourvoient devant le tribunal administratif.

On observe un glissement progressif des élèves de SEGPA vers les classes ordinaires, des élèves d'ITEP et d'IME vers les SEGPA ou les ULIS, et des PAP qui sont dévoyés.

Les AESH auxquelles j'aimerais vraiment rendre hommage cet après-midi : elles sont indispensables au quotidien. On l'a dit, on le redit. Merci à eux et à elles. Jusqu'au 16 octobre, dans un établissement de notre département, 4 AESH manquaient. Cela a entraîné l'intervention du syndicat. Dans un cas extrême, une mère d'élève est devenue l'AESH de son enfant dans une école primaire.

L'accompagnement par les AESH se fait à minima. La MDPH donne un volume d'heures sans réflexion pédagogique globale. Et des élèves de plus en plus nombreux se voient proposer d'être munis d'un ordinateur plutôt que d'avoir un accompagnant.

La mutualisation au sein des PIAL est anarchique. Des AESH s'occupent de plusieurs élèves, jusqu'à 11 dans un collège à Saintes. À l'inverse, dans le cas d'élèves particulièrement difficiles, 3 AESH sont amenés à se relayer.

Il arrive que le PIAL s'occupe lui-même des recrutements d'AESH, alors que ça relève de la DSDEN.

Les AESH ne sont pas respectés dans leur travail au quotidien. Ils et elles connaissent leurs affectations à la rentrée, ou bien leurs affectations sont modifiées en cours d'année, leur emploi du temps est modifié, leur formation est insuffisante et inadaptée.

Les conséquences de ces dysfonctionnements ?

L'école tout entière est mise en difficulté pour remplir ses missions. Que faire face à un élève qui ne sait ni lire ni écrire, face à des élèves violents, violents envers eux-mêmes, envers d'autres élèves, envers les adultes ? Que faire quand on a des élèves capables de se masturber en cours, ou de lécher d'autres camarades ? Est-ce à des enseignants de pratiquer des gestes de contention et autres gestes qui relèvent du médical ?

Autre conséquence, les AESH s'épuisent : il y a eu 4 démissions à Saintes depuis le début de l'année.

Des tensions ont lieu entre équipes et enseignants, à l'intérieur même des équipes enseignantes.

Et il y a bien sûr des répercussions sur les autres élèves qui assistent à des scènes de violence.

J'aimerais vous apporter le témoignage d'une éducatrice spécialisée en IME, spécialisée et coordinatrice d'insertion professionnelle en IME. Elle s'appelle Élise.

« Voici les conséquences de l'inclusion sur le quotidien des jeunes et des professionnels. L'enfant en situation de handicap est maintenu le plus possible à l'école pour, *in fine*, s'intégrer dans le monde du travail. Ça, c'est ce qui est prévu dans le meilleur des cas.

À ce titre, les IME sont amenés à disparaître. Or, des élèves déficients, en manque d'autonomie, souffrent d'être intégrés dans des collèges. Leurs troubles s'en trouvent accentués.

Une fois arrivés en fin de 3^e ULIS, ces mêmes élèves ne peuvent poursuivre une scolarité normale, même en CAP. Ils sont donc réorientés, mais tardivement, vers 16-17 ans, en IME. Quand ils arrivent dans cette structure, ils ne la connaissent pas. Ils ont beaucoup de mal à s'y adapter.

Une fois l'admission en IME faite, le problème de l'orientation continue à se poser. Une partie de ces enfants adolescents auraient besoin d'être intégrés dans un milieu protégé, comme un ESAT. Or, les ESAT, maintenant, doivent intégrer leurs élèves dans le monde du travail. Donc ils privilégient les élèves les moins déficients et les plus autonomes. Les autres sont orientés dans des foyers occupationnels. »

Je termine par nos revendications :

- Non à l'Acte II de l'inclusion, bien sûr.
- La fin des PIAL.
- Des places dans les établissements médico-sociaux, en ULIS et en SEGPA.
- Le rétablissement de l'enseignement spécialisé avec des moyens adaptés.
- Le recrutement d'AESH.
- Le respect des effectifs en ULIS et en SEGPA.
- Pour les AESH, un salaire décent, le statut fonctionnaire catégorie B et un temps de travail complet à 31 heures, qui pour l'instant n'est que 80%. C'est considéré comme 80%, ce qui entraîne des conséquences au niveau de la retraite.

Moyens d'action :

Il faut agir au niveau national, par des manifestations, des rassemblements, avec convocation de la presse. Il faut absolument inviter les parents, renforcer le lien avec les parents, par exemple, en adoptant des motions co-signées en CA.

Merci de votre attention.

31. Intervention de Laurent HISQUIN, du SNETAA-FO

Bonjour à toutes et à tous. Permettez-moi de vous apporter le salut fraternel du SNETAA-FO, le syndicat des lycées professionnels et des structures liées à la formation professionnelle.

Alors bien évidemment, on s'associe à tout ce qui a été dit précédemment : non à la fermeture des établissements spécialisés, oui à un véritable statut pour les AESH, un véritable salaire et des conditions de travail dignes pour tous les personnels qui travaillent au niveau de l'ASH, quelle que soit la structure d'accueil.

Concernant plus précisément les lycées professionnels et l'accueil des élèves en situation de handicap, le sort réservé aux personnels, aux élèves et à leur famille est tout à fait inadapté et inacceptable.

Dans les structures de l'ASH (SEGPA, EREA et ULIS Pro), l'accès à la formation complète du CAPPEI est problématique. Un état des lieux avait été fait en 2015 sur la formation des personnels, PLP en particulier, qui exerçaient dans ces structures et un seul quart avait eu accès à la formation. Il y avait donc une urgence. Et les investissements qui ont été faits depuis pour permettre l'accès à la formation ou à la certification via la VAEP n'ont pas du tout été à la hauteur des engagements.

Il ne suffit pas de faire noter dans les textes officiels qu'à terme, tous les personnels qui enseignent dans ces structures ont vocation à être titulaires du CAPPEI. Encore faut-il se donner les moyens d'envoyer les gens en formation, de remplacer ces personnels et de leur permettre la certification.

Faute de certification, de nombreux collègues sont affectés dans ces structures à titre provisoire, puisqu'ils n'ont pas la certification, donc c'est la double peine. Il y a une indemnité versée à la possession de cette certification. Les collègues n'ont donc pas cette indemnité supplémentaire. C'est-à-dire que plus de la moitié des collègues spécialisés dans l'ASH ne touchent pas cette indemnité quand ils relèvent du corps des PLP. Faute de certification et faute d'accès à cette certification.

Ça, c'est pour les structures liées directement à l'ASH.

Mais il y a aussi une particularité sur les lycées professionnels, les CEP, c'est que nous accueillons cinq fois plus d'élèves en situation de handicap que dans les restes des LGT, proportionnellement dans nos classes. Ces élèves vont être particulièrement concentrés sur les classes de CAP.

Or, on a des difficultés lorsqu'on n'a pas un nombre d'élèves adapté, qu'on soit en ULIS, qu'on soit en n'importe quelle classe. Un nombre adapté aux difficultés des élèves qu'on rencontre. Un collègue a parlé des ENA tout à l'heure. Ce n'est pas le sujet, là, mais ça vient se rajouter dans ces classes de CAP. Et donc, ça crée des multi-difficultés. Ça devient complètement ingérable.

Nous réclamons en nombre la création de classes de CAP en un an, en deux ans ou en trois ans, avec des effectifs adaptés aux difficultés qui sont présentées, pour pouvoir accompagner convenablement ces élèves, le respect qu'on leur doit, et aussi le respect qu'on doit aux personnels qui s'y engagent.

Voilà mes camarades. Je ne serai pas plus long. Je vous remercie de votre écoute et bien sûr, tous dans l'action et contre cette phase 2 de l'inclusion.

32. Intervention d'Élodie SALLES, professeure des écoles en Côte d'Or et parent d'un enfant en situation de handicap

Bonjour. Nous sommes deux de la FNEC FP-FO 21. Nous nous sommes réunis vendredi dernier et nous avons donc été mandatées, Virginie, qui est directrice et coordinatrice du PIAL, et moi-même, qui suis professeure des écoles et également parent d'un enfant avec une notification MDPH.

Donc, je viens vous parler de mon quotidien, non pas de professeure des écoles, parce que ça, la plupart des gens qui sont ici le connaissent déjà, mais de mon quotidien de parent dont l'enfant a une notification MDPH depuis un an. Il a 9 ans. Comme certains ont déjà dit, quand on est parent, c'est quand même le parcours du combattant.

Depuis qu'il a été scolarisé, nous savons qu'il y a une différence par rapport aux autres enfants scolarisés avec lui. Donc, nous avons cherché. On ne nous a pas aiguillés, clairement pas. L'Éducation nationale ne nous a pas aiguillés. Et pourtant, je fais partie de l'Éducation nationale. Donc, comme j'ai les deux pieds dedans, je sais que je pouvais me tourner vers les CAMSP, chose que nous avons faite. Il a donc été au CAMSP jusqu'à ses 6 ans. Après les 6 ans, eh bien, plus rien.

On ne nous propose rien. Donc on se dit qu'on va demander un bilan chez une neuropsychologue. Ça a un coût, bien sûr. C'était quand même 650 euros à la charge des parents. On nous dit que notre enfant est HPI. D'accord, très bien. Que fait-on maintenant ? On n'a pas d'autre solution. Donc, on continue. On se dit qu'on va chercher encore.

On se tourne vers une pédopsychiatre qui, après un bilan et plusieurs entretiens, nous dit que notre enfant a certainement un TDAH et un TSA. Donc, TDAH, trouble déficit de l'attention avec hyperactivité, et TSA, trouble du spectre de l'autisme. Problème : elle n'est pas d'accord avec le neuropsychologue du CAMSP. Donc on ne peut pas avoir de bilan précis puisque les deux médecins ne sont pas d'accord.

On nous envoie vers un centre de ressources autisme. Le centre de ressources autisme, ça demande un certain nombre de temps pour avoir une place. Donc on attend plusieurs mois pour avoir une place. Une place se libère. On fait des examens, des bilans pendant plusieurs jours avec les deux parents et l'enfant. Et on nous dit, au bout d'un certain temps, que notre fils est, pour eux, TSA et TDAH avec un

trouble de la provocation, parce que ça, ça existe aussi. Trouble de la provocation. Et puis trouble dys, etc. Très bien...

Alors nous, nous sommes contents parce qu'enfin, on a un document de plus de 50 pages qui nous dit que notre enfant, il a tous ces différents troubles. On se dit qu'on va pouvoir monter un dossier MDPH. Enfin, il a 8 ans. On monte notre dossier MDPH. On a des notifications. Bien sûr, une notification mutualisée, parce qu'individualisée, eh bien, on nous explique que ce n'est pas possible, que ça n'existe plus. Voilà. Il y a donc une AESH, 3h30 par semaine, en fin d'après-midi.

Donc moi, je ne peux clairement pas travailler à plein temps, parce qu'à côté de ça, il y a plein de prises en charge en libéral, parce qu'une éducatrice 1h30 par semaine sur le temps scolaire et une AESH 3h30 par semaine, ça ne suffit pas.

Mon quotidien, c'est ça. Je rentre chez moi. J'ai eu mon quotidien d'enseignante. Et puis après, j'ai mon quotidien de parent avec enfant qui est suivi par une AESH 3h30 par semaine.

Voilà. Je vais laisser ma collègue Virginie continuer l'intervention. Merci.

33. Intervention de Virginie LAMOUR, directrice d'école et coordonnatrice de PIAL en Côte d'Or

Je vais vous faire part du constat qui s'est fait lors de la journée syndicale École inclusive. Et le constat était unanime : nous ne voulons pas d'une école inclusive qui dégrade nos conditions de travail et maltraite tous nos élèves. À plusieurs reprises, plusieurs d'entre nous ont témoigné de leur souffrance au travail et de leur culpabilité face à des situations intenable dans leurs écoles et dans leurs classes.

Bon nombre de collègues ont craqué, éclatant en sanglots au milieu de leur intervention. Désarroi, tristesse, sentiment d'abandon, mais surtout colère face au manque de soutien et de réactivité de notre hiérarchie. Nous nous sentons bien seuls face à des élèves qui explosent, faute de moyens pour leur permettre une scolarité adaptée.

Tout est organisé dans nos écoles pour créer le chaos. Déni des besoins des soins pour ces élèves. Parcours du combattant des parents pour faire reconnaître le handicap de leur enfant. Coût exorbitant du suivi médical par, le plus souvent, des structures privées, car celles du public sont surchargées. Manque de personnel infirmier, médecin scolaire, psychologue scolaire et de tous les professionnels de santé.

Au quotidien, de plus en plus d'interventions qui relèvent du médical sont à la charge des AESH, AED ou des enseignants, ce qui pose un problème de responsabilité et de surcharge de travail. A-t-on les compétences pour utiliser un lève-malade ? Peut-on tout demander à une AESH ?

Quant à l'accompagnement de ces élèves en situation de handicap, quand nous avons la chance de pouvoir compter sur une AESH, la mutualisation permet à tout moment de l'envoyer dans une autre école, suivant un autre enfant. Faute de moyens, on déshabille Pierre pour habiller Paul.

Au-delà du constat dramatique des conséquences de l'école inclusive, malheureusement déjà bien connu pour ceux qui la subissent tous les jours, cette journée a permis de nous rendre compte que nous ne sommes pas les responsables de cette situation intenable. C'est le gouvernement Macron, avec sa volonté de faire des économies sur le dos des élèves en situation de handicap, en imposant les mesures de l'Acte II à coups de 49-3, qui suppriment toutes les structures et établissements spécialisés.

La colère est présente et il faut l'utiliser pour faire entendre nos revendications. Nous demandons à ce que soit organisée une initiative d'ampleur nationale à Paris, dans l'unité syndicale la plus large possible pour gagner. Merci.

34. Intervention d'Arnaud ALBAREDE, de Seine-Saint-Denis

Bonjour. À l'Assemblée Générale du SNFOLC 93, nous avons décidé de nous inscrire dans la préparation de cette conférence. Une camarade dans notre Assemblée générale nous a apporté un témoignage, étant mère aussi d'une enfant atteinte de handicap.

Je vous apporte son témoignage, parce que je crois que ce témoignage est important, parce qu'il montre à quel point revendiquer la constitution d'instituts spécialisés et de personnels qualifiés est extrêmement important pour permettre justement aux enfants de progresser.

« Notre fille Ambre est atteinte de dysphasie, de dyspraxie importante, ayant de nombreuses répercussions, notamment sur le plan moteur et du langage. En fin de crèche, une infirmière évoque un retard de langage. En petite section de maternelle, elle ne communique que par des bribes de mots incompréhensibles, générant une frustration chez elle. Sa maîtresse tente de s'adapter à son rythme.

Le parcours du combattant commence. Visites avec des ORL, dont un spécialiste à Necker. Batterie d'exams, parfois traumatisants pour une enfant de 4 ans. Analyses génétique. Tout le monde cherche.

En moyenne section, elle est suivie après l'école à la maison du langage de l'hôpital Avicenne, qui nous aidera à organiser un suivi plus important pour Ambre, avec divers spécialistes, orthophonie, psychomotricité, car seuls, nous nous sentons démunis. La MDPH lui attribue la reconnaissance du handicap et l'aide d'une AESH.

En grande section, Ambre s'entend bien avec ses camarades bienveillants envers elle, mais à la fin de l'année, on nous annonce que malgré toute sa bonne volonté, elle ne pourra pas intégrer un CP classique. Le choc est important, même si nous en étions conscients.

Les deux seules écoles spécialisées proches de chez nous n'ont aucune place libre. Nous aurons l'immense chance d'avoir obtenu une place dans un IMP à Paris. Quand Ambre a intégré l'école à 6 ans et demi, elle ne parlait pas. À la fin de l'année scolaire, elle se faisait comprendre par les mots, mais également par les signes Makaton. Les signes Makaton sont une méthode d'orthophonie associant des mots, des signes et des images que l'orthophoniste nous a apprise en parallèle.

Aujourd'hui, elle parle beaucoup mieux. Même si la lenteur est encore bien présente, elle peut lire de petites phrases, écrire quelques mots en lettres-bâtons.

En 4 ans, les progrès auront été considérables. La classe est réduite à 4 élèves, parce qu'il faut des moyens pour ça. Son emploi du temps comporte des temps de soins sur place, orthophonistes, ergothérapeutes, psychomotriciennes ; des temps éducatifs, avec sa référente qui développe l'autonomie des gestes du quotidien ; des temps dédiés au sport, aux activités artistiques...

Ce n'est qu'après 2 années d'observation que les professionnels de santé ont vraiment réussi à diagnostiquer le handicap d'Ambre. Ces écoles sont essentielles pour que ces enfants puissent s'épanouir et apprendre à leur rythme. Enseignants en collège public, nous (les parents) savons que cet accompagnement est tout simplement impossible à réaliser dans une école dite classique.

Cela étant, que se passera-t-il dans 4 ans quand elle arrivera à l'étape de l'orientation ? Impossible d'intégrer une 6^e étant donné l'ampleur des difficultés et sa grande fatigabilité. Quelle structure pourra

la prendre en charge ensuite ? Nous sommes inquiets. Saura-t-elle s'adapter, à défaut que la société ne s'adapte ?

Ces jeunes n'ont pas décidé de leurs conditions. Qu'on cesse de leur demander à eux de s'adapter, de trouver une solution pour compenser. »

35. Intervention de Brice CAHLIK, du Val-d'Oise

Bonjour mes camarades, je vous apporte le salut fraternel de la FNEC FP-FO du 95, FNEC FP-FO qui s'est réunie ce mardi 14 novembre à l'occasion d'un stage intitulé « École inclusive, quelle réalité ? », stage qui a rassemblé un grand nombre de participants puisque nous étions 85. Et face à un tel succès, on a décidé de prévoir une nouvelle session.

À l'issue de ce stage, nous avons rédigé un appel dont je vais vous faire lecture.

« Nous sommes 85 personnels enseignants et AESH du Val-d'Oise réunis ce 14 novembre à Saint-Ouen-le-Mône à l'initiative de la FNEC FP-FO 95 dans le cadre de la préparation de la conférence nationale du 17 novembre sur l'inclusion systématique.

Voici quelques éléments concrets de la situation dramatique dans le Val-d'Oise à l'automne 2023 :

- Un millier d'élèves ayant une reconnaissance de handicap par la MDPH n'ont aucun accompagnement.
- Des centaines d'élèves en situation de handicap ont un nombre d'heures dérisoires d'accompagnement.
- Des centaines de dossiers d'élèves sont en attente de réponse de la MDPH.
- 500 élèves ayant une notification pour une scolarisation adaptée dans un établissement spécialisé, IME, ITEP, etc., n'ont aucune place.
- 247 équivalents temps plein AESH sont vacants, soit 340 AESH pour 24 heures de travail hebdomadaire.

Toujours plus de personnels enseignants et AESH en détresse et/ou victime de violences. Toujours plus d'élèves également en souffrance. Nous constatons tous les jours les dégâts de l'inclusion scolaire systématique et du manque de soins sur les élèves et les personnels. Cette maltraitance institutionnalisée doit cesser.

Nous avons été informés du coup de force de la Première Ministre par un 16° 49-3, sans doute pas le dernier, dans la nuit du 7 novembre, pour imposer, entre autres, l'article 53 du projet de loi de finances 2024, qui lance la mise en œuvre de l'Acte II de l'école inclusive. Fusion AESH-AED, pour les transformer en un seul métier, ARE, accompagnant à la réussite éducative. Transformation des PIAL en PAS, pôle d'appui à la scolarité, soit un énorme pôle ressources en charge de tout, de l'accompagnement en sens très large, élèves handicapés, personnels des écoles et établissements, et même des modalités de mise en œuvre des notifications MDPH, y compris pour les aides individuelles. Nous exigeons, bien sûr, son retrait pur et simple.

En réponse, nous revendiquons :

- Le maintien et le développement des établissements médico-sociaux, IME, ITEP, IM-Pro, et la création de tous les postes nécessaires pour respecter systématiquement et intégralement l'ensemble des notifications MDPH.

- L'arrêt de la culpabilisation des personnels pour lesquels la hiérarchie laisse entendre que les compétences professionnelles sont insuffisantes. **La pédagogie ne peut en aucun cas se substituer aux soins.**
- L'ouverture de places en classes et dispositifs spécialisés, ESMS, ULIS, et en classe adaptée, SEGPA.
- Le recrutement d'enseignants spécialisés, RASED, ULIS, SEGPA, ESMS.
- Le retour à une réelle formation spécialisée sur le temps de service, et le maintien des missions de prise en charge des élèves.
- L'abandon des PIAL, bien sûr, et des futurs PAS.
- L'abandon du projet de fusion AESH et AED en ARE.
- Un statut de fonctionnaire d'État et un vrai salaire temps plein des 24h d'accompagnement pour les AESH et une vraie formation professionnelle et diplômante sur le temps de classe.

Nous mandations trois délégués du Val-d'Oise pour participer à la conférence nationale du 17 novembre au siège de la Confédération FO en transmettant cet appel avec nos revendications. Pour gagner sur nos revendications, nous demandons l'organisation d'une initiative nationale proposée à l'ensemble des organisations syndicales sous la forme d'une grève et/ou d'une grande manifestation nationale.

Merci pour votre écoute. Vive la FNEC FP-FO, vive le syndicalisme libre.

36. Intervention de la Réunion, lue par Clément POULLET

Nous, personnels enseignants, ULIS, AESH et l'association Les Ailes Invisibles, réunis à l'initiative du syndicat Force Ouvrière à Saint-Paul le 30 septembre et le 4 novembre, avons dressé un état de la situation de l'inclusion systématique de nos élèves, enfants en situation de handicap, en milieu ordinaire, à La Réunion.

Alors que la situation est intenable dans de plus en plus d'établissements scolaires en raison de l'inclusion systématique, le président Macron a annoncé la mise en place de l'Acte II de l'école inclusive lors de la conférence nationale handicap du 26 avril avec la fermeture d'établissements médico-sociaux qui seraient dissous dans les établissements scolaires, la remise en cause du nombre d'AESH qui serait trop élevé, la fusion des missions des AESH et assistants d'éducation dans un nouveau cadre d'emploi, ARE, la transformation des PIAL en pôle d'accompagnement à la scolarité, avec culpabilisation des enseignants qui devraient être formés.

Au regard de la mise en œuvre de ces mesures qui ne pourront qu'aggraver encore la situation déjà catastrophique, la manifestation au rectorat du mardi 3 octobre a été un succès et une première étape de la mobilisation pour exiger des moyens pour que nos enfants puissent être scolarisés dans des milieux adaptés à leur handicap, avec des personnels formés et recrutés sous statut.

Nous exigeons également la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

Nous décidons de faire connaître cet appel de défense de l'enseignement spécialisé le plus largement possible.

37. Intervention d'Aurore BIYON, professeure de français dans le Rhône

Bonjour. Pour moi aussi, c'est une première, donc je suis aussi en inclusion comme d'autres. Donc moi, je suis Aurore Biyon et j'essaye d'être professeure de français à Lyon. Je représente énormément de personnes puisque dans le Rhône, deux réunions préparatoires à cette conférence se sont tenues.

Jeudi 19 octobre, 37 AESH réunies avec la FNEC FP-FO à Lyon ont rappelé leurs exigences. Tout d'abord, la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux de manière à ce que tous les élèves notifiés puissent être accueillis. Un statut de fonctionnaire pour les AESH avec un vrai salaire à temps complet pour les 24 heures hebdomadaires. L'abandon du projet de fusion des AESH et des AED, et de l'Acte II de l'école inclusive et une vraie formation pour les AESH. Ils proposent que la conférence appelle clairement à la grève et à une manifestation nationale au ministère.

Dans un deuxième temps, le mardi 14 novembre, 200 enseignants du 1^{er} et du 2^d degré, des enseignants en milieu ordinaire, enseignants spécialisés, AESH, personnels administratifs, infirmières en hôpital, réunis avec la FNEC FP-FO à Lyon ont adopté l'appel suivant.

« Nous faisons le constat accablant des conséquences des politiques menées au nom de l'inclusion scolaire systématique depuis de nombreuses années. Nous constatons au quotidien dans nos classes de nombreuses situations de maltraitance.

Par exemple, 709 élèves du département sont privés de leur droit à être scolarisés dans un établissement social ou médico-social du fait de manque de places. Ces élèves se retrouvent en grande difficulté et en grande souffrance dans des écoles ou des établissements dits ordinaires, parfois en ULIS, au détriment d'élèves notifiés, pour être scolarisés dans ces dispositifs. Ce qui dégrade fortement les conditions de travail des personnels, des enseignants ou des AESH, et les conditions d'apprentissage des autres élèves. Quant aux élèves qui ont un besoin d'un AESH pour poursuivre une scolarité adaptée à leurs difficultés, ils subissent le manque d'AESH et les PIAL qui mutualisent les notifications.

Nous alertons toute la profession et les parents d'élèves sur cette situation insupportable dont les élèves en situation de handicap sont les premières victimes. Elles pourraient encore empirer avec l'Acte II de l'école inclusive qui entend poursuivre et amplifier les économies sur le dos des élèves en situation de handicap, avec la dissolution des établissements sociaux et médico-sociaux dans les écoles et dans les établissements.

Déjà a été imposée à l'Assemblée nationale avec l'article 49-3 la mise en place des PAS, pôles d'appui à la scolarité, qui permettraient à l'Éducation nationale de mettre la main sur les notifications MDPH. Les économies sur le dos des services publics, de l'hôpital comme de l'école, sur le dos des élèves les plus fragiles, sur le dos des personnels, ça suffit.

Pour une meilleure prise en compte des besoins de tous les élèves en situation de handicap, reconnus ou non, nous demandons de meilleures conditions d'apprentissage, réduction d'effectifs, plus de moyens humains, amélioration de la formation initiale et continue. Nous réaffirmons que les élèves en situation de handicap ont droit à des conditions d'apprentissage adaptées à leurs difficultés. Et ce, quel qu'en soit le coût.

Nous réaffirmons que les enseignants doivent pouvoir enseigner et que les AESH doivent pouvoir accompagner dans les meilleures conditions les élèves dont ils ont la responsabilité.

Pour cela, nous exigeons :

- la création immédiate des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;
- la création de postes d'enseignants spécialisés et de personnels médico-sociaux, les infirmières scolaires, médecins scolaires, assistantes sociales à la hauteur des besoins ;
- un statut et un vrai salaire pour les AESH ;
- l'abandon des PIAL ;
- le retrait de l'Acte II de l'école inclusive et de l'article 53 de la loi de finances créant les pôles d'appui à la scolarité.

Pour défendre ces revendications, les personnels réunis le 14 novembre à Lyon estiment que la conférence nationale convoquée le 17 novembre devrait :

- appeler à une initiative de mobilisation nationale vers le ministère au début de l'année 2024 ;
- proposer l'organisation de multiples réunions dans les départements, AG, RIS, HIS, conférences, dans l'unité syndicale la plus large pour préparer cette mobilisation ;
- et s'adresser à toutes les organisations syndicales de l'Éducation nationale, du secteur santé et médico-social et à toutes les fédérations de parents d'élèves pour leur proposer d'organiser ensemble cette grève et cette manifestation nationale.

38. Intervention de Jérémie LEBRUNET, coordonnateur ULIS école dans le Tarn

Bonjour mes camarades, je vous apporte le salut fraternel de la FNEC FP-FO et du SDAS 81 ! Je m'appelle Jérémie. Je suis coordonnateur ULIS école dans le Tarn, affectation qui fait suite à 4 ans en IME puis 4 ans en ITEP. Je suis accompagné d'Alice, AESH, et de Stéphanie, enseignante en REP, qui tout comme moi, ont été désignées par les personnels réunis le 20 octobre à l'UD FO d'Albi, UD qui, je tiens à le préciser, soutient l'initiative d'aujourd'hui et a participé financièrement à la montée de notre délégation.

Nos échanges du 20 octobre ont mis en avant qu'aujourd'hui, nous sommes face à une école qui souffre de maltraitance institutionnelle : enseignants, AESH, élèves ! En témoigne la quantité croissante de registres remplis concernant les impasses de l'école inclusive : **sur les 87 fiches déposées au cours des 72 jours depuis la rentrée, 59% des RSST dans le Tarn sont des risques psychosociaux liés à l'inclusion.** Et les réponses de l'administration sont insatisfaisantes parce qu'il n'y a pas de moyens et qu'elle cherche trop souvent à nous culpabiliser... Mais l'utilisation de plus en plus importante des RSST témoigne du fait que les personnels ont décidé de ne plus se taire, de ne plus avoir honte face à la problématique de l'inclusion et à la culpabilisation de l'administration.

Lors de notre réunion du 20 octobre, les interventions des camarades de l'action sociale nous ont particulièrement édifiés, par rapport à la transformation du secteur médico-social. Après avoir fonctionné avec des prix de journée pour les enfants accueillis, les Établissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS) ont été contraints par les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) de passer dans **une logique de tarification à l'acte**, à l'instar de leurs confrères des hôpitaux, avec une enveloppe budgétaire fixée par l'ARS. **On est peu à peu passé au fonctionnement en « fil active » et**

« en séquentiel » permettant de prendre en charge plus d'enfants, mais ayant pour conséquence une prise en charge moindre et de moindre qualité. Par exemple dans l'ITEP où je travaillais, certains enfants ne venaient que des moitiés de semaine à l'ITEP avec internat, ce qui permettait de prendre 2 jeunes sur une seule place. C'est la logique finalement des PIAL que nous dénonçons.

Dans notre département, après plusieurs interventions auprès de la DASEN qui n'avait aucun historique sur ces données, les chiffres sont tombés en mars 2023 : **220 élèves ayant une notification pour des établissements spécialisés étaient scolarisés en milieu ordinaire**, notamment faute de places dans ces établissements ou suite au refus des parents de ces orientations. 220 élèves auxquels il faut ajouter les 129 en attente de SESSAD et les 68 "autres". Le préfet, interpellé par la FNEC FP-FO en CDEN sur ces chiffres, a lui-même reconnu la situation comme très préoccupante.

Cette situation commence enfin à préoccuper les autres organisations syndicales de notre département. SUD a organisé une rencontre intersyndicale sur le thème de l'inclusion. Si nous avons été d'accord avec l'organisation d'une journée pour dresser un état de l'inclusion dans le Tarn, nous l'étions beaucoup moins quand ils ont enchaîné avec la proposition d'organiser des journées de formation entre collègues pour des échanges de pratiques.

Selon nous, cela conforte l'idée véhiculée par le gouvernement selon laquelle toutes les solutions aux problèmes d'inclusion sont **UNIQUEMENT** pédagogiques. **Nous pensons que la pédagogie ne peut se substituer au soin.** Cela a fait partie de la discussion lors de notre réunion : pour nous, c'est un leurre de se dire qu'en tant qu'enseignant, avec du matériel pédagogique adapté ou une petite formation, nous pourrions aider ces élèves. Nos collègues de l'enseignement spécialisé eux-mêmes considèrent comme **IMPOSSIBLE** d'inclure certains enfants dont ils s'occupent dans leurs structures, et comme particulièrement difficile d'inclure certains autres sans que les adultes accompagnants soient correctement formés et sans moyens matériels. Comme le disait l'une de mes cheffes de service : « Ils ne sont pas là pour des cors aux pieds ou des gourdinettes ! » Cette logique participe à la décrédibilisation des spécialisations, desservant de fait le rôle des enseignants spécialisés, qu'ils exercent en RASED, SEGPA, ULIS ou ESMS. C'est d'ailleurs la logique de l'Acte II de l'École Inclusive et des PAS !

Comme je vous le disais, les langues se délient au sein de l'Éducation nationale : il faut continuer en ce sens et pour cela nous pensons qu'il faut médiatiser la situation que nous vivons **en établissant un livre noir national de l'inclusion, compilant des témoignages montrant les problèmes que cause l'inclusion systématique sans les moyens nécessaires, tels que ceux, innombrables, que nous avons entendus aujourd'hui. Ce livre noir serait adressé à la presse, à la FCPE et relayé dans les médias.** À titre personnel, j'ai des compétences pour réaliser des livres numériques et papiers. Nous pouvons aussi tourner des vidéos de témoignages sur les méfaits de l'inclusion systématique et les diffuser massivement sur les réseaux sociaux pour faire connaître notre situation.

Au-delà des revendications sur nos conditions de travail votées lors de notre réunion du 20 octobre et qui ont été ici reprises par de très nombreux camarades dans leurs interventions, nous pensons qu'il faut organiser un véritable bras de fer avec ce gouvernement qui n'entend rien ! Nous en sommes au 17^e 49-3 dont un sur l'inclusion via le PLF 2024, alors que les retours du terrain portés par les organisations syndicales sont incontestables. Aussi, l'initiative d'ampleur nationale proposée par la FNEC FP-FO ne

peut se faire que par un coup de force : il est évident pour nous que cela doit en passer par un appel à la grève large (EN et hospitalier), le plus possible intersyndical, appelant à une manifestation nationale à Paris devant le Ministère de l'EN avec demande d'audience au Ministre de l'Éducation nationale et au Ministre de la Santé, car le secteur de la santé est aussi concerné. Il est urgent pour nos élèves que l'inclusion redevienne humaine. Notre DASEN a plaisir à nous rappeler que ce qui prime c'est l'intérêt supérieur de l'élève : elle a raison, mais aujourd'hui, de fait, l'école est dans une logique de maltraitance. Personnellement, je ne veux plus y être associé.

Merci pour votre attention et vive Force Ouvrière !

39. Intervention de Guillaume MELZESSARD, de Normandie

Bonjour à vous. Chers collègues, je vous apporte les salutations de la baie du Mont-Saint-Michel, qui, malgré les tempêtes, est toujours en Normandie.

J'aurais tendance à vous dire qu'il ne faut pas forcément tout voir en noir, il y a aussi des choses qui vont très bien dans notre métier, je vous propose de se pencher dessus. En vrai, c'est une mission qui est quand même formidable, qui est très enrichissante personnellement, mais effectivement, ça ne permet pas encore d'en vivre, ce n'est pas un vrai métier. Du moins, pas de formation, pas de reconnaissance.

Malheureusement, AESH, c'est la rencontre inopportune entre, d'un côté, une idée magnifique véhiculant les valeurs de la République, la liberté d'apprendre pour tous, l'égalité des chances, et la fraternité entre unicité et différence. Et, d'un autre côté, d'une politique assez hypocrite, avec des moyens au rabais, et une majoration de la maltraitance à tous les niveaux.

Par exemple, dans la Manche, on a une logique comptable de matheux, pour un travail social et humain. On a 546,5 équivalents temps plein pour 830 agents. Ça fait une quotité moyenne de 65%.

Dans le RSST depuis la rentrée, il y a 21 agressions d'élèves en situation de handicap : 15 touchent des AESH et 5 ont eu lieu à cause de l'absence d'AESH.

En conclusion, je voudrais vous lire un témoignage qui m'a été rapporté par une AESH à qui je demandais comment se passait son travail au cours d'une tournée. Elle m'a dit :

« C'est mon quatrième planning depuis le début de l'année et il changera sûrement encore. Je suis à 24h semaine, pour un salaire de 897,79€. J'ai téléphoné au responsable de PIAL, pour savoir si je pouvais faire quelques heures en plus, histoire d'approcher d'un revenu moins misérable. Ce fut un langage de sourds où il s'en est tenu à m'expliquer qu'il manquait 12 AESH à 24h. Le système est ce qu'il est... »

J'ai deux enfants, une fille en études supérieures et une autre au lycée. Mon mari a un revenu plus faible que le mien, suite à des problèmes de santé qui l'ont obligé à se reconvertir. Malgré un métier qui me plaît beaucoup, dès que j'ai l'opportunité de trouver mieux, j'irai. Je partirai sans état d'âme, puisque nous n'avons aucune amélioration significative à espérer. »

Bonne continuation. Merci à vous.

40. Intervention de Sabine RAYNAUD, de l'Hérault

Dans l'Hérault, comme dans les autres départements, nous constatons que l'inclusion scolaire à tout prix est non seulement un échec complet, mais une maltraitance sur toute la ligne.

Derrière la vitrine de l'école inclusive, ce sont des centaines d'enfants placés par défaut dans les écoles. Ils sont 490 cette année à stationner sur les listes d'attentes, privés de places en IME, ITEP ou ULIS. Il faut actuellement 4 ans d'attente pour une place en IME.

Que se passe-t-il au quotidien dans cette situation ?

Ces enfants, privés de leur droit à une prise en charge médico-sociale, se retrouvent en souffrance dans les classes, ce qui les conduit souvent à avoir des comportements dangereux.

Nous assistons à des dérives gravissimes de la part d'une hiérarchie qui perd la raison, dont voici un exemple : obligation pour trois adultes, enseignant, et deux AESH, de garder un enfant enfermé dans une salle, avec interdiction de tout contact avec les autres élèves en raison de sa dangerosité.

La voilà la réalité de leur école inclusive ! **Laisserait-on un enfant cancéreux sans soins ?**

Tout le monde est perdant :

- ces enfants d'abord, qui non seulement souffrent au quotidien, mais subissent un double peine, puisque faute d'une prise en charge précoce, ils perdent ainsi la possibilité d'évoluer favorablement ;
- les autres élèves qui se retrouvent dans des conditions d'apprentissages dégradées parfois à la limite du supportable ;
- les enseignants et les AESH qui subissent coups, blessures, injures, ne peuvent plus ni enseigner ni aider, qui sont la plupart du temps culpabilisés, ce qui aboutit de plus en plus à des accidents de travail et des arrêts maladie, des tensions inédites entre les personnels ;
- et enfin les familles leurrées, ballottées entre leurs espoirs et la réalité.

Sous prétexte de bons sentiments, le seul véritable objectif a été de faire des économies sur le dos des enfants les plus fragiles, de leurs familles et de nous enseignants, AESH, mais également des ATSEM, contraints de pallier le manque de places en structures spécialisées.

Tous les gouvernements depuis 2005 se sont acharnés à réduire l'accès aux IME, ITEP, SESSAD et ULIS, pour la seule et unique raison que cela coûte plus cher que l'école ordinaire. Honte à eux ! Cette situation va encore s'aggraver avec l'Acte II de l'école inclusive de Macron et de son ministre Attal.

Nous réaffirmons le caractère indispensable des IME, ITEP et autres structures spécialisées. **La pédagogie ne peut être substituée aux soins.** L'inclusion est à mettre en place à chaque fois qu'elle est possible, la prise en charge en structure spécialisée doit être faite à chaque fois que la situation de l'enfant l'exige.

Aussi, nous le disons solennellement : la culpabilisation pour faire accepter la pénurie de moyens doit s'arrêter. Cette mascarade, ces mensonges, cette démagogie et cette barbarie doivent s'arrêter.

La question centrale est maintenant « **Comment faire ?** », puisque nous nous heurtons sans cesse au mur de la loi de 2005, de la culpabilisation et du déni. Nous en avons débattu avec des associations de parents d'élèves, des professionnels du médico-social, et nous disons qu'il faut **briser cette vitrine, révéler publiquement le caractère inhumain de leur école inclusive, et construire une mobilisation**

la plus large et la plus unitaire possible, dont la première étape est cette conférence nationale de délégués.

Voici plusieurs propositions pour y parvenir selon nous :

- organiser une conférence de presse nationale ;
- lancer une pétition unitaire que des syndicats départementaux pourraient signer aussi, pour exiger notamment la création de places en urgence dans les établissements sociaux et médico-sociaux et de postes d'enseignants spécialisés ;
- organiser une manifestation nationale devant le ministère, préparée par des réunions dans nos départements, dans le cadre d'un appel à la grève, et qu'une délégation soit reçue pour porter les revendications.

41. Intervention de Véronique COUREAULT et Simon CLAEREBOUT, des Landes



La conférence départementale sur « l'inclusion scolaire systématique » en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap ou en très grande difficulté scolaire, présidée par le Secrétaire Général de l'Union Départementale FO des Landes, se tient ce 13 novembre 2023, au lendemain du passage en force de l'Acte II de « L'école inclusive » à travers l'adoption du Projet de Lois de Finances pour 2024 par un seizième 49-3.

Organisée par la FNEC FP-FO et ses syndicats (SNFOLC, SNUDI-FO, SNETAA-FO, ID-FO, SPASEEN-FO...): des enseignants des premier et second degrés, des enseignants spécialisés, des AESH, des éducateurs, des personnels des RASED, des responsables syndicaux de FO, le Président de

l'Association « Louna 40 », un pédopsychiatre à la retraite, des parents d'élèves, notamment d'enfants et adolescents porteurs de handicap...

Toutes et tous, à travers leurs témoignages du vécu sur le terrain, tirent la sonnette d'alarme : il y a urgence ! Il faut stopper sans délai cette politique de l'inclusion scolaire systématique ! Trop de souffrance et de violence qui pourraient être évitées par, non seulement le maintien, mais le développement de l'enseignement adapté et spécialisé.

Nous dénonçons avec force cette institutionnalisation de la maltraitance :

- Les élèves porteurs de handicaps ou en grande difficulté scolaire ne bénéficient pas d'un enseignement adapté à leur handicap ou leur grave difficulté scolaire auquel ils ont droit, et ce, quel que soit le coût en moyens humains et financiers ;
- « Le systématique » de l'inclusion scolaire en milieu ordinaire est source de grande souffrance de tous : élèves porteurs de handicap ou en grande difficulté scolaire, enseignants, AESH, parents d'enfants en situation de handicap, ATSEM des écoles maternelles, tous les autres élèves en classe...

Assez du « Tout va très bien... » ! Cette situation alarmante et destructrice doit être mise sur la place publique ! En réponse à celle-ci, nous revendiquons :

- En premier lieu, parce que s'il devait être mis en œuvre, cela aurait des conséquences gravissimes, nous exigeons le retrait total de l'article 53 de la loi de finances pour 2024 qui lance « l'Acte II de l'École inclusive » (notifications par l'Éducation nationale et non plus par les MDPH, transformation des PIAL en PAS, fusion AESH/AED, AESH privés dans les classes...);
- Le maintien et le développement des structures médico-sociales (IME, ITEP, IM-Pro...), et la création de tous les postes nécessaires pour respecter à la lettre l'ensemble des notifications des MDPH ;
- L'arrêt de la culpabilisation des personnels pour lesquels l'administration laisse entendre que les compétences professionnelles sont insuffisantes : **la pédagogie ne peut en aucun cas se substituer aux soins !**
- L'ouverture de places en classes et dispositifs spécialisés (ESMS, ULIS) et en classes adaptées (SEGPA) ;
- Le recrutement d'enseignants spécialisés (RASED, ULIS, SEGPA, ESMS), le retour à une réelle formation spécialisée sur temps de service et le maintien des missions de prise en charge des élèves ;
- L'abandon des PIAL ;
- Un statut de fonctionnaire d'État pour les AESH et un salaire qui leur permette de vivre de ce seul métier (temps plein dès 24 heures hebdomadaires d'accompagnement). Une vraie formation professionnelle et diplômante sur le temps de classe.
- Accompagnement par les seules AESH, et pas l'utilisation des services civiques.

Par ailleurs, un relevé de décisions a été adopté par les participants à cette conférence départementale en vue d'une mobilisation la plus large possible pour l'arrêt de l'inclusion scolaire systématique, dont l'objectif économique n'échappe à personne.

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Avec l'objectif de l'élargissement de la mobilisation pour gagner les revendications, il est décidé :

- d'adresser le texte de la conférence aux députés, aux sénateurs des Landes, au président des maires des Landes, avec une demande d'audience ;
- idem pour le Directeur de la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé et pour le Président du Conseil Départemental des Landes ;
- d'envoyer le texte de la conférence départementale à tous les maires des Landes ;
- de faire connaître aux médias le texte de la conférence départementale et de s'adresser aux radios locales pour des demandes d'émission sur ce sujet ;
- de proposer une motion à faire adopter par les prochains Conseils d'École et Conseils d'Administration des établissements du secondaire ;
- de proposer aux syndicats départementaux de l'Éducation que ce point de « l'inclusion scolaire systématique » soit abordé lors de leurs réunions syndicales, notamment en faisant connaître le texte issu de la Conférence départementale ;
- de lancer une pétition départementale en direction du Ministre de l'Éducation nationale ;
- de faire connaître encore plus largement le « livre noir de l'inclusion systématique », notamment vers les parents d'élèves, pour des témoignages autres que ceux d'enseignants et d'AESH ;
- de mandater 3 délégués landais (2 AESH 1^{er} degré et 1 P.E.) pour monter à Paris ce vendredi 17 novembre, afin de participer à la Conférence Nationale, au siège de la Confédération FO, pour porter nos revendications et demander l'organisation d'une manifestation nationale, dans l'unité la plus large possible, du ministère de l'E.N. vers l'Élysée, là où a été décidé « l'Acte II de l'École inclusive ».

Vote à l'unanimité

Mont-de-Marsan, le 13 novembre 2023

42. Intervention de Sébastien TOUZÉ, de la Mayenne

Le 6 novembre dernier, 34 enseignants et AESH étaient réunies l'initiative de FO avec des parents d'élèves, des personnels médico-sociaux ou hospitaliers, et lançaient un appel, dénonçant la situation de maltraitance des élèves et des personnels confrontés à l'inclusion scolaire systématique, au manque de soin et de moyens. Pour trop d'élèves, de familles, de personnels, les conditions d'inclusion mènent à des souffrances physiques et psychologiques.

Pas une semaine ne passe sans que le syndicat ne soit contacté par des collègues en détresse.

À ce constat déjà scandaleux, il faut savoir que la Mayenne est un désert médical :

- Pénurie d'infirmières et de médecins scolaires ;
- Manque important des médecins généralistes ;
- Manque voire absence de spécialistes en libéral également (psychologues, orthophonistes...) ;
- Situation dramatique avec menaces de fermetures récurrentes en pédopsychiatrie, CMP, hôpital de jour, USISEA, urgences...

Les diagnostics et les prises en charge extérieures des élèves prennent parfois plusieurs années. L'état des services de santé dans le département est un élément important à prendre en compte.

Et les mesures de l'Acte II de l'école inclusive, totalement hors-sol, aberrantes, dramatiques vont encore aggraver des conditions d'inclusion dans nos classes déjà inacceptables !

CELA NE PEUT PAS DURER ! ET CELA NE PEUT RESTER SANS RÉPONSE !

Nous sommes tous ici d'accord sur les revendications :

- Défense de l'enseignement spécialisé ;
- Maintien et le développement des établissements médico-sociaux ;
- Arrêt de la culpabilisation des personnels pour lesquels l'administration laisse entendre que les compétences professionnelles sont insuffisantes ;
- Ouverture de places en dispositifs spécialisés (ULIS) et adaptés (SEGPA), et le respect impératif des seuils ;
- Recrutement d'enseignants spécialisés formés et l'ouverture de postes (RASED, ULIS, IME, ITEP...) avec le maintien des missions d'aide ou d'accompagnement des élèves pour les AESH ;
- Abandon des PIAL et des futurs PAS ;
- Rétablissement de l'aide humaine individualisée ;
- Un statut de fonctionnaire d'État, un vrai salaire pour les AESH, et une formation de qualité et adaptée.

MAIS nous sommes en attente d'actions plus concrètes. Organisons une initiative d'ampleur nationale avec les organisations syndicales, avec le médico-social, avec les personnels de santé, de l'action sociale, avec les parents d'élèves, avec les associations.

Je suis mandaté par les personnels réunis avec FO pour vous faire les propositions suivantes :

- Une conférence de presse nationale ;
- Une pétition nationale : même si l'efficacité est souvent minime, ça permet d'informer et d'impliquer davantage de monde et c'est une action qui peut se faire sur une longue durée, contrairement aux autres actions qui sont ponctuelles.
- Un rassemblement national à Paris (pourquoi pas un dimanche pour permettre à plus de personnes de participer).
- Une action en justice pour défaut de soin, défaut de prise en charge avec saisine de la défenseure des droits.
- Une nouvelle audience au ministère, si possible avec d'autres syndicats et parents d'élèves.
- Et bien sûr engager le rapport de force pour un mouvement de grève reconductible !

43. Intervention de Alexandra SCHWETZOFF, de Paris

L'école doit rester avant tout un lieu d'instruction pour tous les élèves et non pas un lieu d'accueil par défaut d'élèves qui ont besoin de soins, de rééducation et d'enseignement spécialisé.

Nous, 50 collègues réunis avec le SNUDI-FO 75 le 18 octobre en réunion d'information syndicale, avons fait un état des lieux du traitement inacceptable réservé aux élèves en situation de handicap. Élèves privés de soins, élèves non reconnus par la MDPH, dégradation de nos conditions de travail depuis la mise en place de la loi Montchamp et de ses diverses aggravations qui conduisent à une inclusion scolaire systématique. Nous constatons que nous ne sommes plus en mesure d'enseigner ni de protéger nos élèves. Nous rappelons que nous ne sommes pas des personnels soignants. L'inclusion systématique conduit pour certains élèves en situation de handicap à une absence de soins, à une perte de chance et à une maltraitance institutionnelle. Elle conduit par ailleurs dans certains cas à une souffrance mentale et physique d'autres élèves et des enseignants. Inclure à tout prix a un coût pour tout le monde. La sécurité physique et mentale de tous les élèves et de tous les enseignants, AESH... doit être garantie dans l'école.

Nous refusons les pressions de l'institution qui tente de nous culpabiliser et avance un soi-disant « devoir de réserve ». Ne restons pas isolés, discutons, informons-nous !

Nous avons également échangé sur l'Acte II de l'inclusion qui conduirait à supprimer les dernières structures spécialisées en les dissolvant dans les écoles.

Nous mandatos 4 collègues à la Conférence Nationale du 17 novembre organisée par la FNEC FP-FO pour dire :

- **NON** aux fermetures ou démantèlements d'établissements, de structures, de classes et postes spécialisés ;
- **NON** au non-respect des notifications MDPH et aux inclusions par défaut ;
- **NON** à la fusion AESH/AED, aux PIAL et à toutes les formes de mutualisation qui ne visent qu'à réduire les dépenses au mépris des droits des enfants ;
- **NON** à l'Acte II de l'école inclusive et au projet PAS (pôles d'appui à la scolarité issus de l'article 53 de la loi de Finances 2024) qui retire l'expertise de l'aide humaine en la transférant à l'Éducation nationale dans la limite d'une enveloppe budgétaire fermée. C'est la préfiguration de la fin des AESH.
- **ABROGATION** de la loi Montchamp de 2005 qui conduit à la situation catastrophique que nous connaissons aujourd'hui.

- **OUI** au développement des moyens indispensables (psychologues et médecins scolaires, AESHi, AESHco, classes, structures et établissements de l'enseignement spécialisé, formation d'enseignants spécialisés...) pour prendre en compte les besoins des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire quand c'est possible et dans les structures ou classes spécialisées ;
- **OUI** à la création d'un véritable statut de fonctionnaire de la fonction publique d'État pour tous les AESH, avec un salaire à temps complet pour 24 heures d'accompagnement des élèves en situation de handicap ;
- **OUI** au remplacement des AESH absents.

Nous invitons l'ensemble des écoles à faire remonter les situations difficiles liées à l'inclusion systématique pour que le SNUDI-FO 75 demande audience à la DASEN avec délégation des écoles concernées.

44. Intervention de Romuald CARRY, de la Charente

Chers camarades, j'ai été mandaté par les militants de la fédération FO de la Charente au cours d'une réunion qui s'est tenue en juin dernier à laquelle a participé le Secrétaire Général de l'UD FO. Comprenant l'importance de cette initiative nationale à la fois du point de vue des personnels, mais aussi du point de vue des parents d'élèves, l'UD FO, au titre de l'interprofessionnel, a pris en charge les frais engagés par les 3 délégués de Charente qui sont présents aujourd'hui.

En ce qui me concerne, je relève du statut des professeurs de lycées professionnels et j'enseigne en SEGPA au collège Félix Gaillard de Cognac. Avec mes camarades de l'enseignement général, nous défendons les structures spécialisées au conseil d'administration, qu'il s'agisse de l'enseignement adapté et de l'accompagnement au handicap par les AESH, et nous mobilisons régulièrement les personnels sur ces questions.

Sans relâche, j'ai passé de longues années à défendre les SEGPA avec le SNETAA-FO.

En Charente, la remise en cause de l'enseignement adapté, c'est avant tout une question de moyens. **Ainsi, entre 2015 et aujourd'hui, une SEGPA d'Angoulême a été fermée dans l'un des deux collèges REP +, 136 heures d'enseignement ont été supprimées pour une baisse de seulement... 6 élèves !**

Cette politique de baisse des moyens accordés aux élèves qui pourtant en ont bien besoin, dégrade considérablement les conditions de travail de tous. Ainsi, les pressions se multiplient pour « inclure » les élèves de SEGPA, notamment en 6^e d'enseignement général. Au collège de Ruffec, la restructuration des bâtiments a été le prétexte pour supprimer les locaux qui étaient réservés à la SEGPA. Dans mon propre établissement, l'Inspection d'Académie a encouragé l'implantation d'un IME qui relève, rappelons-le, de l'associatif privé, au sein même du collège et plus précisément dans le bâtiment de la SEGPA. On nous avait promis en 2019 qu'il ne s'agissait que de prêter des bâtiments et qu'il n'y aurait aucune inclusion de ces élèves. Mais les pressions n'ont pas tardé : au mépris même des conditions de sécurité, on nous a proposé d'accueillir ces élèves « entre bons amis » pourrait-on dire, puisqu'à aucun moment les listes d'appel n'ont été modifiées. En cas d'accident impliquant ces élèves non-inscrits sur nos listes, la responsabilité de l'enseignant ne serait-elle pas mise en cause ? Là encore, on nous a promis la protection... Encore des promesses... Mais nous avons bagarré et aucune inclusion contrainte n'a pu se faire.

Depuis la loi Peillon dite de « refondation » en 2013, il s'agirait de « veiller à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. » Nous refusons cette politique visant à inclure la totalité des élèves en enseignement général sans moyens, qu'il s'agisse du handicap ou de l'enseignement adapté. L'enseignement adapté dans les collèges constitue la seule possibilité pour certains de nos élèves d'accéder aux lycées professionnels ou à l'emploi, et d'éviter de passer par la case « justice ». Nous défendons donc tous les dispositifs spécialisés et nous revendiquons que tous leurs moyens soient rétablis. Nous sommes prêts à porter cette revendication là où tout est décidé : à l'Élysée !

Dès le retour dans notre département, nous proposerons aux personnels une réunion d'ampleur départementale pour s'organiser et contribuer à ce qui pourra être décidé aujourd'hui.

Romuald Carry

*Professeur de lycée professionnel et militant du SNETAA-FO
Enseignant en SEGPA au collège Félix Gaillard de Cognac*

45. Intervention de Johnny DURAND, de l'Ain

Camarades, je vous apporte le salut fraternel de la FNEC FP-FO 01.

La conférence sur l'inclusion scolaire à l'initiative de la FNEC FP-FO 01, avec son union départementale 01, a réuni 70 collègues de l'Éducation nationale, dont 20 AESH, 35 professeurs des écoles, 13 profs du secondaire, dont une de l'enseignement privé, un psy-EN et une infirmière, en présence du secrétaire général de l'UD.

Il y a eu plus d'une vingtaine d'interventions qui ont eu lieu, avec la volonté d'en découdre. La dynamique pour aller au combat est bien présente, on a pu le ressentir, puisque durant cette journée, une seule camarade a fait émerger une certaine forme de résignation, liée au fait que la victoire n'avait pas été au rendez-vous concernant la bataille des retraites, mais en fin de journée, cette camarade avait repris du poil de la bête, comme on dit. C'est bien le signe que les camarades luttent et lutteront encore et encore pour les faire reculer.

Alors, je ne vais pas m'étaler sur les constats dramatiques de l'école inclusive, sur lesquels beaucoup d'entre nous sont revenus, mais quelques chiffres quand même saillants sur notre département.

- On a 200 élèves dans l'Ain qui sont privés d'AESH. Je cite une camarade quand même : « Avant les PIAL, on accompagnait un à deux élèves, maintenant c'est plutôt onze en moyenne. »
- Il n'y a que dix places dans l'Ain en pédopsychiatrie.
- Il manque aujourd'hui 184 places dans l'Ain en IME et ITEP.
- Et enfin, au CSA départemental, on a appris qu'il y avait 176 élèves en milieu ordinaire, en attente de structures spécialisées.

Alors, c'est pour ces raisons que, suite à la mise en œuvre de l'Acte II de l'école inclusive, passé en force par le 49-3 dans le projet de loi de finances 2024, nous opposons encore et toujours les revendications suivantes :

- le maintien et le développement des établissements médicaux ;
- l'arrêt de la culpabilisation des personnels pour lesquels l'administration laisse entendre que les compétences professionnelles sont insuffisantes. Ça a déjà été dit, mais j'insiste là-dessus, **la pédagogie ne peut en aucun cas se substituer aux soins !**
- l'abandon de tout protocole qui dédouane de l'administration de ses responsabilités et laisse les collègues en souffrance ;
- l'ouverture de places en classes spécialisées et adaptées ;
- le recrutement d'enseignants spécialisés avec le maintien des missions de prise en charge des élèves ;
- l'abandon des PIAL et des futurs PAS ;
- l'arrêt des suppressions de postes ;
- un vrai statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH ;
- l'abandon de l'Acte II de l'école inclusive ;
- et un pôle de remplacement des AESH.

Passé le stade du constat des problèmes de l'inclusion systématique, lors de notre conférence, nous avons décidé, et c'est pour ça que nous sommes mandatés, deux camarades AESH sont ici avec moi et un camarade professeur des écoles, nous avons pris les initiatives suivantes :

- d'une part, reprendre une lettre de notre UD qui avait été faite à la préfète en février 2023 pour demander une audience, qui est jusque-là restée sans réponse.
- D'autre part, informer les parents sur l'Acte II de l'inclusion systématique, notamment les PIAL aggravés en PAS, en les invitant avec leurs associations à nos réunions avec la presse et en distribuant des tracts, en organisant une réunion dans le cadre de l'UD FO 01 d'un maximum de camarades qui sont aussi des parents, en une sorte de comité général ;
- proposer une manifestation d'ampleur nationale en direction du Ministère avec une journée de grève ;
- informer les collègues de l'Ain par des motions de circonscription et d'établissement de cette grève, de cette journée de manifestation, si la décision est prise.

Camarades, ils frappent fort pour détruire notre école. Alors à nous de frapper fort à présent, pour protéger notre école de la République. Vive la FNEC FP-FO, vive le syndicalisme libre et indépendant.



46. Intervention de Chrystèle GIN, de la Gironde

Chers camarades, je vais vous lire le témoignage de Karen Blanco, enseignante en lycée pro, qui n'a pas pu se joindre à nous aujourd'hui.

La conférence départementale de la Gironde sur l'inclusion scolaire systématique a réuni des AESH, des enseignants du premier degré, de collèges, de lycées, de lycées professionnels, des enseignants spécialisés, des parents d'élèves en situation de handicap, des responsables syndicaux FO, de l'Éducation nationale, de la santé et le référent handicap de l'UDFO 33.

Les chiffres que je vais vous communiquer sont ceux de la DSDEN 33. La DSDEN reproche au syndicat de rendre ces chiffres publics, tellement la situation de l'inclusion est désastreuse en Gironde :

- 2700 AESH, dont 330 ont démissionné l'an dernier ;

- 187 élèves notifiés non accompagnés, faute d'AESH ;
- 63 élèves en attente de dispositif ULIS, faute de places ;
- et 852 élèves scolarisés en milieu ordinaire, faute de places en établissement médico-sociaux, ITEP ou IME, alors qu'ils en ont la notification.

L'ensemble des participants de la conférence girondine ont témoigné de conditions de travail éprouvantes et dénoncent une maltraitance de tous les acteurs de la communauté éducative, des élèves et de leurs familles, dans le 1^{er} et dans le 2^d degré. En tant que professeure de lycée professionnel à Blaye, Karen voulait témoigner plus particulièrement de la situation en lycée pro.

« L'inclusion scolaire en lycée pro est totale. Les familles sont peu informées à ce sujet. Les notifications sont calquées sur celles du collège et ne sont donc pas adaptées au fonctionnement des lycées pro. L'élève n'est alors que peu accompagné sur son emploi du temps.

Nous n'avons pas d'infirmière scolaire, pas de médecin scolaire, hormis pour faire passer la visite médicale obligatoire avant le départ en stage. Le CPE multiplie les arrêts de travail et le proviseur est partagé avec le LGT d'en face.

Mon lycée compte environ 400 élèves. Il y a un dispositif ULIS. Les effectifs officiels sont 14 élèves ULIS et 24 élèves MDPH. Plus de 80% de ces élèves sont en CAP, car cela représente la moins pire des solutions, nous dit-on.

Cette année, en première année de CAP PSR (production, service, restauration), 8 élèves sur 12 au total sont des élèves à besoins éducatifs particuliers, 5 MDPH et 3 ULIS. Et je ne parle pas de ceux qui sont passés à travers le système.

Lorsque j'évoque les difficultés récurrentes rencontrées à ma hiérarchie, la seule réponse est la formation. Solution miracle proposée depuis plusieurs années. Mais au risque de choquer, je suis devenue PLP pour préparer les élèves à devenir des professionnels, à rentrer dans le monde du travail. Comment faire avec des élèves à besoins éducatifs particuliers de plus en plus nombreux, dont les troubles sont de plus en plus importants et variés ? **La pédagogie ne peut en aucun cas se substituer aux soins.**

Si j'avais choisi le champ du handicap, j'aurais fait mon bac +5 dans le domaine des soins, de la santé, et je ne me serais pas destinée à l'Éducation nationale. Je rappelle que l'obtention d'un CAP est conditionnée par des semaines en stage en milieu professionnel. Les professionnels avec lesquels nous travaillons ne savent plus comment faire avec ces profils particuliers qui ne sont pas accompagnés en période de formation en milieu professionnel. Et en plus, ils sont déjà surmenés par leurs propres conditions de travail. Beaucoup ne veulent plus de ces élèves à besoins éducatifs particuliers dans leurs entreprises.

Face à la maltraitance institutionnalisée organisée par une administration sourde, aveugle et bornée, les participants de la conférence girondine revendiquent :

- le maintien et le développement des établissements médico-sociaux (IME, ITEP, IM-Pro) ;
- l'ouverture des places en dispositifs spécialisés (ESMS, ULIS) et en classes adaptées (SEGPA) ;
- le recrutement d'enseignants spécialisés (RASED, ULIS, SEGPA, ESMS) bénéficiant d'une réelle formation spécialisée sur le temps de service, et le maintien des missions de prise en charge des élèves en nombre suffisant pour véritablement assurer le suivi et l'accompagnement nécessaire ;
- l'abandon des PIAL, futurs PAS, outils strictement comptables de dissolution de l'aide humaine ;
- l'abandon du projet de fusion AED AESH en ARE ;

- un statut de fonctionnaire d'État et un vrai salaire pour les AESH avec une vraie formation professionnelle et diplômante.

Informés du 16^e 49-3 de la Première ministre pour imposer entre autres l'article 53 du projet de loi de finances 2024 qui lance la mise en place de l'Acte II de l'école inclusive, les participants exigent son retrait pur et simple et proposent d'organiser la lutte.

Les AESH, souvent esseulés dans les établissements, notamment sans dispositif, ne feront pas le poids seuls. Cela nous concerne tous, les élèves en situation de handicap, mais aussi les autres élèves qui sont déjà exposés à des situations et des comportements dont ils ne devraient pas être témoins, l'ensemble des parents et tous les acteurs de la communauté éducative qui vont encore subir une dégradation de leurs conditions de travail. Nous proposons d'élargir la mobilisation contre l'inclusion scolaire à tous les citoyens, de contacter les associations et fédérations de parents d'élèves, d'organiser des heures d'information syndicales dans tous les établissements, de s'adresser aux députés, aux sénateurs et aux maires, de demander audience aux présidents des conseils départementaux et au directeur des agences régionales de santé, de tenir des conférences de presse pour mettre sur la place publique la réalité de la situation.

Nous demandons donc l'organisation d'une initiative nationale dans l'unité la plus large possible vers l'Acte II de l'école inclusive. Merci de votre écoute.

47. Intervention de Corinne PETTE, du Syndicat Départemental de l'Action Sociale (SDAS) de l'Indre-et-Loire

Bonjour à tous.

Je vous remercie tous, parce que nous, on est venus pour vous écouter. Forcément, on est intéressés d'avoir tous vos retours dans tous les départements. On n'est pas étonnés de ce qui se passe dans les établissements. On connaît bien le secteur, on connaît bien les gamins en difficulté.

Alors, comment vous dire ça ? L'inclusion, nous, dès le départ, on savait ce que ça allait produire. On n'a jamais été favorables, ni au concept ni à la façon dont ça se traduit concrètement.

Je vais me présenter d'abord. Je suis Corinne Pette. Je suis secrétaire à la Fédération de l'Action Sociale, et je suis en charge plus particulièrement de la Convention 66. Sinon, je suis du syndicat départemental du SDAS 37. Donc, je connais bien Jérôme THÉBAUT, et on essaie de travailler ensemble, parce que je pense que notre force, elle va être là.

Le secteur du médico-social et du social est déjà dans un état de dégradation avancée. Il faut mesurer ça. Si l'on prend l'histoire : le médico-social est construit au départ sur des familles qui avaient des gamins en difficulté, qui se sont organisés comme ils pouvaient, mais en particulier les familles riches, qui avaient la capacité de se réunir à plusieurs, pour avoir des personnes pour s'occuper de leurs gamins handicapés.

Après, il y a eu toute l'évolution avec la charité, les bonnes sœurs, les curés, et tout ça. Mais qu'est-ce qui a construit notre secteur ? C'est l'arrivée de la sécurité sociale. C'est la sécurité sociale qui a permis d'avoir tous les établissements et de construire le secteur comme il est construit aujourd'hui. Et il s'est construit grâce aux conventions collectives, et en particulier la 66.

Donc, on est sur un secteur qui s'est professionnalisé depuis 1945-50 jusqu'à aujourd'hui. Mais ça fait déjà un peu plus de 20 ou 30 ans qu'il est attaqué. Parce qu'il y a effectivement une question de coûts, de rationalisation, de baisse des coûts, et une logique comptable qui est arrivée, mais pas que chez nous. On la voit dans tous les secteurs, dans le management... Il y a quand même plein de secteurs qui sont attaqués comme ça. Donc, il faut bien comprendre que ce qui se passe là avec l'inclusion, c'est la casse de la sécurité sociale. C'est la casse des services publics, et c'est bien un tout. Enfin, je crois que ça a été exprimé dans plusieurs interventions, mais nous, en tout cas, on le vit également comme ça.

Ce que je voulais vous dire, c'est l'état du secteur. Le secteur est attaqué parce qu'ils nous attaquent sur nos conventions collectives. Vous le savez, dans notre secteur, il y a eu la suite de la loi travail, les ordonnances Macron, la restructuration des branches. Alors, on se bat. Il n'y a toujours pas de conventions collectives uniques dans notre secteur. On a toujours nos conventions collectives qui tiennent. Et donc, on a encore des salaires.

Sauf que, ce qui se passe, c'est qu'il n'y a plus de personnels pour travailler dans le secteur. **Aujourd'hui, il manque entre 60 et 70 000 salariés dans le secteur du social et du médico-social. C'est énorme ! Donc en fait, les personnes qui sont embauchées, ce sont des personnes qui sont non-qualifiées...**

Ce que je voulais vous dire aussi, c'est que toute cette logique comptable contre laquelle on lutte, elle n'écrase pas nos valeurs. Et je pense qu'on les partage – je vous ai entendus dans toutes vos interventions –, nos valeurs qui fondent nos interventions, nos valeurs humaines, nos valeurs d'émancipation et de liberté pour les gamins. Enfin, je pense qu'on les partage toujours. Et même si les gouvernements successifs ont la volonté de baisser les coûts et nous attaquent tout le temps, je pense qu'on partage encore ces valeurs-là et qu'on va pouvoir s'appuyer là-dessus.

Je pense qu'aujourd'hui, la preuve en est de cette journée, on est organisé dans tous les départements, les SNUDI, la FNEC, les SDAS, et que ça sera notre force et que demain, on va pouvoir construire une mobilisation là-dessus. En tout cas, nous, on est prêts. Je pense que c'est à nous de faire les efforts partout où on est, partout où on se connaît de le faire, où on ne se connaît pas, on cherche à se rencontrer et on va pouvoir construire, je l'espère, et monter la mobilisation.

En tout cas, nous, on sera là. Et on est disponibles pour répondre à toutes vos questions auxquelles je n'aurais pas pensé là en cinq minutes. Merci.

48. Intervention de Nicolas DUQUERROY, du Puy-de-Dôme

Appel des personnels réunis avec la FNEC FP-FO, le SDAS et le CHU Clermont-Ferrand FO le jeudi 19 octobre 2023

Les 35 personnels, réunis à l'initiative de FO sur le thème : « inclusion scolaire systématique » dans le cadre de la préparation de la Conférence nationale du 17 novembre considèrent que la situation de maltraitance des élèves et des personnels confrontés à l'inclusion systématique et au manque de soins ne peut plus durer !

De nombreuses interventions ont eu lieu : AESH, enseignants, personnels médico-sociaux, infirmier psychiatrique, parents d'enfants en situation de handicap. Tous ont fait un bilan catastrophique de la politique d'inclusion scolaire systématique, tant pour les élèves et leurs familles que pour les personnels.

Ils ont pris connaissance des annonces du président Macron lors de la Conférence Nationale Handicap, confirmées par le ministre Attal le 18 septembre 2023.

À ces mesures, nous opposons les revendications suivantes :

- le maintien et le développement des établissements médico-sociaux.
- l'arrêt de la culpabilisation des personnels pour lesquels l'administration laisse entendre que les compétences professionnelles sont insuffisantes : **la pédagogie ne peut en aucun cas se substituer aux soins !**
- l'abandon de tout protocole qui dédouane l'administration de ses responsabilités et laisse les collègues en souffrance.
- l'arrêt de l'accompagnement obligatoire des personnels confrontés au chaos de l'école inclusive.
- l'ouverture de places en classes spécialisées (ESMS, ULIS) et adaptées (SEGPA).
- le recrutement d'enseignants spécialisés (RASED, ULIS, SEGPA, ESMS) avec le maintien des missions de prise en charge des élèves et des départs en formation à hauteur à des besoins pour tous les personnels qui le souhaitent.
- l'abandon des PIAL et des futurs PAS ;
- un vrai statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH.

Ils décident de s'adresser aux autres organisations syndicales représentatives du département et aux associations de parents d'élèves afin qu'ils portent ces revendications en commun à tous les niveaux, notamment au CSA-SD du 23 novembre 2023.

Ils invitent les collègues dans les réunions syndicales et dans tous les établissements scolaires à soutenir ce mandat.

Ils mandatent 3 délégués qui participeront à la conférence nationale pour y porter ces revendications et proposer à la discussion qu'une initiative d'ampleur nationale à Paris soit décidée si possible dans l'unité pour exiger l'arrêt des politiques dites « d'inclusions scolaires systématiques ».

Adopté à l'unanimité

49. Intervention de Yves DOSDAT, de la Seine-Maritime

Enseignants, CPE, AESH, EMS, en école, collège, lycée, nous nous sommes réunis le 8 novembre en stage syndical à l'initiative du SNFOLC 76 pour évoquer l'inclusion systématique et l'Acte II de l'école inclusive.

Nous faisons le constat et témoignons des faits et situations vécus que nous rapportons ci-après.

Nous partageons les revendications de la FNEC FP-FO :

- Création à hauteur des besoins de postes d'enseignants spécialisés, pour une réelle formation d'enseignants spécialisés qui garantisse la prise en charge des élèves, départs en formation à hauteur des besoins pour tous les personnels qui le souhaitent, maintien et création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux,
- Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH et leur recrutement à hauteur des besoins, retrait de l'Acte II de l'École inclusive.

- Nous informons la FNEC FP-FO de ce compte-rendu, comme contribution à la conférence nationale sur l'inclusion scolaire systématique du 17 novembre, au siège de la Confédération FO.
- Nous mandaton la FNEC FP-FO 76 pour en informer les autres personnels du département.

50. Intervention de Vincent SERMET, du Val-d'Oise

Nous sommes 85 personnels (enseignants, AESH) du Val d'Oise réunis le 14 novembre à Saint-Ouen-l'Aumône à l'initiative de la FNEC FP-FO 95 dans le cadre de la préparation de la Conférence nationale du 17 novembre sur l'inclusion systématique.

Voici quelques éléments concrets de la situation dramatique dans le Val-d'Oise à l'automne 2023 :

- un millier d'élèves ayant une reconnaissance de handicap par la MDPH n'ont aucun accompagnement ;
- des centaines d'élèves en situation de handicap ont un nombre d'heures dérisoire d'accompagnement ;
- des centaines de dossiers d'élèves sont en attente de réponse de la MDPH ;
- 500 élèves ayant une notification pour une scolarisation adaptée dans un établissement spécialisé (IME, ITEP...) n'ont aucune place ;
- 247 équivalents temps pleins AESH sont vacants (soit 340 AESH à 24h/semaine) ;
- toujours plus de personnels (enseignants, AESH...) en détresse et/ou victimes de violence, toujours plus d'élèves en souffrance.

Nous constatons tous les jours les dégâts de l'inclusion scolaire systématique et du manque de soins sur les élèves et les personnels. Cette maltraitance institutionnalisée doit cesser !

Nous avons été informés du nouveau coup de force de la Première Ministre par un seizième 49-3 dans la nuit du 7 novembre, pour imposer, entre autres, l'article 53 du Projet de Loi de Finances 2024 qui lance la **mise en œuvre de « l'Acte II de l'École inclusive »** : fusion AESH/AED pour les transformer en un seul métier : « Accompagnant à la Réussite éducative », transformation des PIAL en **Pôle d'Appui à la Scolarité** soit un énorme « pôle ressource » en charge de TOUT : accompagnement au sens très large (élève handicapés et personnels des écoles et établissements...) et même des modalités de mise en œuvre des notifications MDPH, y compris pour les aides individuelles.

Nous exigeons son retrait pur et simple.

En réponse, **nous revendiquons :**

- Le maintien et le développement des établissements médico-sociaux (IME, ITEP, IM-Pro...), et la création de tous les postes nécessaires pour respecter systématiquement et intégralement l'ensemble des notifications MDPH ;
- L'arrêt de la culpabilisation des personnels pour lesquels la hiérarchie laisse entendre que les compétences professionnelles sont insuffisantes : **la pédagogie ne peut en aucun cas se substituer aux soins !**
- L'ouverture de places en classes et dispositifs spécialisés (ESMS, ULIS) et en classes adaptées (SEGPA) ;

- Le recrutement d'enseignants spécialisés (RASED, ULIS, SEGPA, ESMS), le retour à une réelle formation spécialisée sur temps de service et le maintien des missions de prise en charge des élèves ;
- L'abandon des PIAL et des futurs PAS ;
- L'abandon du projet de fusion AESH et AED en ARE ;
- Un statut de fonctionnaire d'État et un vrai salaire (*temps plein dès 24 heures hebdomadaires d'accompagnement*) pour les AESH et une vraie formation professionnelle et diplômante sur le temps de classe.

Nous mandatons trois délégués du Val-d'Oise pour participer à la Conférence Nationale du 17 novembre, au siège de la Confédération FO, en transmettant cet appel avec nos revendications.

Pour gagner sur nos revendications, nous demandons l'organisation d'une initiative nationale, proposée à l'ensemble des organisations syndicales, sous la forme d'une grève et/ou d'une grande manifestation nationale.



51. Intervention de Claire STACH, de l'Allier

Nous vous apportons le salut fraternel du SNUDI-FO 03 et de la FNEC FP-FO 03. Le 9 novembre dernier, une réunion s'est tenue à l'initiative du SNUDI-FO 03, elle a réuni des AESH exerçant du primaire au lycée, des enseignants, des enseignants spécialisés, maîtres E, maîtres D, FLE, des camarades de l'action sociale, des psychologues scolaires.

Tous témoignent de leur frustration et de leur souffrance dans l'exercice de leur métier, de leur détresse face à des situations d'inclusion impossibles. Ils n'ont pas peur de le dire : non, l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap n'est pas toujours possible, comme on veut le faire croire et comme on cherche à l'imposer.

Ils se sont positionnés en tant que professionnels de l'école inclusive et sont partis du constat suivant : le but de l'école inclusive, c'est de répondre aux besoins d'apprentissage scolaire des élèves en situation de handicap.

À partir de là, quels sont les besoins fondamentaux de ces élèves :

Premièrement, c'est d'être accueillis dans un cadre sécurisant : ne pas être ballottés partout et n'importe où dans et hors de l'école, ils ont besoin d'un espace à eux, de temps d'attention particulière dédiée, de stabilité des adultes référents. Aussi ils ont dit NON :

- NON, à la mutualisation systématique des AESH via les PIALS ;
- NON à la mise en place des PAS au lieu des PIALS qui se sont avérés inefficaces, voire néfastes ;
- NON à la multiplication des dispositifs.

Et OUI au maintien et au développement des structures et classes spécialisées (ITEP, IME, SEGPA, ULIS, RASED, classes d'accueil pour les élèves allophones).

Deuxièmement, les élèves en situation de handicap ont besoin de prises en charge spécifiques et réelles faites par des professionnels qui ne sont pas simplement informés, mais réellement formés. Aussi ils ont dit NON :

- NON au projet ARE fusionnant les missions des AESH et AED ;
- NON aux formations fourre-tout, comme l'est devenu le CAPPEI.

Et OUI :

- OUI à une formation spécialisée des enseignants : maintien des spécialités E, G et autres ;
- OUI à une formation initiale et continue des AESH aux différents types de handicap par des experts ;
- OUI à la création d'un statut de fonctionnaire pour les AESH, maillon essentiel de l'inclusion.

Ils ont réaffirmé haut et fort la priorité à l'accompagnement humain : il faut créer les postes nécessaires !

Troisièmement, nos élèves les plus fragiles ont un immense besoin de cohérence, de coordination dans les prises en charge et de communication entre les différents acteurs. Nous demandons que les AESH, les enseignants, les enseignants spécialisés, les familles aient accès au LPI, qu'ils soient informés et formés à son usage. Nous demandons que soit appliquée la Loi Kouchner sur le secret professionnel partagé.

À l'heure actuelle, dans l'Allier, ces besoins sont niés et nos camarades et collègues ont eu des mots très durs : « La société décharge tout sur l'école, c'est à l'école de tout faire » ou « L'école devient une garderie pour enfants autistes. »

Car, en effet, comment exiger de l'école qu'elle soit inclusive dans une société fondamentalement exclusive ?

Ainsi parle une camarade AESH : « Dans la rue, un individu qui jette une chaise à la tête d'une AESH, on l'arrête et il sera sanctionné. À l'école, on nous demande de faire une fiche d'incident et d'être bienveillant ! »

Dans notre département nous assistons à la privatisation de la prise en charge des élèves en difficulté :

- Faute d'enseignants spécialisés ;
- Faute d'AESH (aucune sur le secteur REP de Lurcy Lévis) ;
- Faute de psychologues scolaires (sur les 2 circonscriptions de Moulins, il y en a 2 sur les 6 prévus et aucun n'est titulaire), psychologues scolaires dont les missions se réduisent désormais exclusivement à du bilantage" à la chaîne et qui fuient vers le privé ;
- Parce que les CMPP et les Sessad se vident de leurs professionnels (toutes les orthophonistes du Sessad de Cusset sont parties travailler en libéral).

Que reste-t-il aux familles et aux collègues comme recours ? Des bilans neuropsychologiques, orthophoniques, pédopsychiatriques à la pelle, réalisés parfois à grands frais... Pour ceux qui peuvent se le payer ! Et dans les territoires où ils sont présents ! C'est loin d'être le cas dans nos campagnes !

Cette privatisation se réalise « en partenariat » (comme ils disent) avec la DSDEN : le poste d'enseignant spécialisé pour les élèves sourds a été « donné » à la tentaculaire Sagess, organisme qui gère toutes les « dépendances » sur le département, des Ehpad aux Sessad en passant par les IME, IEM, foyers d'accueil... C'est cet organisme qui décide désormais du sort de notre collègue et lui demande d'accompagner maintenant des élèves polyhandicapés ou autistes parce qu'il faut le dire.... ça rapporte plus !

Nous dénonçons l'hypocrisie de l'inclusion scolaire qui se présente comme une évidence incontestable, tellement bien pensante qu'on ne peut pas penser autrement, alors qu'elle met en demeure les élèves et les personnels de s'adapter sans qu'ils en aient les moyens.

Nous dénonçons l'hypocrisie de l'inclusion scolaire systématique : nombre d'élèves ne peuvent pas être réellement inclus, car exclus de sorties scolaires, en décalage parce que sortis en permanence de la classe pour des prises en charge, partiellement scolarisés (chiffres que l'inspection académique refuse de nous donner).

Nous dénonçons la maltraitance : l'école inclusive, dans les conditions actuelles, maltraite les élèves en situation de handicap, les personnels, mais aussi les autres élèves. Oui, les enfants en situation de handicap, comme tous les autres enfants, ont droit à la scolarisation, mais ils ont droit surtout, tous, à une vraie scolarisation, non maltraitante.

Nous dénonçons la culpabilisation des personnels mis face à des objectifs inatteignables, ce qui engendre une frustration généralisée et beaucoup de mal-être au travail.

Nous, AESH, enseignants spécialisés, enseignants de classe ordinaire, psy scolaires, travailleurs du médico-social, avons choisi l'inclusion, et nous refusons d'être stigmatisés parce que nous ne voulons pas de cette inclusion-là.

Vive le SNUDI-FO, vive la FNEC FP-FO, vive la CGT FO !

52. Intervention de Nathalie PRINCE, AESH dans le Var

Bonjour à tous, je suis Nathalie, AESH syndiquée au SNUDI-FO dans le Var.

Nous nous sommes réunis deux fois à l'UD FO du Var, à savoir le 3 octobre puis le 7 novembre, pour préparer notre participation à cette conférence.

Le constat est unanime et partagé. L'école Inclusive systématique, c'est :

- Le refus de donner des conditions de scolarisation adaptées aux élèves porteurs de handicap ;
- La maltraitance par le gouvernement des élèves en situation de handicap et de leur famille, des AESH, des enseignants et des autres élèves ;
- La négation du handicap par la réduction de la prise en charge humaine (manque de personnels RASED, manque d'AESH, réduction du nombre d'heures d'accompagnement et mutualisation) et la carence institutionnelle (manque de place en structures spécialisées, fermeture des établissements médico-sociaux).

Je vais vous lire quelques interventions de collègues :

« Certains élèves ont besoin de soins particuliers ou d'actes médicaux : se pose la question de la responsabilité et du manque de personnels de santé dans les établissements scolaires. »

« Nous avons besoin de personnels de santé (infirmières, médecins scolaires, psy) dans chaque établissement scolaire à plein temps. »

« J'ai choisi un métier d'enseignant, pas un métier de la santé. »

« Pour certains enfants avec handicap lourd, il faut davantage leur enseigner les gestes essentiels pour l'autonomie. Ils ne sont pas à leur place dans un système scolaire dit normal, mais devraient être dans un établissement spécialisé. »

« Certains n'ont pas la possibilité de suivre les apprentissages dispensés dans une classe ordinaire et ne progressent pas. »

« L'inclusion des élèves OUI, mais pas pour TOUS, pour le bien-être de l'élève, mais aussi de ses camarades et des personnels. Arrêtons la maltraitance et la souffrance à l'École. »

« Dans l'Acte II de l'École inclusive, le gouvernement veut inclure les IME dans les établissements, avec des équipes mobiles composées entre autres de professionnels de santé (kiné, ergo, ortho...), alors que les moyens existants (RASED, places en établissement médico-sociaux...) ont été supprimés. »

« Avant tout, il faut rétablir ce qui existait déjà ! Les élèves porteurs de handicaps doivent être pris en charge par des enseignants et personnels spécialisés formés. »

« Le gouvernement prône l'inclusion systématique des élèves porteurs de handicaps, mais ne garantit aucunement la qualité de leur accueil. Bien que les personnels soient investis dans leurs missions, ils se retrouvent dans des situations parfois dramatiques, d'insécurité, de danger et de souffrance. »

« Une camarade AESH d'un lycée a été menacée par un cutter par une maman d'une élève ayant un handicap, car elle lui reprochait de ne pas s'occuper de son enfant du matin au soir, y compris de ne pas répondre à ses sollicitations durant les week-ends... FO a été là pour gagner sa protection fonctionnelle et juridique et permettre à cette camarade de ne plus accompagner cet enfant. »

Nos élus FNEC FP-FO du Var à la formation spécialisée de santé et sécurité au travail nous ont alertés du nombre considérable de fiches RSST remplies depuis la rentrée, notamment par rapport à la gestion des élèves qui devraient être affectés dans des structures spécialisées : rien qu'au mois de septembre, ce sont 29 fiches des écoles du Var qui ont été recensées. La DSDEN dit tenter d'accompagner, en envoyant notamment des Équipes Mobiles à l'Accompagnement Scolaire qui ne règlent pas le problème.

Lors de l'audience accordée le 8 novembre dernier par le DASEN à notre délégation FO, l'administration a reconnu que près de 200 élèves du Var ne devraient pas être en classes ordinaires et que le DASEN du Var était intervenu auprès de l'ARS sur ce point et n'aurait obtenu, depuis la rentrée scolaire, que le transfert de 8 élèves en IME faute de places.

Lors de cette audience, a également été reconnu que le recrutement de nouveaux AESH était difficile, FO rappelant le problème d'attractivité du métier (salaire et conditions de travail précaires).

Ainsi, nos revendications FO sont :

- Réouverture des structures spécialisées et nombre de places suffisantes pour les handicaps les plus lourds ;
- Création de postes supplémentaires d'enseignants spécialisés (maîtres E, maîtres G, Psy EN...) ;
- Rétablir des postes d'infirmières et médecins scolaires, un dans chaque établissement à plein temps ;
- Définir exactement les responsabilités de chacun lors de l'inclusion d'élèves en situation de handicap, qui plus est avec PAI ;
- Un vrai statut, un vrai salaire, 24h payées temps plein, pour les AESH qui manquent cruellement ;
- Respect des notifications MDPH, stop à la mutualisation des moyens ;
- Suppression des PIAL et rétablissement des ordres de mission (nom et nombre d'heures des élèves accompagnés) ;
- Non à la création du métier d'ARE ;
- Pas d'inclusion d'élèves à comportement violent, pour lui et pour les autres ;
- Formation de qualité sur le temps scolaire sur les différents handicaps.

Quelques propositions d'action pour satisfaire nos revendications :

- Grève des enseignants, AESH, parents, personnels du médico-social... L'inclusion concerne tout le monde : grève nationale de tous et manifestation nationale à Paris là où tout se décide sans s'opposer à des rassemblements à la même heure devant les DSDEN, pour celles et ceux qui ne peuvent pas monter à Paris.
- Création de tracts pour informer et réunions ouvertes (AG d'enseignants, AESH, parents...) pour rendre compte de cette conférence nationale sur l'inclusion scolaire.

Camarades FO et plus largement, ce combat est celui de toute notre confédération, c'est-à-dire de tous ses syndiqués, car c'est un combat de civilisation, celui du droit à un avenir pour ces jeunes que nous accompagnons, mais aussi celui de notre dignité.

Fiers d'être à Force Ouvrière, amplifions ce combat pour gagner !

Merci Camarades !

53. Intervention de Nathalie BOURCERET, de la Saône-et-Loire

Bienvenue dans mon école inclusive. Année 2022-2023 :

- 226 élèves inscrits ;
- 17 dossiers MDPH ;

- 5 AESH à plein temps ;
- 2 élèves perturbateurs sans AESH (enseignant surnuméraire et aménagement du temps scolaire en cours d'année) ;
- 5 élèves auront tout au long de l'année des Équipes Éducatives régulières pour gérer le comportement ;
- Appel au RASED et Psy EN très souvent.

L'école inclusive, c'est dès la petite section de maternelle, une enfant qui même à côté de l'enseignante mord 1 à 2 élèves par jour, tire les cheveux, pince, frappe, une agressivité permanente qui demande une surveillance permanente. Au niveau des apprentissages, cette enfant ne fait strictement rien si la maîtresse n'est pas à ses côtés. Aucun accompagnement.

L'école inclusive, c'est toujours en petite section un enfant qui fait caprice sur caprice, se roule par terre, donne des coups à tout va, insulte : « C'est mort, je vais te tuer » en accompagnant ses paroles de gestes évocateurs. Aucun accompagnement.

C'est encore en grande section, une enfant qui veut tout le temps est au centre de l'attention et pour qui tous les moyens sont bons pour y parvenir. Elle est sans arrêt dans la provocation en insultant enfants comme adultes, mais également en frappant, poussant, mordant le premier qui passe à proximité. Aucun accompagnement. Orientation pour sept 2023 en ULIS.

C'est en CE1 une enfant qui, à la moindre contrariété, se met à hurler pendant des heures et à lancer tout ce qui se trouve à sa proximité, obligeant l'enseignant et les autres élèves à sortir de classe. Elle finira par faire ce qu'elle veut après avoir usé plusieurs AESH et afin d'éviter toute crise. Aucun accompagnement, mais en cours d'année un remplaçant lui sera affecté en permanence. Depuis septembre, elle a une place en IME.

Toutes ces situations (non exhaustives) entraînent finalement la mise à mal d'une équipe pédagogique entière, toujours sur le qui-vive pour éviter au maximum les incidents, mais qui malheureusement arrivent quand même parfois.

Ce sont des élèves qui subissent au quotidien des perturbations dans le meilleur des cas, des agressions verbales et physiques dans le pire des cas ! Ce sont des parents inquiets pour leurs enfants. Ce sont des enfants dont les besoins particuliers ne sont pas pris en compte.

Alors oui à l'inclusion, mais pas à n'importe quel prix, en mettant les moyens nécessaires et suffisants pour le faire. Maintien et création des structures, classes, enseignants spécialisés à hauteur des besoins.

L'inclusion systématique ne concerne pas seulement des enfants souffrant d'un handicap validé comme tel par la MDPH. Combien d'enfants présentant de graves troubles du comportement, sans AESH, car leurs cas ne sont pas reconnus comme relevant du handicap par la MDPH ?

Antoine, 8 ans : tous les matins, crises. Refus d'entrer en classe. Il se débat, mord, griffe, frappe, tout et tout le monde autour de lui. Le combat fut dur aussi avec la hiérarchie dont le premier réflexe est la culpabilisation des enseignants et l'inaction. À la fin, mise à disposition d'un remplaçant choisi pour son mètre 90 et ses 120 kg. Antoine finit par lâcher prise, épuisé de lutter. On finira par apprendre que cet enfant ne supportait pas le sevrage de tablette un quart d'heure avant d'arriver à l'école. Aucune obligation de soin, aucune contrainte pour les parents.

Cédric 10 ans : violences envers les autres élèves, les enseignants. Ses parents l'encourageant, eux-mêmes violents et terrorisant l'ensemble de la communauté éducative. Pendant deux années, cette famille a pourri la vie de dizaines de personnes, empêché la classe d'apprendre normalement, découragé

services municipaux et commissariat, mobilisé et usé plusieurs remplaçants... La famille continue de parader, toute puissante.

Léo, 5 ans : mord, frappe, retourne la classe à la moindre contrariété. L'AESH en charge d'un autre élève fait néanmoins face, mais présente un jour une trace de morsure, un autre jour un coquard digne d'une boxeuse. Parents dans le déni, encouragés par une amie psychologue. Culpabilisation de l'enseignante et de l'AESH qui ne sauraient pas s'y prendre...

Ces exemples témoignent de carences éducatives, de difficultés sociales, dépassant de très loin le cadre scolaire. Culpabilisation, désengagement de l'état, démagogie envers les familles. Les enfants, les familles, l'école, finalement livrés à eux-mêmes.

Le thermomètre montre une fièvre en augmentation ? Proposition de l'État : cassons le thermomètre ! Violence institutionnelle insupportable.

En conclusion : le point de départ de l'inclusion systématique, c'est la loi Montchamp de 2005, inclusion systématique de tous les enfants à l'école, sous couvert de bons sentiments. C'est une logique économique de réduction des budgets dédiés à la prise en charge du handicap. Le processus en cours, c'est que l'école puisse à elle seule répondre à tous les besoins particuliers des élèves. Pour cela il faut des étapes : c'était l'Acte I, les AESH, puis les PIAL, et maintenant c'est l'Acte II, annoncé par Macron et confirmé par le ministre ATTAL en septembre.

Mise en œuvre d'ici 2027 de plusieurs mesures dont :

- confier la responsabilité de la réponse de premier niveau à l'Éducation nationale ;
- fermeture des établissements médico-sociaux qui seraient dissous dans les établissements scolaires (transformation en plateformes, IME au sein des écoles. équipes mobiles...);
- remise en cause du nombre d'AESH qui serait trop élevé et qui empêcheraient l'autonomie des élèves ;
- fusion des AESH et AED dans un nouveau cadre d'emploi ARE (Assistant de Réussite Éducative) ;
- transformation des PIAL en PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité) qui deviendraient les premiers interlocuteurs des parents, avant la MDPH, seraient un regroupement de plusieurs PIAL. C'est à ce niveau du PAS que « l'aide humaine » serait attribuée ou non. La MDPH serait un ultime recours pour les parents insatisfaits des réponse du PAS ;
- mise en place de référents EBEP (élèves à besoins particuliers) chargés de coordonner les interventions et coacher les personnels. Déjà en cours au travers d'une des missions du « Pacte », sert à se passer d'enseignants spécialisés.

En Saône et Loire (chiffres communiqués en CDEN le 16 novembre), ce sont :

- 10 élèves en attente d'une place en ULIS collège ;
- 22 élèves en ULIS école ;
- 200 élèves en CME IME, ITEP ;
- 107 notifications MDPH non honorées ;
- C'est pour la mutualisation, 4h30 d'accompagnement par élève dans le 2^d degré soit 1 AESH pour 5 élèves et 6h00 par élève dans le 1^{er} degré soit 1 AESH pour 4 élèves.

Les revendications urgentes :

- le maintien et le développement des établissements médico-sociaux ;

- l'arrêt de la culpabilisation des personnels pour lesquels l'administration laisse entendre que les compétences professionnelles sont insuffisantes : **la pédagogie ne peut en aucun cas se substituer aux soins !**
- l'ouverture de places en dispositifs spécialisés (ESMS, ULIS) et adaptées (SEGPA), et le respect des seuils ;
- le recrutement d'enseignants spécialisés (RASED, ULIS, SEGPA, ESMS, UPE2A) avec le maintien des missions d'aide ou d'accompagnement des élèves ;
- l'abandon des PIAL et des futurs PAS ;
- le rétablissement de l'aide humaine individualisée ;
- une aide humaine en petite section de maternelle quand aucun dossier n'est encore monté pour l'enfant ;
- un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH ;
- un temps plein à 24h pour les AESH ;
- une vraie formation pour celles et ceux qui le demandent ;
- le retour à une formation spécialisée par options : A, B, C, D, E, F, G, telles qu'elles existaient auparavant, le rétablissement des heures de formations supprimées et l'augmentation des départs en formation à hauteur des besoins ;
- dans les calculs d'effectifs, prendre en compte 1 élève notifié MDPH = 3 élèves.

Dans de plus en plus d'écoles, des enfants sont scolarisés dans les pires conditions sans aides, sans soins. Les violences explosent dans les écoles et dans les classes. Devant la brutalité des faits, pour le SNUDI-FO 71, une montée à Paris de tous les acteurs (parents, enseignants, AESH, éducateurs...) serait porteuse de sens. Et pour la préparer, proposer de multiples réunions dans les départements (AG, RIS, HIS, conférences...) dans l'unité syndicale la plus large pour préparer cette mobilisation. En parallèle, s'adresser à toutes les organisations syndicales de l'Éducation nationale, du secteur santé et médico-social et à toutes les fédérations de parents d'élèves pour leur proposer d'organiser ensemble cette nationale.

54. Intervention de Nathalie, AESH en Saône-et-Loire

Il y a une douzaine d'années, mes missions en qualité d'AVS étaient d'accompagner des élèves de la maternelle au lycée pour des situations de handicap telles que la dyslexie, la dyscalculie, la dyspraxie, quelques troubles moteurs... Ces élèves évoluaient parfaitement dans le milieu scolaire grâce aux professeurs et professeurs des écoles, mais aussi grâce à ma bienveillance, ma communication, ma qualité d'écoute pour la restitution des consignes, et ce malgré la mauvaise considération de mes « supérieurs hiérarchiques ».

Petit à petit, j'ai vu la situation se dégrader, le nombre d'élèves devenait de plus en plus important, les pathologies devenaient de plus en plus difficiles, avec des enfants violents et j'étais toujours aussi peu formée (uniquement la formation des 60h qui survolait allégrement tous les handicap).

De plus, avec la création de PIAL, j'ai constaté que ma situation se dégradait, malgré un CDI qui finalement ne sert strictement à rien, un niveau d'étude qui n'est plus pris en compte, et je me suis retrouvée à être affectée dans plusieurs établissements, y compris en établissement privé du jour au

lendemain, sans la moindre considération, comme un pion que l'on déplace à souhait sur un échiquier ! Avec en tête une impression de travailler comme une machine d'un élève à un autre (jusqu'à 5 accompagnements) et de les faire souffrir !

Avec le PIAL soi-disant pour une meilleure gestion, à chaque rentrée, je connais mon affectation la veille !

La situation est de plus en plus lourde et alarmante dans le dispositif ULIS où j'interviens en qualité d'AESH pour un enfant autiste (avec orientation IME), que j'accompagne en classe ordinaire en anglais, en sciences, en musique. Imaginez un enfant (là, on ne peut pas parler d'élève, car aucune posture d'élève, pas de langage) poussant des cris, des grognements, des pleurs, des hurlements, poussant des chaises, mettant en danger lui-même, les autres élèves (qui soit dit en passant souffrent de cela), moi-même, le professeur des écoles ou tout autre adulte !

Depuis quelques semaines, je travaille avec cet enfant dans un couloir. Ses bruits, sa façon d'être gênent ses petits camarades d'ULIS, la classe doit faire 40m², il y a 12 élèves avec des pathologies différentes allant de l'autisme sévère, troubles du comportement, troubles moteurs, la liste est longue ! Imaginez encore les conditions de travail !

Ma proche collègue qui est AESHco distribue à certains élèves des neuroleptiques, des enzymes de croissance, de la Ventoline... Elle n'est pas infirmière ! Les médicaments sont stockés dans un placard avec le matériel scolaire ! Donc pas sécurisé ! En plus de tous les autres élèves d'ULIS, il y a un enfant incontinent... L'établissement où nous travaillons n'a pas de douche !

Mon autre collègue proche (ULIS) s'occupe d'un enfant de 11 ans autiste violent. Parfois, nous sommes 3 à le maîtriser !

Nous ne sommes pas des éducatrices, nous ne sommes pas un punching-ball, car, oui, nous avons été mordues, pincées, nous avons reçu des coups de pied ! Est-ce cela l'école inclusive ?

Et tout cela pour un salaire médiocre !

Aujourd'hui, j'ai 62 ans, je suis lasse de me battre au quotidien pour assurer un minimum de confort et de compassion aux enfants dont j'ai la « charge ».

Nathalie, AESH depuis 12 ans

55. Intervention de Karine BERTRAND, AESH dans la Vienne

Dans la Vienne, comme partout ailleurs en France, l'inclusion systématique des élèves en situation de handicap pose des problèmes.

Dans la Vienne, comme partout ailleurs en France, les AESH croulent sous le nombre d'élèves à accompagner. La mutualisation conduit certains AESH à accompagner jusqu'à 4 ou 5 élèves simultanément (sur la même heure de cours, dans la même classe).

Dans la Vienne, comme partout ailleurs en France, les élèves, leurs familles, les personnels sont en souffrance.

Quelques exemples de situations particulièrement parlants :

Un élève autiste lourd est inscrit à l'école primaire. Dès le début de l'année, les enseignants signalent que cet élève, non accompagné, provoque de nombreuses perturbations dans la vie de la classe et de l'école. La seule proposition qui est faite est d'aménager le temps de présence de l'élève à l'école.

La maman doit donc arrêter de travailler. Cette situation dure l'année scolaire, mais malgré cet aménagement, l'élève cause toujours de nombreuses perturbations du fait de son handicap. La famille finit par scolariser l'enfant à domicile l'année suivante. Les parents sont complètement submergés par le handicap de leur enfant, tout tourne autour de cette situation compliquée. Le papa de cet enfant finit par se suicider, n'en pouvant plus de gérer le handicap au quotidien.

À la rentrée, dans la Vienne, on compte 65 demandes de place en IME non satisfaites. Pour 62 d'entre elles, on a mis en place une solution d'appoint, donc on a scolarisé ces élèves le milieu scolaire ordinaire, 3 demandes sont restées sans solution, donc ces 3 enfants sont renvoyés à domicile.

Le SESSAD TSA signalait en septembre 2022 une liste d'attente de 63 élèves. 63 enfants et adolescents qu'on ne peut pas correctement inclure ni dans l'école, ni dans la société, qu'on ne peut pas accompagner vers un statut de citoyen, faute de soins adaptés.

En CAP auto, sur dix élèves, deux bénéficiaient de l'ULIS au collège et ne sont plus du tout accompagnés d'un ASEH ; un élève est sourd et ne bénéficie d'une interface que 13 heures par semaine, donc pas dans toutes les matières.

On a déjà décidé que l'accompagnement mutualisé des élèves en situation de handicap serait de 8 heures maximum par semaine dans l'académie de Poitiers, alors que le texte stipule que « mutualisé » veut dire en fonction des besoins de l'élève. D'ailleurs, les AESH n'accompagnent pas toujours les élèves sur les matières où ils sont en difficulté puisqu'il est impossible de faire un emploi du temps en fonction des besoins du fait de la gestion comptable de situations humaines.

Sur le dernier trimestre 2022, les faits de violences physiques causés par des élèves et relevés sur le registre SST avaient doublé par rapport à l'ensemble de l'année 2021. Sur la première période de l'année scolaire 2023-2024, ces mêmes chiffres ont à nouveau doublé.

Et maintenant ?

Maintenant et depuis la Conférence Nationale du Handicap, on voudrait réduire encore le nombre d'AESH et fusionner leurs missions avec celles des AED pour en faire des supers Accompagnants à la Réussite Éducative.

Maintenant, le ministère nous propose des PAS (Pôle d'Appui à la Scolarisation) qui seront encore pires que les PIAL qui ont déjà conduit à la mutualisation de plus en plus exagérée des AESH depuis 2019. L'école devra donc choisir le temps d'accompagnement de chaque élève en fonction des moyens dont elle disposera, et non pas en fonction des besoins de ces élèves.

Maintenant, le gouvernement veut fondre les établissements médico-sociaux dans les écoles et établissements scolaires, pour faire encore des économies de moyens et de personnels.

Maintenant, toutes ces mesures nous sont imposées à coup de 49-3.

Nous nous sommes donc réunis et nos discussions ont abouti à cette motion. Nous alertons sur les conséquences désastreuses de cette politique d'inclusion systématique :

- qui nie le handicap et les difficultés des élèves en essayant de les faire entrer de force, sans moyens humains, sans matériel adapté, sans personnels formés, dans le moule de l'école ;

- qui aboutira à la fermeture de postes d'éducateurs spécialisés, de moniteurs-éducateurs et de tous les personnels travaillant dans les structures spécialisées et adaptées ;
- qui place tous les personnels des écoles et établissements scolaires (enseignants, AESH, AED, CPE, Chefs d'établissements, ATSEM, personnels de cantine et de garderie, etc.) dans des situations insupportables de culpabilisation, de violence et d'insécurité.

Nous n'acceptons pas que ce gouvernement :

- refuse aux élèves en situation de handicap des conditions de scolarisation spécialisée et une prise en charge adaptée à leurs besoins ;
- dégrade les conditions de travail des personnels et les conditions d'accueil de l'ensemble des élèves ;
- maintienne les AESH dans la précarité ;
- refuse aux AED et aux AESH un statut propre à leurs missions respectives et un vrai salaire.

56. Intervention de Virginie VALADON, AESH ULIS dans l'Essonne

AESH en ULIS « Troubles cognitifs » dans une école élémentaire située en REP depuis presque 5 ans, je suis seule avec la professeur des écoles non spécialisée pour 12 enfants. Parmi ces 12 enfants, 8 sont en attente de place en institut spécialisé pour l'année 2023-2024.

Les profils vont de l'enfant dys à l'enfant autiste ultra-violent que l'on doit maintenir plaqué au sol lors de ses crises, en passant par celui qui s'échappe plusieurs fois par jour et qui refuse tout travail, l'enfant mutique ou qui ne communique qu'en non-verbal mais aussi le déficient intellectuel.

Lorsque j'ai débuté en 2019, jamais je n'aurais imaginé à quel point la situation dans l'école allait se dégrader et que j'allais rejouer sans fin un remake de « Vol au-dessus d'un nid de coucou » ou pour une génération plus récente dans la classe de Dewey dans la série « Malcolm ».

L'école inclusive systématique est catastrophique :

Combien n'ont pas de soins par manque de professionnels de la santé ?

Combien n'ont pas de soins par le refus des parents de reconnaître le véritable handicap de leur enfant ?

Et combien n'ont pas d'accompagnement en classe, car la mutualisation organisée par les PIAL fait que les heures auxquelles des enfants ont droit sont réduites à peau de chagrin ?

Combien d'inclusions en classe de référence souvent irréalisables tant l'écart entre le niveau de la classe et celui de l'enfant est immense : en effet, un enfant avec la capacité intellectuelle de l'âge de 3 ans a-t-il sa place dans une classe de CM1 ? Pour beaucoup trop d'enfants, ces heures n'ont aucun intérêt et représentent une énorme perte de temps.

Aucune formation n'est proposée alors qu'il est évident que nous avons besoin de l'aide de spécialistes de la santé au vu des profils si différents et parfois gravissimes que l'on peut rencontrer.

Au mieux nous avons des invitations à des « Cafés AESH » qui ne sont que des temps d'échange entre nous et qui ont lieu en dehors du temps scolaire.

Si formation il y avait, il faudrait qu'elles soient reconnues et certifiantes afin d'obtenir des qualifications supplémentaires et qui vont de soi avec des augmentations salariales.

Dans la mesure où les temps sont plutôt à la fermeture des établissements médico-sociaux, les conditions de travail vont continuer de se dégrader.

Les enfants continueront à être maltraités : je pense tout particulièrement à un enfant qui refusait de rentrer dans la classe, préférant rester allongé sur le carrelage du hall d'entrée en attendant des heures durant, le moment où sa maman viendrait le chercher. Je pense aussi aux autres élèves qui peuvent être perturbés par ces inclusions dans leurs classes.

Les AESH continueront à être maltraitées : je pense à toutes celles qui se font frapper, cracher dessus et qui s'entendent dire par leur hiérarchie « Oui, il y a des enfants violents et c'est dommage... » Et tout cela pour un salaire de misère qui les maintient dans la précarité.

Les enseignants continueront à être maltraités : je pense à ceux qui endurent des cris, des pleurs toute la journée...

Le SNUDI-FO 91 ne peut cautionner l'inclusion systématique des élèves à besoins particuliers. Car elle ne se fait ni dans l'intérêt de l'élève ni avec les moyens nécessaires. Les élèves à besoins particuliers sont sacrifiés et l'État ment aux familles. Les groupes classes sont sacrifiés, les collègues sont sacrifiés.

L'unique but de cette inclusion systématique est de réaliser une économie financière pour un résultat catastrophique. Il ne faut pas confondre équité et égalité.

Si ces élèves ont plus de besoins, il faut leur accorder plus de moyens.

57. Intervention d'Audrey THIBAUT, AESH de l'Essonne

Nous étions 58 réunis à Évry le 13 novembre avec la FNEC FP-FO 91 (fédération FO de l'enseignement) : AESH, enseignants, coordonnateurs ULIS, enseignants en SEGPA, associatifs.

Nous constatons tous les jours les dégâts de l'inclusion scolaire systématique.

Les nombreux témoignages apportés lors de la réunion par les différents intervenants dressent un constat accablant de cette politique d'inclusion systématique dans les classes « ordinaires », quel que soit le handicap et qui plus est sans moyens, ni humain ni matériel. Dans nos établissements se produisent des situations alarmantes, des élèves qui n'ont bien souvent pas de place en structure spécialisée se retrouvent en grande souffrance, ce qui les conduit souvent à adopter des comportements dangereux. Tout le monde est perdant : en premier lieu ces élèves et leur famille, ensuite les enseignants qui ne peuvent plus enseigner et qui sont souvent culpabilisés de ne pas savoir gérer, et les autres élèves dont les conditions d'apprentissage sont dégradées.

Nous considérons que cette maltraitance institutionnalisée des élèves, de leur famille et des personnels confrontés à l'inclusion systématique et au manque de soins ne peut plus durer !

Et comme si ça ne suffisait pas, cette situation va encore s'aggraver : le président Macron vient d'annoncer « l'Acte II de l'école inclusive » lors de la Conférence Nationale Handicap (transformation des PIAL en PAS, fusion AESH/AED, notifications par l'Éducation nationale et non plus par les MDPH dans un cadre de manque de personnels...).

Nous demandons que chaque élève puisse bénéficier de conditions d'enseignement adaptées au degré et la nature de son handicap.

Aux mesures décidées par le gouvernement, nous opposons donc les revendications. Nous exigeons :

- L'abandon de l'Acte II de l'école inclusive.
- Le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux (ITEP, IME...), la création à hauteur des besoins de postes d'enseignants spécialisés, RASED, SEGPA, ULIS, médecins scolaires...
- Le maintien et le respect des notifications MDPH, le nombre d'AESH suffisant, l'arrêt de la mutualisation.
- L'arrêt de la culpabilisation des personnels : **la pédagogie ne peut en aucun cas se substituer aux soins !**
- L'abandon de tout protocole et toute pseudo-formation qui dédouane l'administration de ses responsabilités et laisse les collègues en souffrance.
- L'abandon des PIAL et des futurs PAS.
- Un vrai statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH, comme pour tous les personnels contractuels pour pallier le problème de recrutement.
- Une véritable formation qualifiante et reconnue à la place des réunions d'information imposées qui ne répondent ni aux attentes ni aux réalités du terrain.

Nous invitons donc tous nos collègues à signer et à faire signer la pétition lancée dans l'Essonne et à se réunir en heures syndicales pour discuter des moyens d'action pour obtenir satisfaction.

Nous mandatons trois délégués pour participer à la conférence nationale organisée par la FNEC FP-FO à Paris le 17 novembre pour y porter ces revendications et proposer à la discussion qu'une mobilisation nationale soit décidée, comprenant une manifestation à Paris en direction du gouvernement.

Texte adopté à l'unanimité



58. Intervention finale de Jérôme THÉBAUT, lisant l'appel des 230 délégués réunis à la conférence, adopté à l'unanimité

Appel de la conférence nationale de 230 délégués :

Stop au chaos et à la mise en danger des personnels et des élèves dans les établissements scolaires !
Non à l'inclusion forcée et systématique ! Non à l'Acte II de l'école inclusive !

Tous en grève et en manifestation à Paris le jeudi 25 janvier 2024 !

Pour :

- la défense de l'enseignement spécialisé et adapté ;
- le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;
- un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH ;
- le retrait de l'Acte II de l'école inclusive et de l'article 53 du projet loi de finances créant les PAS.

Nous représentons des milliers de personnels de l'Éducation nationale et du secteur médico-social et des parents d'élèves qui nous ont mandatés dans plus d'une centaine de réunions partout en France.

Réunis avec la FNEC FP-FO à Paris le 17 novembre, nous avons dressé le bilan terrible de la politique d'inclusion systématique mise en place depuis la loi Boisseau-Montchamp de 2005 qui nie le droit aux élèves en situation de handicap de bénéficier de conditions d'apprentissage adaptées à leurs difficultés et le droit d'accéder à des qualifications et à l'émancipation. L'inclusion systématique et forcée dégrade considérablement les conditions de travail des personnels et d'apprentissage de tous les élèves !

L'Acte II de l'école inclusive annoncé par le président Macron confirme qu'il veut aller jusqu'au bout de la destruction des structures spécialisées et adaptées, plaçant tous les personnels, les élèves et les familles dans des situations insupportables et maltraitantes. La mise en place des pôles d'appui à la scolarité (PAS) a déjà été imposée à l'Assemblée nationale avec l'article 49-3. Les PAS permettraient à l'Éducation nationale de mettre la main sur les notifications MDPH de manière à réduire encore l'accompagnement dû aux élèves !

Les économies sur le dos des services publics, des élèves les plus fragiles et des personnels, ça suffit !

La conférence :

- appelle les personnels dans tous les départements à se réunir en assemblées générales, en heures syndicales, en conférences départementales dans l'unité partout où c'est possible, pour préparer la grève et la montée nationale à Paris le 25 janvier : allons porter tous ensemble les revendications au ministère de l'Éducation nationale !
- s'adresse à toutes les fédérations de l'Éducation nationale, de la santé et du médico-social, aux fédérations de parents d'élèves pour préparer cette mobilisation dans l'unité.



59. Conclusion de Clément POULLET

On peut se féliciter, c'est un appel adopté à l'unanimité (*applaudissements*).

Chers délégués, avant de nous quitter, je voulais encore une fois vous remercier de vos interventions, de vos témoignages, de vos propositions. Cette conférence nationale de délégués est une force. Nous allons maintenant organiser le rapport de force tous ensemble dans l'unité la plus large possible.

Tous à Paris le 25 janvier pour le retrait de l'Acte II de l'école inclusive, pour arracher l'ensemble de nos revendications !

Bon retour à tous.



FNEC FP
FO